
DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES RELATIVES À LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES SOLS ET PAYSAGES POST-FORESTIERS EN CÔTE D'IVOIRE

Carolina Milhorce
Hadrien Di Roberto
Romuald Kouadio
Kassi Pascal Tano

Cette étude a bénéficié d'un financement du FFEM au titre de la Convention de subvention AFD N°CCI 1711.01 D via le projet TERRI4SOL. Ce rapport reflète uniquement le point de vue des auteurs. Les financeurs ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues.

Les auteurs tiennent à remercier Bruno Hérault, Jean Michel Sourisseau, Tancrede Voituriez, Evans Ehouman, Drissa Traoré et les autres membres du projet Terri4Sol pour leur soutien dans le développement et la révision de ce rapport. Ils expriment aussi leur gratitude envers toutes les personnes interrogées pour leur disponibilité et la richesse des informations fournies.

Illustrations : Laurence Laffont

ISBN: 978-2-87614-847-5

EAN: 9782876148475

Affiliation des auteurs :

Carolina Milhorange, chercheuse au Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), UMR Art-Dev, France – carolina.milhorange@cirad.fr

Hadrien Di Roberto, chercheur au CIRAD, UMR Art-Dev et chercheur associé au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales, Côte d'Ivoire

Romuald Kouadio, doctorant à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire

Kassi Pascal Tano, enseignant-chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire

Citation :

Milhorange, Carolina; Di Roberto, Hadrien; Kouadio, Romuald; Tano, Kassi Pascal. *Dynamiques institutionnelles relatives à la conservation et la restauration des sols et paysages post-forestiers en Côte d'Ivoire*. CIRAD. Montpellier : Juin 2024. ISBN 978-2-87614-847-5



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

sommaire



1 Introduction	7
1.1 Contexte et objectifs de l'étude.....	8
1.2 Démarche méthodologique	10
1.3 Plan du rapport.....	12
2 La place des sols forestiers dans l'agenda politique	15
2.1 Depuis le début du XXe siècle, des stratégies de reboisement et de pérennisation de la filière bois.....	16
2.2 Un éventail récent de stratégies de lutte contre la déforestation.....	17
2.3 Des stratégies de développement agricole en concurrence	26
3 L'agroforesterie, une solution médiane pour la conservation des forêts et la pérennisation des filières agricoles	35
3.1 Les principaux instruments publics et privés de promotion de l'agroforesterie	36
3.2 Diversité de normes et d'approches pour l'agroforesterie en Côte d'Ivoire	41
3.3 Une absence de l'agroécologie dans l'agenda politique.....	43
4 Les enjeux institutionnels des stratégies de préservation et restauration des sols	47
4.1 Les déséquilibres de pouvoir	48
4.2 Les obstacles organisationnels	55
4.3 Les défis imposés par le cadre réglementaire sur le foncier rural	58
5 Synthèse des résultats et perspectives	63
6 Références	69

Liste des acronymes

AFD : Agence Française de Développement
AFESCI : Association des Femmes de la filière SCIAE de Côte d'Ivoire
AFOR : Agence Foncière Rurale
AFR : African Fertilizer and Agribusiness Partnership
AIPH : Association Internationale des Producteurs d'Horticulture
ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANOPACI : Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
APMAV : Association des Producteurs de Manioc et Vivriers
APROBAP : Association des Producteurs de Banane Plantain
APROMAC : Association des Professionnels du Caoutchouc Nature de Côte d'Ivoire
APROSAPCI : Association des Producteurs et Semi Producteurs de Côte d'Ivoire
ARGE : Agence Régionale de Gestion de l'Energie
ARS : African Regional Standard
ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD : Banque Africaine de Développement
BASIC : Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne
BNETD : Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement
CCA : Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCC : Conseil Café Cacao
CC-PRICI : Unité de Coordination des Projets d'Infrastructure en Côte d'Ivoire
CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEGECI : Centre de Gestion des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIAT : Centre International d'Agriculture Tropicale
CIFOR : Centre de Recherche Forestière Internationale
CILSS : Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNIBO : Coopérative des Niayes et de l'Industrie du Bétail et des Oléagineux
CNMCI : Conseil National des Maires de Côte d'Ivoire
CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
COAHP : Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides
DFID : Le Département du développement international du Royaume-Uni
DSRP : Document de Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP : Politique Agricole de la CEDEAO
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FENOPACI : Fédération Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA : Fonds International de Développement Agricole
FIRCA : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FVC : Fonds Vert pour le Climat
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération internationale)
HIP : Homologation Interafricaine Phytosanitaire

ICF : Initiative Cacao et Forêts
ICRAF : Centre international de recherche en agroforesterie
ICRISAT : International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IDH : The Sustainable Trade Initiative
IEF : International Education Fund
IFC : International Finance Corporation
IFPRI : International Food Policy Research Institute
INADES : Institut Africain pour le Développement Economique et Social
IPES-Food : International Panel of Experts on Sustainable Food Systems
IRAM : Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISO : Organisation Internationale de Normalisation
JRC : Joint Research Centre (Centre commun de recherche de l'UE)
MARAHA : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MEMINADER : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF : Ministère des Eaux et Forêts
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONFI : Office National des Forêts International
ONU-REDD : ONU Programme de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
PAN-LCD : Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PATAE : Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest
PIAIC : Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
PID : Plan d'Investissement Détaillé
PIF : Plan d'Investissement Forestier
PNCC : Programme National de Changement Climatique
PND : Plan National de Développement
PNDEPA : Programme National de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PNIA : Plan National d'Investissement Agricole
PNS : Programme National de Santé
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RA : Rainforest Alliance
RDUE : Règlement de l'Union Européenne
REDD : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RSPO : Table ronde sur l'huile de palme durable
SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéa
SCB : Société de Commercialisation de la Banane
SEP-REDD+ : Secrétariat Exécutif Permanent REDD+
SODEFOR : Société de Développement des Forêts
SPREF : Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts
UE : Union européenne
UNFCCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
USAID : United States Agency for International Development
WCF : Fondation mondiale du cacao
WCS : Société de conservation de la faune
WWF : Fonds mondial pour la nature

Liste des figures

Figure 1 : Occupation des sols de la Côte d'Ivoire.....	9
Figure 2 : Cartographie des acteurs institutionnels de la gestion des sols et des forêts en Côte d'Ivoire	18
Figure 3 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols	20
Figure 4 : Changements prévus de précipitations en Côte d'Ivoire par région à l'horizon 2050.....	23
Figure 5 : Budget estimatif pour le PNIA I et le PNIA II, en milliards de FCFA, réparti par programme	27
Figure 6 : Zonage proposé pour les agropoles dans le PNIA II.....	28
Figure 7 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols	30
Figure 8 : Consommation d'engrais en Côte d'Ivoire, 1960-2021 (tonnes)	31
Figure 9 : Etat des reboisements compensatoires en Côte d'Ivoire	50

List des encadrés

Encadré 1: Conversion et diversification des cultures	22
Encadré 2 : Normes de production intégrant l'agroforesterie.....	42
Encadré 3 : Transformation et régulation des prix du cacao en Côte d'Ivoire	52
Encadré 4 : Initiatives de certification des filières agricoles en Côte d'Ivoire	53
Encadré 5: Plateformes de coordination d'acteurs	57



@ForestInnov/CIRAD

Introduction

1.1 Contexte et objectifs de l'étude

Au cœur des préoccupations internationales liées à la durabilité, la Côte d'Ivoire a observé une diminution importante de son couvert forestier, avec un recul de plus de 80 % depuis le début du XXe siècle. En 1960, le pays possédait 12 millions d'hectares de forêts, chiffre qui a chuté à moins de 3 millions en 2021, selon l'inventaire forestier national (Cuny et al., 2023; Pirard et al., 2021). Cette réduction massive est principalement due à l'expansion de l'agriculture, qui a profondément transformé les paysages forestiers et la qualité des sols. L'agriculture, pilier de l'économie ivoirienne, est le principal usage des terres (Figure 1) et contribue à plus de 22 % du PIB. Elle emploie également plus de la moitié de la population active et génère plus de 75 % des recettes d'exportation. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi comme leader mondial dans la production de cacao et d'anacarde, et joue un rôle significatif sur le marché de l'hévéa, ainsi que dans celui d'autres cultures telles que le café, l'huile de palme et la banane douce (PNIA II, 2017 ; PIAIC, 2018).

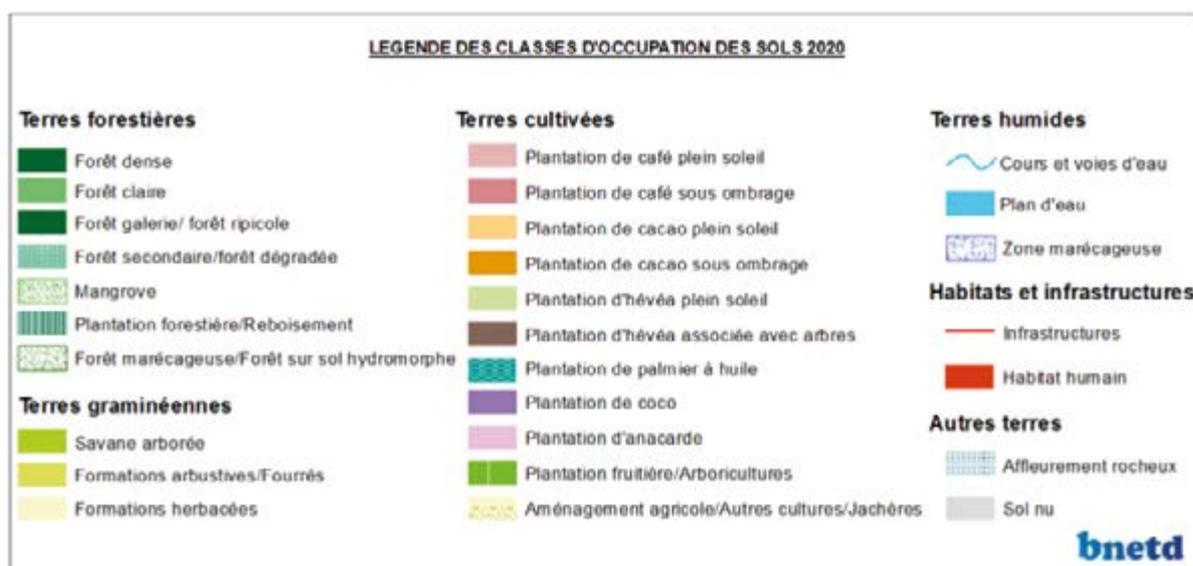
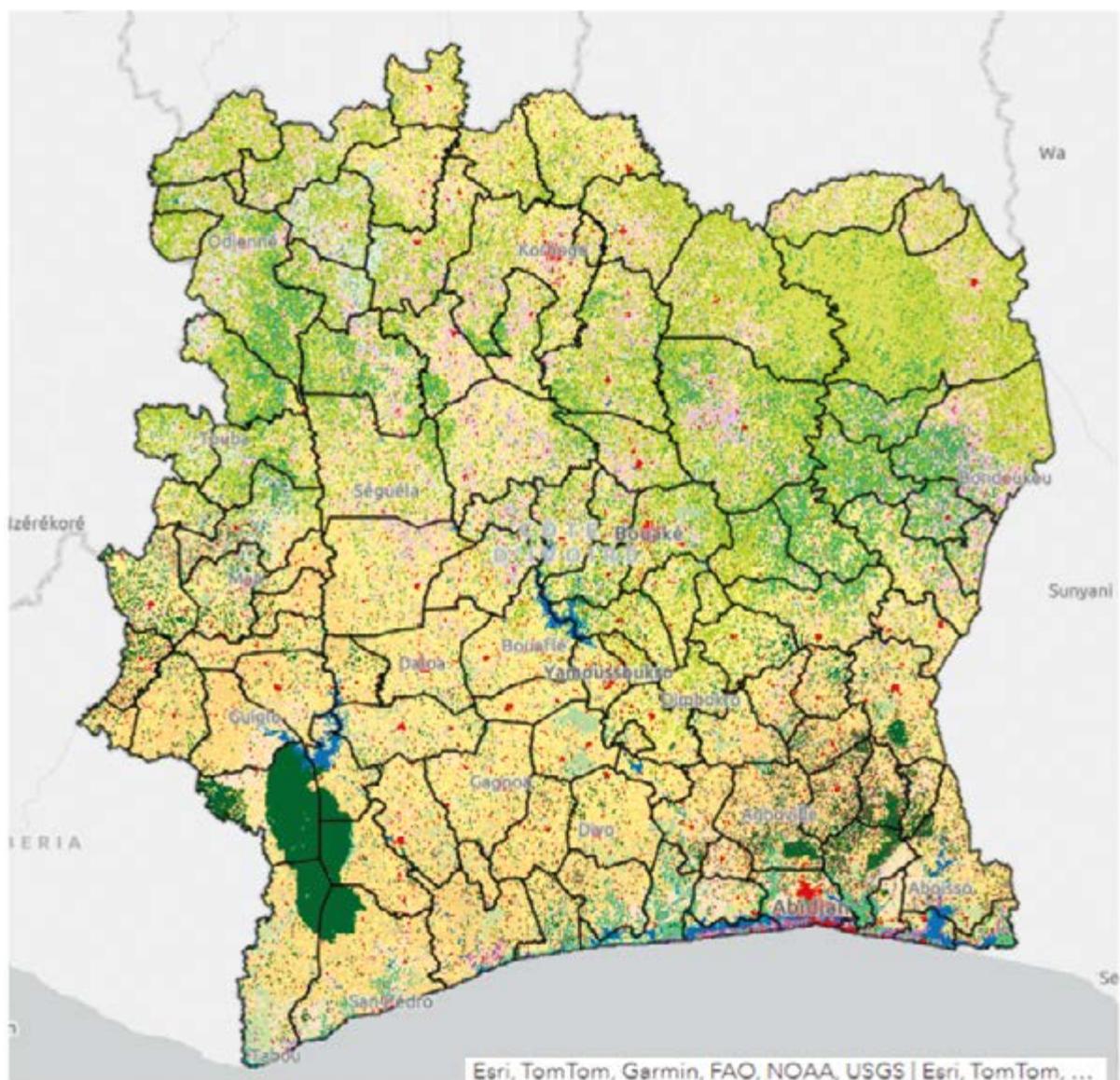
Le cacao, le café et l'anacarde sont les principales cultures de rente pour les agriculteurs alors que les principales cultures vivrières sont le maïs, le riz, la banane plantain et le manioc. Le sud, fertile, domine dans la production de cacao et de café, tandis que le nord se concentre sur les céréales, l'élevage et le coton. Le manioc est l'une des cultures les plus répandues.

L'histoire de la culture du cacao se caractérise par un déplacement de la production vers de nouveaux espaces, entraînant la déforestation dans son sillage (Léonard & Oswald, 1996; Sanial, 2019). Le boom récent de l'hévéa et, dans une moindre mesure, du palmier à huile contribue également largement à la déforestation (Vaudry & Nourtier, 2016). Le modèle de développement en Côte d'Ivoire, fondé sur l'exploitation forestière, a transformé les paysages ruraux, les plaçant dans un état **post-forestier**. À l'échelle nationale, cela signifie que le pays ne peut plus baser son développement sur les ressources forestières (Ruf, 2018; Sanial, 2019). De plus, l'augmentation de la production des cultures vivrières, souvent pratiquée selon le système d'abattis-brûlis, a des effets négatifs sur la santé des sols. La réduction des périodes de jachères, face à une pression démographique croissante, affecte également la durabilité des systèmes agricoles (SNREDD+/ RCI, 2017).

La gestion durable des paysages post-forestiers représente un enjeu majeur, tant au niveau national que dans le contexte global de lutte contre la déforestation et le changement climatique. La communauté internationale a lancé des alertes à ce sujet. Des études telles que "La face cachée du cacao" menée par la coopérative BASIC en 2016 et "Chocolate's Dark Secrets" réalisée par l'ONG Mighty Earth en 2017 ont mis en évidence les liens étroits entre la production de cacao et la déforestation (BASIC, 2016; Higonnet et al., 2017). Ces dénonciations ont incité l'Union européenne à envisager des mesures restrictives, notamment un potentiel boycott du cacao ivoirien (Nitidae & EU REDD Facility, 2021). De plus, le Règlement 2023/1115 interdit désormais sur le marché européen les produits tels que le cacao, le café, le caoutchouc et l'huile de palme issus de la déforestation ou de la dégradation des forêts (Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, 2023).

A la lumière de ces évolutions, les industries agricoles explorent différentes stratégies d'adaptation aux nouvelles exigences du marché international, telles que les systèmes de traçabilité, la replantation sur jachère, l'adoption de l'agroforesterie, et l'intensification par utilisation d'intrants (Sanial, 2019). Par ailleurs, le gouvernement ivoirien s'est engagé à réorienter son développement agricole. Au cours de la dernière décennie, plusieurs plans et stratégies ont été développés, y compris le Nouveau Code Forestier, la Politique de préservation, réhabilitation et extension des forêts, la Stratégie Nationale REDD+, et l'Initiative Cacao-Forêts, visant à mettre un terme à la déforestation ainsi qu'à promouvoir

Figure 1 : Occupation des sols de la Côte d'Ivoire



Source : BNETD, 2020.

la protection et la restauration des forêts. L'Abidjan Legacy Program illustre une autre initiative politique en faveur de la durabilité des systèmes agricoles. De plus, la participation à l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres en Afrique d'ici 2030, témoigne de l'alignement du pays sur les objectifs du Défi de Bonn de 2011 et de la Déclaration de New York sur les Forêts de 2014.

Dans ce contexte, notre étude analyse la récente prise en compte de la question de la dégradation des sols dans les politiques publiques de la Côte d'Ivoire. Notre analyse s'intègre dans le cadre du projet **Terri4Sol : Restauration des sols et de la multifonctionnalité des paysages forestiers dégradés en Côte d'Ivoire**. L'une des étapes clés consiste à examiner l'environnement politico-institutionnel dans lequel s'insère le projet, ainsi que les contraintes et leviers institutionnels liés à la préservation et à la restauration des sols dans les paysages post-forestiers. Nous analysons en particulier les efforts déployés pour contrer la déforestation et promouvoir la durabilité des sols, et visons à répondre aux questions spécifiques suivantes :

- *Quelles conceptions et priorités orientent l'intégration de la préservation et la restauration des sols dans les politiques nationales ?*
- *Quels sont les instruments spécifiques de soutien développés ?*
- *Quelles dynamiques politico-économiques et institutionnelles soutiennent ou, au contraire, entravent la préservation et la restauration des paysages post-forestiers ?*

Plusieurs études et même des documents institutionnels ont examiné les dynamiques de changement d'usage des sols en Côte d'Ivoire (FAO & SEP-REDD+, 2017; Ouattara et al., 2021), tandis que d'autres ont présenté le cadre institutionnel général des politiques agricoles et environnementales du pays (Falconer et al., 2017; Nitidae & EU REDD Facility, 2021; PND/ RCI, 2021; PNIA II/ RCI, 2017; SNREDD+/ RCI, 2017). Notre étude adopte une approche qualitative pour analyser les questions de mise à l'agenda et les changements institutionnels. Nous nous intéressons également à la manière dont divers acteurs perçoivent et structurent les enjeux liés à la dégradation des sols dans les paysages forestiers, ainsi qu'aux défis posés par les dynamiques de construction des politiques publiques à l'interface national-international.

1.2 Démarche méthodologique

Notre démarche s'inscrit dans les approches cognitives des politiques publiques (Lascoumes & Le Galès, 2018 ; Muller, 2018), et se distingue des démarches purement « rationalistes » qui reposent sur des analyses coût-avantage centrées sur la résolution de problèmes. L'objectif est de comprendre comment les acteurs concernés identifient les « enjeux », les « facteurs sous-jacents » et les « solutions potentielles » le long des différentes phases de la mise à l'agenda politique et de mise en œuvre. En d'autres termes, cette analyse explore comment certains problèmes émergent et s'imposent en tant que problèmes d'intérêt général, quelles formulations sont choisies, les réseaux d'acteurs qui les défendent, ainsi que la relation entre les politiques sectorielles et le pouvoir politique. De plus, nous admettons que chaque « solution » qui émerge a le potentiel de réorganiser l'équilibre des pouvoirs en place. Ainsi le processus politique ne renvoie pas à un domaine immuable et exogène, mais à des interprétations concurrentes.

Prenons l'exemple de la gestion durable des terres et des forêts : plusieurs interprétations et référentiels de la durabilité, matérialisés par des instruments de politiques publiques, sont

mis en avant par des acteurs du secteur agricole et environnemental, parfois au sein d'une même stratégie ou d'un même programme. Dans le domaine agricole, les gouvernements peuvent promouvoir des politiques d'intensification durable pour accroître la production alimentaire tout en réduisant les risques environnementaux. Cependant, cette approche peut entrer en conflit avec les organisations qui soutiennent les pratiques agroécologiques et la conservation de la biodiversité. Parallèlement, les entreprises agricoles peuvent adopter des monocultures intensives pour maximiser les rendements à court terme, épuisant ainsi les sols et les ressources en eau, ce qui contredit les objectifs de durabilité à long terme. Malgré un vocabulaire commun, il est crucial de reconnaître ces divergences dans l'élaboration des politiques de promotion de la durabilité en raison des effets différents qu'elles peuvent engendrer.

Nous ne partons donc pas d'une définition *a priori* de la durabilité. Au contraire, nous visons à identifier, dans le contexte des politiques ivoiriennes, les interprétations et approches mises en avant par les acteurs impliqués et les documents institutionnels adoptés. Les notions de développement durable, agriculture régénérative, agroécologie et agroforesterie, entre autres, sont intrinsèquement pluralistes (Gordon et al., 2023; Meadowcroft, 2000; Ollinaho & Kröger, 2021; Rivera-Ferre, 2018; Velten et al., 2015). Elles permettent à différents groupes – gouvernements, entreprises, société civile et coalitions d'acteurs – de les adapter à leurs propres visions du monde, priorités de développement et initiatives concrètes. Cette flexibilité, bien que facilitant un engagement large, engendre également des conflits et des incohérences dans la mise en œuvre des politiques.

Enfin, notre étude embrasse plusieurs échelles pour saisir la complexité des dynamiques politiques et institutionnelles. À l'échelle internationale, elle se concentre sur les normes globales et la présence de projets de développement. Sur le plan national, l'accent est mis sur la négociation et la formulation des politiques sectorielles, mettant en lumière la manière dont les principes internationaux sont adaptés et leur application négociée localement. Une attention particulière est portée sur la concurrence entre différents modèles de développement. Au niveau local, l'étude s'attache aux dynamiques de pouvoir et aux innovations institutionnelles. S'appuyant sur des travaux s'intéressant à l'interface entre la formulation des politiques publiques nationales et les dynamiques internationales (Hassenteufel & de Maillard, 2013), notre recherche s'articule autour de trois axes :

- i) Le contenu des stratégies adoptées, y compris la conceptualisation de la préservation et restauration des sols forestiers et les instruments choisis pour sa promotion ;
- ii) L'identification des acteurs qui soutiennent ces stratégies au niveau national ; et
- iii) Les ressources institutionnelles mobilisées pour mettre ces stratégies en œuvre.

Notre travail a consisté, d'une part, à produire, d'une part, de produire une bibliographie des travaux académiques, de littérature grise et de documents institutionnels sur les politiques publiques entre 2000 et 2022 et, d'autre part, d'analyser des entretiens réalisés dans le cadre du projet Terri4Sol avec des responsables politiques, des responsables de projets, des organisations de la société civile ivoirienne (Tableau 1). Au total, une centaine d'entretiens ont été réalisés entre septembre 2021 et novembre 2023 par les équipes du CIRAD et de l'Université Félix Houphouët-Boigny, avec les représentants des ministères de l'Agriculture, Eaux et Forêts, le CCC, l'ANADER, la SODEFOR, mais aussi avec d'autres experts en la matière à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Les entretiens ont été réalisés en utilisant la méthode d'échantillonnage boule de neige, une technique non probabiliste largement utilisée en recherche qualitative. Cette méthode consiste à identifier des participants initiaux, qui, à leur tour, recommandent d'autres personnes pertinentes pour l'étude. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que l'échantillon soit suffisamment large ou que la saturation des données soit atteinte.

Tableau 1 : Nombre d'entretiens réalisés par type d'acteur institutionnel.

Type d'acteur institutionnel	Nombre d'entretiens
Agence de développement/ organisation internationale	8
Organisation de producteurs/ agriculteurs	26
Gouvernement national	27
Gouvernement local	13
Associations/ ONG	12
Secteur privé	10
Université/ recherche	7
Total	103

Source : réalisé par les auteurs

Ces entretiens ont abordé des aspects tels que les activités de chaque institution, la perception des acteurs sur les enjeux de dégradation des sols et des forêts, les causes jugées prioritaires ainsi que les stratégies existantes ou manquantes pour y faire face, et les défis techniques, institutionnels et politiques rencontrés.

Pour certaines institutions, notamment au sein des ministères, plusieurs personnes ont été interviewées individuellement ou en groupe. Ces entretiens ont duré entre 1 heure et 2 heures et ont été analysés à l'aide du logiciel Nvivo. Les documents institutionnels identifiés ont été analysés de manière systématique selon plusieurs catégories : caractérisation du document, acteurs porteurs et partenaires, objectif, focus géographique ; concepts mobilisés, avec un accent particulier sur l'agroforesterie, l'agroécologie et le reboisement ; le diagnostic de la question de la dégradation des sols et des forêts, les publics cibles, les instruments identifiés ainsi que les stratégies de financement et de mise en œuvre.

1.3 Plan du rapport

Le rapport est structuré en trois parties :

- La première partie aborde l'émergence de la question de la dégradation des sols forestiers dans l'agenda politique. Elle met l'accent sur les stratégies et cadres gouvernementaux déployés pour y faire face et le choix d'une approche centrée sur la durabilité des chaînes de valeurs agricoles via une gamme d'instruments réglementaires et économiques. Elle identifie les limites de ces politiques.
- La deuxième partie se concentre sur l'agroforesterie, retraçant son évolution récente et son intégration dans les discours politiques comme solution aux divers défis agricoles et environnementaux auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée.
- La troisième partie discute les initiatives de conservation des sols dans les zones forestières, en notant la participation active du secteur privé, le rôle croissant des ONG internationales et des coopératives, ainsi que les nombreuses contraintes institutionnelles.

Cette section aborde les tensions entre les objectifs de productivité et de conservation, en mettant particulièrement en avant les défis liés au cadre réglementaire foncier.

La conclusion synthétise les principaux résultats et ouvre des perspectives, notamment en ce qui concerne le dialogue entre le projet Terri4Sol, la recherche de manière plus large et la décision politique.



A photograph of a forest path with a white graphic overlay on the right side containing the number 2.

2

@ForestInnov/CIRAD

La place des sols forestiers dans l'agenda politique

Cette section analyse les principales stratégies et cadres adoptés par le gouvernement ivoirien pour aborder la question de la dégradation des sols et des paysages dans sa zone post-forestière. Nous examinons comment les politiques publiques ont simultanément visé la viabilité économique des chaînes de valeur agricoles et leur intégration aux marchés internationaux, tout en ciblant des objectifs environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Pour cela, une variété d'instruments a été mobilisée, comprenant des mesures réglementaires pour la protection et le reboisement des forêts, ainsi que des incitations de marché visant à encourager la transformation des pratiques agricoles et la séquestration du carbone. Récemment, l'agroforesterie a émergé comme un point de convergence de ces approches, offrant une réponse aux multiples défis auxquels sont confrontées les autorités et les filières agricoles.

2.1 Depuis le début du XX^e siècle, des stratégies de reboisement et de pérennisation de la filière bois

La déforestation, préoccupation des autorités politiques datant de l'époque coloniale, suscitait déjà l'alarme de l'administration en Afrique de l'Ouest, spécialement en Côte d'Ivoire. La préservation des forêts était envisagée non pas en raison de considérations sociales ou écologiques, mais plutôt pour assurer une exploitation économique à long terme des territoires. Par conséquent, des stratégies de pérennisation de la filière bois ont été mises en place en réponse à une exploitation intensive et non réglementée qui a conduit à un appauvrissement significatif des massifs forestiers, particulièrement dans la région sud-est du pays (Ibo, 2001 ; Tano, 2021).

Les premières forêts classées en Côte d'Ivoire ont été instituées au début du XX^e siècle, durant la période coloniale, et étaient exclusivement destinées à l'exploitation forestière (Ibo, 2001). Ces mesures ont conduit à la création du Service Forestier et au lancement des premiers programmes de reboisement à la fin des années 1920, soulignant la nécessité de constituer « *des réserves dans les régions qui seront exploitables dans un avenir prochain* ». ¹ Ces initiatives de reboisement ont commencé le long des voies ferrées (pour servir de bois énergie aux locomotives) avant de s'étendre à l'ensemble du pays (MINEF, 2019).

En conséquence, un réseau national d'aires protégées a été établi, couvrant plus de 6 millions d'hectares (MEDD, 2016). Entre 1930 et 1945, le service forestier a reboisé un peu plus de 8 000 hectares (Ministère de l'Agriculture, 1970), ce qui représente un effort relativement modeste et soulève des questions quant à l'ambition de ces initiatives dès cette époque. La logique coloniale visait à protéger les forêts classées en excluant la population, interdisant ainsi toute activité agricole. Cependant, il est important de souligner que les efforts de classification ont parfois été contrecarrés par la suppression du statut de protection pour des raisons économiques. Cela met en lumière la tension entre les objectifs de conservation et ceux d'exploitation forestière au sein des stratégies politiques (Ibo, 2001).

Depuis l'indépendance en 1960, les forêts classées sont placées sous la responsabilité de l'État ivoirien. La gestion de leur reboisement a été confiée à la Société de développement des forêts (SODEFOR), relevant du ministère des Eaux et Forêts (MINEF). La SODEFOR avait pour missions de concevoir et de mettre en œuvre des modèles de gestion destinés à l'exécution des plans forestiers, ainsi que de réaliser ou de faire respecter la protection des

1. Journal Officiel de la Côte d'Ivoire, 1929, p.65

forêts classées. Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport, le rôle de la SODEFOR a évolué, et elle sera désormais appuyée par des entreprises privées dans la restauration des forêts classées dégradées, conformément aux objectifs de la nouvelle politique et du Code Forestier. Dans les années 1990, une réforme du cadre réglementaire a imposé le *reboisement proportionnel au volume de bois abattu* ou, à défaut, le paiement d'une taxe de restauration forestière. Cependant, cette approche "pollueur-payeur" a rencontré des difficultés de mise en œuvre et de fiscalisation, avec de nombreux acteurs préférant payer la taxe plutôt que d'assumer les coûts du reboisement (Ibo, 2001). La Politique Forestière de 2010 a révisé cette approche, entraînant l'élaboration de nouvelles stratégies politiques.

En somme, l'évolution de la protection et du reboisement des forêts en Côte d'Ivoire a suivi différentes périodes. Durant la colonisation, l'objectif était d'enrichir les forêts en essences nobles, appauvries par une exploitation intensive. Après l'indépendance, notamment avec la création de la SODEFOR, le reboisement est devenu systématique, mais cela a engendré des tensions entre les dispositifs de contrôle, les populations rurales et les acteurs économiques dans certaines zones (Tano, 2021). L'histoire forestière révèle une constante : l'objectif principal a été de rentabiliser durablement la filière bois, y compris pour le fonctionnement de la SODEFOR. Ce principe se retrouve également dans la gestion actuelle de la filière cacao, où les enjeux environnementaux et économiques se croisent.

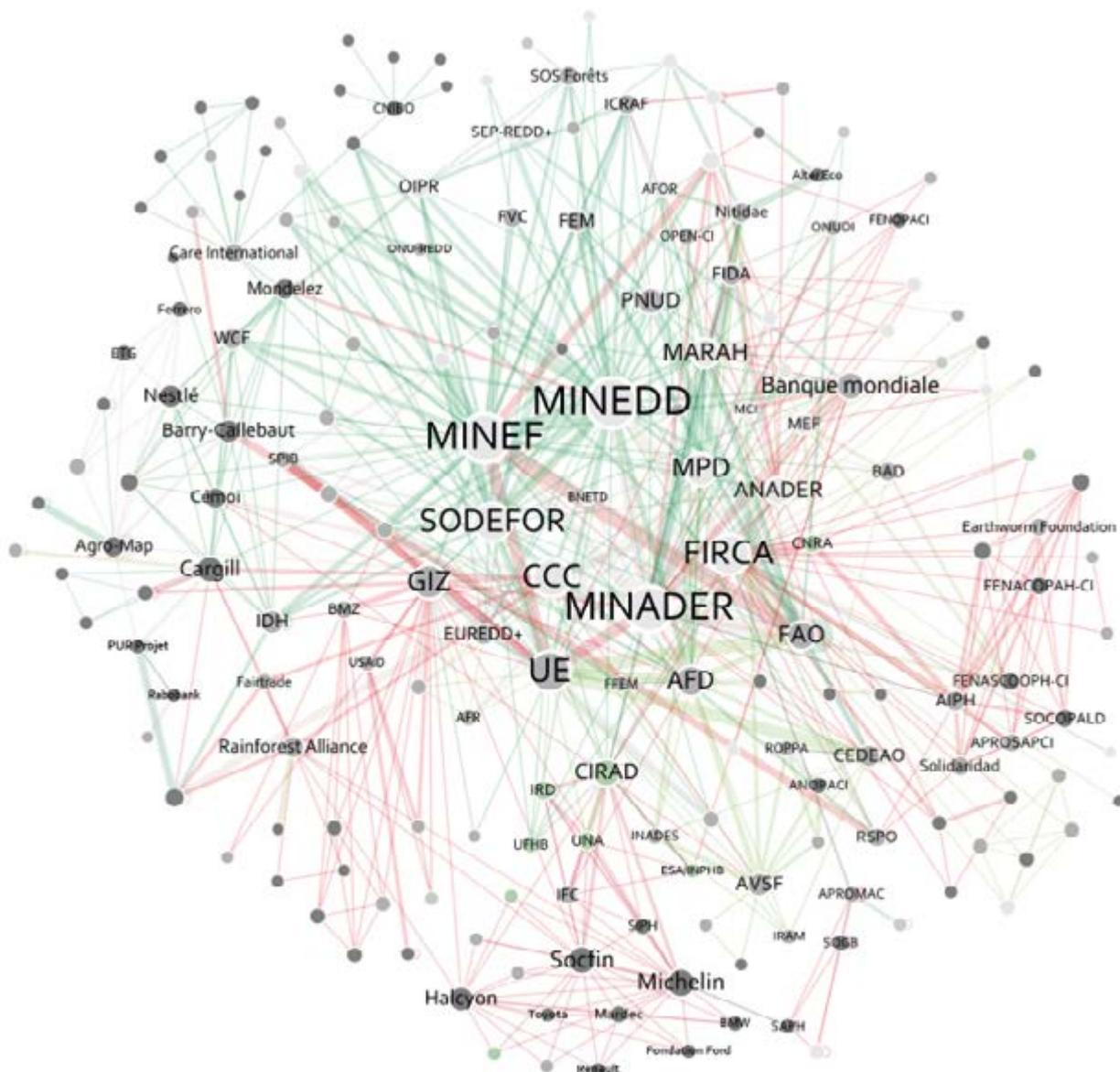
Cependant, ces stratégies ont souvent rencontré des limites, notamment face à la continuité des pratiques agricoles non durables, à l'expansion des plantations commerciales, à l'agriculture sur brûlis et à la dépendance au bois de chauffe et au charbon. L'accroissement démographique a également exacerbé la déforestation. De plus, la gestion forestière a souvent exclu les communautés paysannes du processus décisionnel, les considérant comme des facteurs de déforestation et de dégradation des sols. Aujourd'hui, la reconnaissance de la propriété des arbres par les propriétaires fonciers ruraux permet aux agriculteurs de valoriser les ressources en bois sur leurs exploitations agricoles. Nous examinerons plus en détail cette nouvelle politique forestière qui vise à encourager la reforestation des zones agricoles et des pratiques agroforestières plus respectueuses de la santé des sols.

2.2 Un éventail récent de stratégies de lutte contre la déforestation

Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a réformé sa politique forestière en réponse aux impacts de l'exploitation forestière et aux pressions internationales croissantes. La lutte contre la déforestation et la reconstitution du couvert forestier sont devenues des objectifs majeurs de ces cadres institutionnels, qu'ils abordent les questions de changement climatique, de désertification des terres ou de conservation de la biodiversité. Dans ce contexte, la problématique des sols dégradés est principalement abordée sous l'angle de la lutte contre la déforestation dans les cadres nationaux, en particulier dans le secteur environnemental. D'autres perspectives clés, telles que la perte de fertilité et d'autres développements mentionnés dans cette section, sont mises en avant dans les stratégies du secteur agricole.

La mise en œuvre de ces stratégies et programmes implique de nombreux acteurs au-delà des instances étatiques, notamment des agences gouvernementales, internationales, des organisations de la société civile et des entreprises privées. La [Figure 2](#), élaborée à partir des informations sur les programmes et projets actifs dans les domaines liés à la préservation et la restauration des sols et des paysages forestiers, illustre cette diversité.

Figure 2 : Cartographie des acteurs institutionnels de la gestion des sols et des forêts en Côte d'Ivoire.



Couleurs des liens

- Agroécologie et agriculture biologique
- Gouvernance forestières, biodiversité, zéro-déforestation
- Intensification agricole & filières
- PSE et climat
- Sécurité alimentaire et revenu

Couleurs des nœuds

- Gouvernement ivoirien
- Agences internationales et ONG
- Entreprises privées et coopératives
- Institutions de recherche et universités

Les principaux ministères impliqués dans les stratégies et programmes visant à promouvoir la durabilité du secteur agricole et la gouvernance des paysages post-forestiers, tels que ceux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, ainsi que du Plan, sont mis en évidence. De plus, des organisations liées à ces ministères jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de certaines politiques, notamment le CCC, la SODEFOR et la FIRCA, détaillé plus loin. Plusieurs agences internationales participent également au financement de ces stratégies, couvrant divers domaines et thématiques, telles que l'Union européenne, l'AFD, la GIZ et la Banque mondiale. Outre les programmes publics, ces agences financent également des projets de recherche-développement. Enfin, les acteurs privés, principalement structurés autour de leurs filières (cacao, huile de palme, hévéa, etc.), promeuvent des initiatives de traçabilité et soutiennent le changement des pratiques des producteurs. La plupart des initiatives analysées portent sur la gouvernance des forêts, la reforestation (en vert), ainsi que sur l'intensification agricole et la promotion du changement des pratiques au niveau des exploitations (en rouge).

Source : Milhorange, C. à partir des documents de stratégies et programmes publics.

Les nœuds représentent les principales institutions engagées, tandis que les liens montrent les initiatives les reliant. Bien que cette figure ne soit pas exhaustive et ne reflète pas les dynamiques d'influence et de pouvoir (qui seront analysées dans la section 4), elle offre un aperçu des principales institutions impliquées dans les domaines examinés dans ce rapport ainsi que de leurs interactions formelles.

Un diagnostic partagé sur le rôle de l'expansion agricole dans la déforestation et la dégradation des sols

L'analyse textuelle d'une cinquantaine de documents politiques adoptés après 2010 montre que les axes politiques sont justifiés par les impacts négatifs de l'expansion agricole sur le processus de déforestation massive, suivie par une dégradation des sols. Malgré une reconnaissance de plusieurs facteurs, telles que l'urbanisation rapide et les dynamiques migratoires associées à la crise postélectorale de 2011, l'expansion des terres agricoles est présentée dans la plupart des documents, synthétisés dans la Figure 3, comme la principale cause de la déforestation et de la dégradation des sols (Politique Forestière, 2010 ; SNDD, 2012 ; PNCC, 2015 ; SNREDD+, 2017 ; PNDEPA, 2022).

D'après ces documents, la surexploitation et l'extension des zones agricoles avec des techniques inadaptées provoquent une perte de fertilité et souvent une pollution due à une mauvaise utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques (PNE, 2011 ; PAN-LCD, 2014). Dans le cas de certaines productions vivrières, l'agriculture itinérante à faible niveau d'intrants suivie du brûlage de l'abattis est également identifiée comme une source d'exploitation de la fertilité naturelle des sols. Pour les cultures de rente telles que le coton et le cacao, les producteurs utilisent des engrais minéraux à base d'azote, de phosphore et de potassium. La répétition de ce type de programme de fertilisation, sans correction de l'acidité, et le raccourcissement de la durée des jachères dans certaines cultures vivrières (vingt ans dans les années soixante contre 5 ans aujourd'hui) fragilisent la structure des sols et les exposent à l'érosion (PAN-LCD, 2014 ; SNREDD, 2019). Certains documents mentionnent aussi l'occupation agricole des forêts classées et la surexploitation des ressources ligneuses au-delà de leur capacité de régénération naturelle (Politique Forestière, 2010 ; SNPRF, 2019).

Ce diagnostic est soutenu par des acteurs gouvernementaux, qui soulignent que le principal facteur de dégradation des forêts est l'agriculture qui entrave la régénération forestière. Une des personnes interrogées précise par exemple un sentiment largement partagé : « Les gens croient que l'exploitation forestière en est la cause, alors que ce sont en fait le cacao et les grands vergers de cacao qui détruisent la forêt et les sols. »² Un autre complète sur le même mode : « La matière première du cacao c'est le sol et la cacaoculture se fait au détriment de la forêt et de la fertilité des sols. Le front pionnier s'est déplacé de l'est vers l'ouest. (...) Les producteurs recherchent des terres sous les forêts. »³

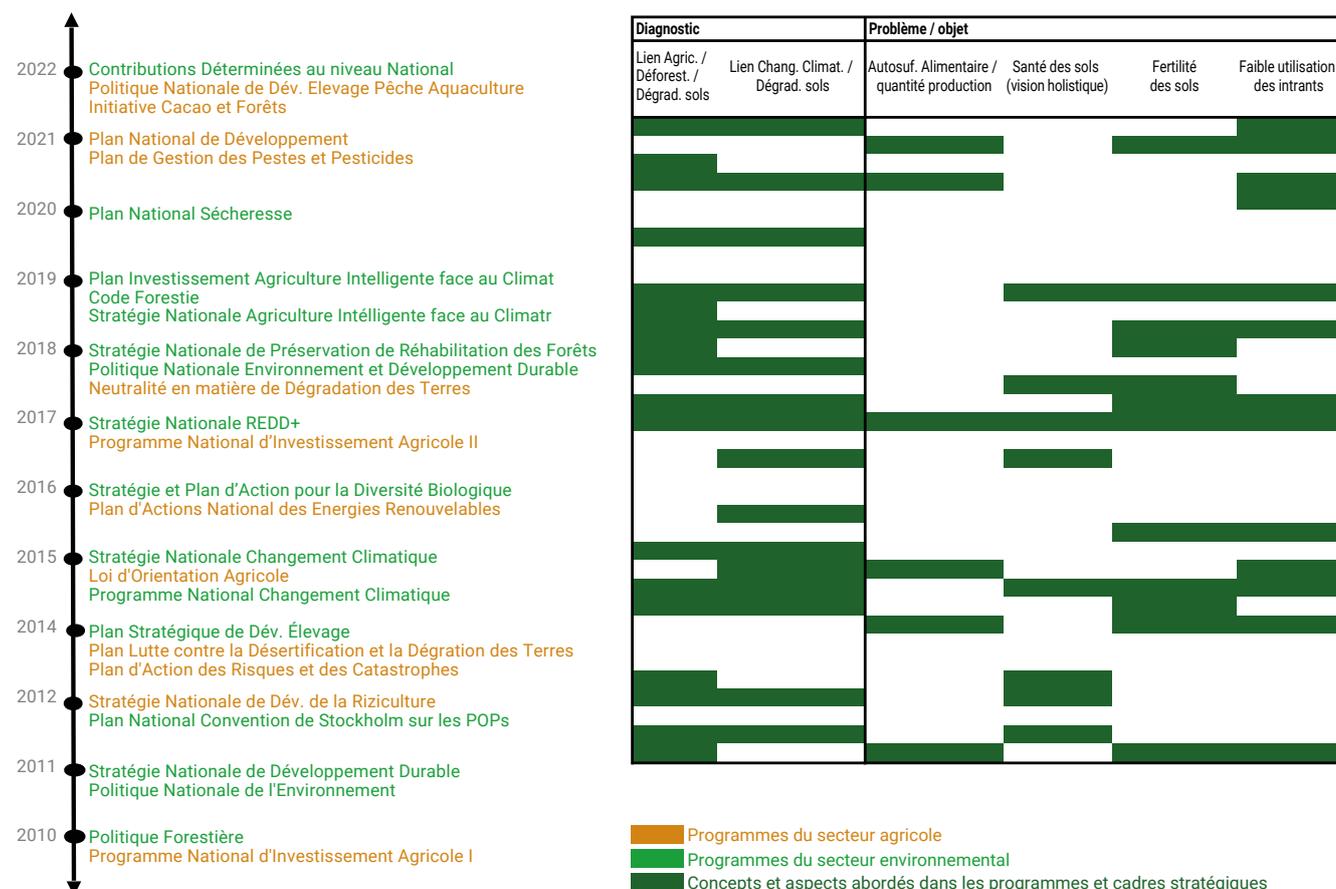
Dans ce contexte, la migration des planteurs vers des terres plus fertiles, souvent interrégionale mais parfois intrarégionale, comme dans la Mé, entraîne l'abandon des anciennes zones de production. À ce sujet, il est noté : « ...les populations tendent à migrer vers de nouvelles zones de production... notamment vers Mébifon, réputée pour la qualité de sa production de cacao, située dans l'enclave de la réserve Mami-Yaya. »⁴ Dans l'Agnéby Tiassa, située dans le sud de la Côte d'Ivoire, un représentant du secteur agricole constate le vieillissement du verger de café et de cacao : « En effet, lorsqu'on explore nos forêts, on

2. Entretien, représentant de ministère, Abidjan janvier 2023.

3. Entretien, membre de l'ICF, Abidjan mars 2022.

4. Entretien, représentant gouvernemental, Adzopé décembre 2022.

Figure 3 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols.



remarque que le verger est vieillissant, ce qui impacte négativement la production. Bien que nous n'ayons pas de statistiques précises, les données actuelles diffèrent grandement de celles d'il y a quelques années. »⁵ Dans la région de la Mé, les responsables de l'ANADER reviennent sur cette « baisse de fertilité des sols, » impactant directement la production de cacao et des cultures vivrières.⁶ La direction régionale de l'agriculture confirme également cette dégradation affectant les cultures de rente et vivrières.⁷

Cependant, au regard du Conseil Café-Cacao (CCC), les échanges témoignent d'une réticence à attribuer la responsabilité de la déforestation à la culture du cacao. Un responsable explique : « Oui, on entend souvent cela... Mais considérons les chiffres : de 16 millions d'hectares, nous sommes passés à 2. Parmi les 14 millions d'hectares perdus, le cacao et le café occupent 3 322 000 hectares... Cela signifie que 11 millions d'hectares perdus ne concernent pas directement le cacao et le café. » Il ajoute : « Certes, le cacao a joué un rôle dans la déforestation, mais il ne faut pas lui attribuer une responsabilité excessive... ».⁸ Selon une étude récente, le cacao est responsable à lui seul de 45% de la déforestation (ou dégradation forestière) qu'a connu le pays entre 2000 et 2019, soit 2,4 millions d'hectares déforestés ou dégradés pour le cacao sur la période (Renier et al. 2023). Le reste de la déforestation est notamment liée à d'autres cultures comme le palmier à huile, l'hévéa, les cultures vivrières, etc. (Vaudry & Nourtier, 2016).

5. Entretien, représentant d'une direction régionale, Agboville février 2023.

6. Entretien, Anader, Adzopé décembre 2022.

7. Entretien, Adzopé décembre 2022.

8. Entretien, représentant du CCC, Abidjan janvier 2023.

Toutefois, l'adaptation insuffisante des pratiques agricoles et le succès limité des efforts de renouvellement des plantations vieillissantes sont manifestes. Un agronome fait remarquer : « *La terre se déminéralise et s'acidifie. Malgré les îlots de fertilité, la réalité reste que la terre est épuisée.* »⁹ Cette situation a conduit à une reconversion agricole vers de nouvelles cultures, comme l'hévéa et le palmier, dans ces régions ces dernières années (Encadré 1).

En plus de l'expansion agricole, l'exploitation du bois d'œuvre et du bois énergie, les feux de brousse et l'orpaillage sont des facteurs majeurs de déforestation et, surtout, de dégradation des sols en Côte d'Ivoire. D'après une étude menée par Vaudry et Nourtier (2016) auprès de 400 acteurs de secteurs divers, l'exploitation forestière serait responsable de 18 % de la déforestation et l'exploitation minière de 8 % à l'échelle nationale. En ce qui concerne la dégradation des sols, l'exploitation forestière y contribuerait à hauteur de 75 %, les feux de brousse à 23 % et l'orpaillage à 3 %. Cette proportion varie cependant selon la zone géographique : dans le nord, l'orpaillage est le principal facteur de déforestation, représentant 29 %, contre 8 % au niveau national. Il est important de noter que la majorité des sites d'orpaillage se trouvent dans les régions nord et centrales du pays. En effet, l'exploitation minière industrielle entraîne la déforestation par ses techniques à ciel ouvert. Les plans de restauration prévus dans les études d'impact environnemental manquent souvent de suivi et d'évaluation, compromettant la reforestation. La crise militaro-politique de 2011 a favorisé l'orpaillage clandestin, aggravant la dégradation des sols et la pollution des cours d'eau au mercure. L'État a réagi en lançant en 2014 le Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage, mais les considérations environnementales restent insuffisamment intégrées (SEP-REDD+, 2017).

Une reconnaissance croissante des liens entre déforestation, changement climatique et variabilité de précipitations

Bien que le diagnostic concernant l'impact de l'expansion agricole sur la déforestation et la dégradation des sols soit largement partagé, une autre perception émerge dans les documents politiques et parmi les personnes interviewées : celle du lien entre la déforestation, le changement climatique et la variabilité des précipitations, qui, à son tour, affecte la productivité agricole.

Les références citées dans la Figure 3 et les entretiens menés soulignent l'impact complexe de la déforestation et du changement climatique sur la pluviométrie et l'agriculture. Ces deux références indiquent que la déforestation entraîne non seulement une augmentation des émissions de CO₂, mais aussi une modification des régimes de pluies, provoquant un début plus précoce et un raccourcissement des saisons pluvieuses. Cette intensification des précipitations entraîne des inondations, une érosion des sols et la destruction d'infrastructures, en particulier dans la zone forestière humide du sud du pays. Cependant, ces variations saisonnières ne se traduisent pas nécessairement par une diminution de la quantité totale annuelle de précipitations (SNREDD, 2019 ; PIAIC, 2019 ; PNS, 2020).

Cette situation crée un cercle vicieux où le changement climatique pourrait entraîner une baisse des rendements agricoles et favoriser la déforestation. La variabilité des précipitations, selon les régions (voir Figure 4), redéfinit les dynamiques agricoles, impactant particulièrement les cultures de cacao et de riz avec des diminutions de rendement lors des années sèches. Par exemple, le document du PIAIC (2019) révèle une chute de 27 % dans le rendement du riz en 2016/2017, attribuée à un manque de pluie. De même, une étude indique que 60 % des agriculteurs du nord et du nord-est ont enregistré des baisses de rendement en 2015/2016, dues à la sécheresse (FAO et al., 2018).

9. Entretien, Abidjan janvier 2023.

Encadré 1 : Conversion et diversification des cultures

La production de cacao est confrontée à des baisses de rendement dues à la dégradation de la fertilité des sols. Cette diminution rend les cacaoyers vulnérables aux périodes de sécheresse et accroît la pression des parasites, notamment le virus du *Swollen shoot*, qui peut parfois ravager entièrement les plantations. De plus, les fluctuations des prix sur le marché rendent le cacao de moins en moins attractif pour les agriculteurs, qui se trouvent souvent démunis face à ces difficultés (Gilbert, 2016; K. M. Kouassi, 2023).

Face à ces défis, la conversion des plantations vers d'autres cultures telles que l'hévéa, l'anacarde ou le palmier à huile s'accélère dans les petites exploitations familiales (Ruf & Schroth, 2013). La production d'hévéa a ainsi augmenté, passant de moins de 100 000 tonnes en 2000 (Ruf, 2012) à 1,3 million de tonnes en 2023 selon le FIRCA,¹⁰ positionnant la Côte d'Ivoire comme le premier producteur africain et le troisième mondial. De même, la production d'anacarde connaît un véritable essor, plaçant la Côte d'Ivoire au premier rang mondial pour la production de noix de cajou brutes. Le volume de noix brutes est passé de 60 000 tonnes au début des années 1990 (Ruf, Kone, et al., 2019) à plus d'un million de tonnes en 2023.¹¹ Parallèlement, la production d'huile de palme dépasse les 500 000 tonnes annuelles depuis 2017 (Bessou & Dubos, 2020). La demande croissante au niveau mondial pour les noix de cajou, associée à une hausse des prix, a contribué à l'expansion rapide de leur culture, principalement assurée par de petits exploitants.

Initialement concentrée dans les zones sèches du nord, la culture de l'anacarde s'étend désormais vers les régions centrales et du sud, où le cacao prédomine. La migration interne vers les zones de culture d'anacarde, encouragée par la recherche de diversification et de sécurisation foncière, joue également un rôle significatif. Dans les régions cacaoyères touchées par les maladies et la sécheresse, l'introduction de l'anacarde dans l'agroforesterie gagne du terrain grâce à des innovations paysannes, tandis que l'impact de l'État semble limité. Bien que cette expansion génère un revenu supplémentaire pour les communautés rurales, elle favorise une monoculture d'anacarde, menaçant ainsi la biodiversité. Certains considèrent l'anacarde comme une culture robuste, nécessitant peu de pesticides, résistante à la sécheresse et bénéfique pour la protection des jeunes cacaoyers (Ruf, Kone, et al., 2019), tandis que d'autres alertent sur les risques de reproduire les erreurs du passé, notamment la dégradation environnementale et l'apparition de maladies (Mighty Earth, 2023; Monteiro et al., 2017).

Les témoignages recueillis corroborent ces observations. La variabilité des précipitations suscite des préoccupations pour la production de cacao : « *Nous sommes les premiers producteurs de cacao au monde, [...] c'est la pluie qui fait qu'on produise davantage et cette pluie est régulée par le couvert forestier et si ce couvert n'existe plus, il va sans dire que la pluviométrie va changer. Donc conséquemment la production également va baisser.* »¹² Une experte en changement climatique à l'ANADER explique que la saison des pluies influence le cycle saisonnier, « *avec des variations allant du démarrage tardif à la fin précoce, ainsi que des épisodes de sécheresse, longs ou courts* ». ¹³ Des autorités politiques au niveau régional confirment cette préoccupation et ajoutent que, faute de données disponibles, « *l'expérience montre que la pluviométrie a baissé en raison des changements dans les périodes de mise en place. Si les paysans n'adaptent pas leur calendrier en tenant compte de la pluviométrie, cela affecte la production. Par exemple, si la mise en place se fait en mars, les rendements risquent d'être insuffisants.* »¹⁴

10. Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole,

<https://firca.ci/actualite-institutionnelle/lapromac-et-le-firca-lancent-la-premiere-edition-des-journees-de-lhevea/> consulté le 15/04/2024

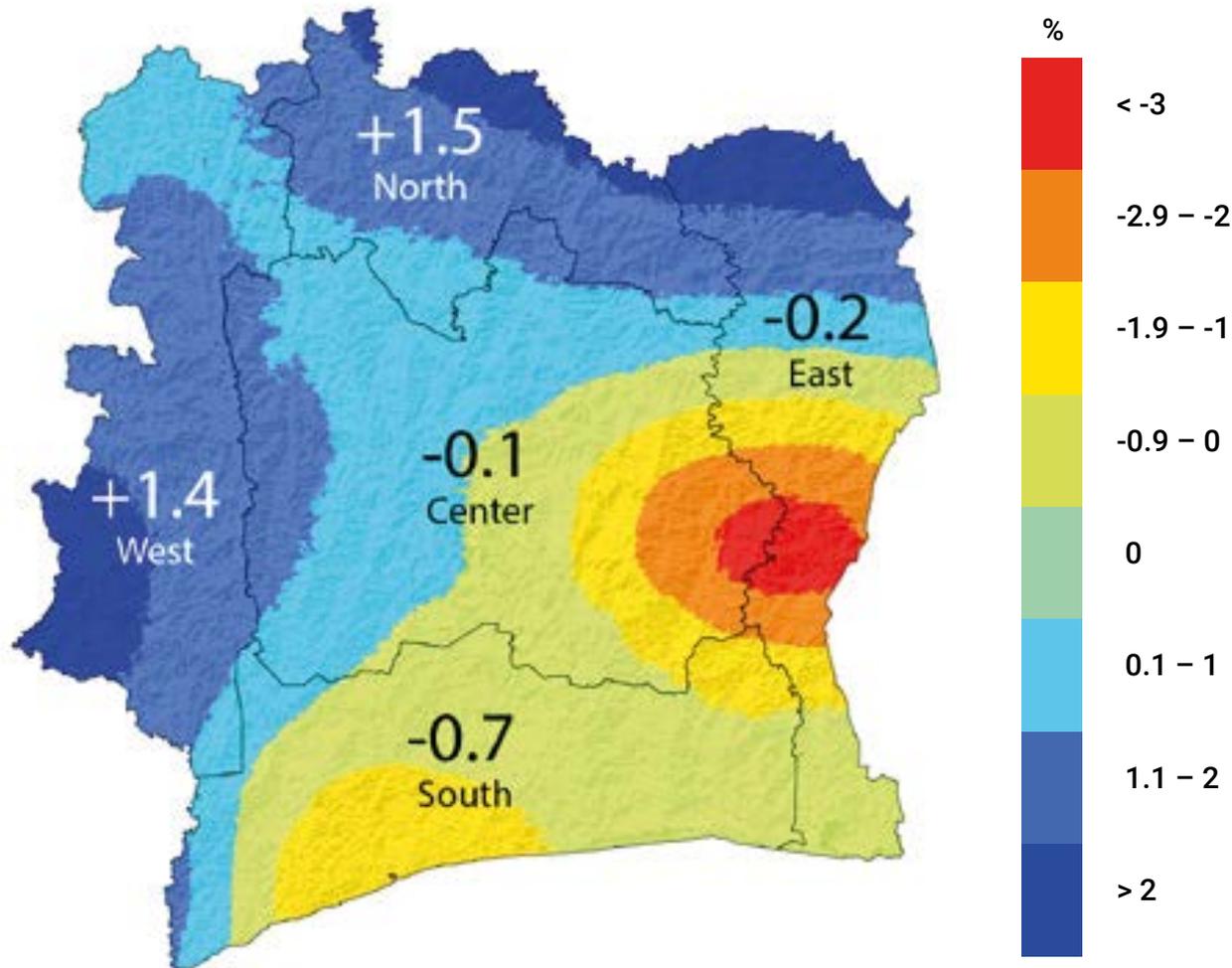
11. <https://firca.ci/blog/le-firca-et-la-filiere-anacarde/>, consulté le 15/04/2024

12. Entretien, représentants de la Sodefor, Abidjan janvier 2023.

13. Entretien, Abidjan janvier 2023.

14. Entretien, Direction régionale de l'agriculture, Agboville février 2023.

Figure 4 : Changements prévus de précipitations en Côte d'Ivoire par région à l'horizon 2050



Source : PIAIC, 2019 (adapté de Bunn et al, 2018).

Par ailleurs, les sécheresses croissantes entraînent des feux de brousse dévastateurs, qui ont accéléré le déclin de l'ancienne région cacaoyère de l'Est dans les années 1980. En réponse, l'État a adopté des mesures législatives pour combattre ces incendies : le code de l'environnement de 1996 interdit les feux non maîtrisés,¹⁷ tandis que le code forestier de 2019 impose de lourdes sanctions pour les incendies volontaires, avec des peines pouvant atteindre dix ans d'emprisonnement et des amendes significatives.¹⁸ De plus, le Plan d'Investissement Forestier (PIF) de 2016 reconnaît spécifiquement les feux de brousse comme une source majeure de dégradation des forêts et des sols. Cependant, malgré la reconnaissance croissante de l'impact du modèle de développement agricole sur la dégradation des sols et des forêts, la plupart des documents et témoignages se concentrent principalement sur la baisse de fertilité due à la déforestation, aux pratiques agricoles inadéquates ou à l'utilisation restreinte d'engrais (Figure 3).

15. Entretien, Abidjan, janvier 2023

16. Entretien, Direction régionale de l'agriculture, Agboville février 2023.

17. Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement (Art.86).

18. Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier, Art. 103.

Le débat public se limite souvent à la fertilité des sols à l'échelle de la parcelle, sans considérer d'autres aspects de la santé des sols (tels que la biodiversité, la structure, la matière organique, et les composantes chimiques). Une exception est le Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (PIAIC, 2019), qui souligne l'importance des sols sains pour la régulation des cycles de nutriments, l'amélioration de la fertilité des sols, la séquestration du carbone, l'augmentation de la productivité agricole et la résilience face au changement climatique.

Dans ce contexte, la fertilité est principalement considérée du point de vue économique, tandis que la "santé" des sols est souvent négligée. L'environnement est abordé sous un angle productiviste, où les sols doivent assurer des rendements élevés. Cette vision limitée du problème de la dégradation forestière influence la sélection des mesures mises en place pour y remédier.

Une diversité d'instruments de gestion des terres dégradées, avec un accent sur les incitations économiques et partenariats public-privés

Face à la dégradation des sols et à la déforestation en Côte d'Ivoire, les plans d'action existants adoptent une variété d'instruments, axés sur les incitations économiques, les cadres de concertation public-privé, le contrôle de la déforestation et le reboisement, ainsi que la sensibilisation des agriculteurs.

Parmi les approches identifiées dans les documents analysés, on trouve des **mesures incitatives** et des instruments encourageant l'adoption volontaire de pratiques durables grâce à des incitations économiques et à la mise en place de partenariats public-privé. Par exemple, le *programme Quantité Qualité Croissance* (2QC) est souvent cité par les acteurs du secteur agricole comme un modèle de partenariat public-privé conçu pour répondre aux problématiques de dégradation des sols.¹⁹ Lancé en 2014 par le CCC en collaboration avec les entreprises de cacao et exécuté par l'ANADER. Doté d'un budget de 685 millions d'euros sur 10 ans, ce programme vise à améliorer la productivité en régénérant les vergers, en promouvant l'agroforesterie et en stabilisant la fertilité des sols (Grumiller et al., 2018).

Dans la continuité du 2QC, le gouvernement a lancé en 2022 une initiative d'envergure dédiée à la restauration des terres et forêts dégradées, connue sous le nom de *"Abidjan Legacy Program"* ou L'Initiative d'Abidjan. Ce programme vise la protection des terres et des forêts, l'amélioration de la productivité agricole et le renforcement de la résilience au changement climatique, en mettant l'accent sur le soutien aux jeunes et aux femmes dans les zones rurales. D'un coût estimé à plus de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans (et pour l'instant sans budget dédié), il est piloté par une unité de coordination au cabinet présidentiel. L'ambition du programme est de combattre la déforestation, de restaurer 20% du couvert forestier, d'accroître la productivité agricole par la mécanisation et la réhabilitation des sols, d'augmenter la durabilité et la valeur ajoutée locale des filières existantes, et d'explorer de nouvelles filières éco-responsables. L'initiative mérite d'être mentionnée, non pas tant pour ses objectifs que pour ce qu'elle révèle : les nombreuses stratégies élaborées jusqu'à présent se sont montrées insuffisantes pour répondre aux défis de déforestation et de dégradation des sols.

19. Entretien, représentants du MEMINADER, mars 2023.

En plus de ces stratégies phares en partenariat avec les filières agricoles, les plans analysés mentionnent des efforts de reboisement dans les flancs de montagne et les forêts dégradées, dans le cadre de la *Politique de réhabilitation et d'extension des forêts*. D'après le ministère des Eaux et Forêts (MINEF), cette stratégie inclut des mesures incitatives telles que la facilitation de l'obtention de certificats fonciers pour les forêts résiduelles, les vieilles jachères et les plantations dans le domaine rural, des exonérations fiscales, ainsi qu'un accompagnement technique et financier impliquant des institutions financières. Par ailleurs, on peut citer des instruments tels que la fiscalité environnementale, la certification cacao, ainsi que l'utilisation de paiements pour services environnementaux (PSE) et de financements liés au carbone. Toutefois, leur application concrète reste limitée. La régulation de la fiscalité environnementale et du marché du carbone n'est pas encore établie en Côte d'Ivoire. De plus, les initiatives de certification et de PSE sont principalement pilotées par des projets internationaux, dispersés géographiquement et budgétairement.

Par ailleurs, des **cadres de concertation** impliquant des acteurs publics et privés ont été établis. L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) résulte de consultations entre les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi que 35 grandes entreprises du secteur cacao et chocolat, représentant 85% du commerce mondial du cacao depuis 2016. L'ICF sert de pont entre la cacaoculture et le développement forestier, visant à aider le gouvernement à atteindre un objectif de restauration de 20% de couverture forestière d'ici 2030. Plusieurs acteurs internationaux sont impliqués dans la gouvernance de cette initiative dirigée par le ministère des Eaux et Forêts, tels que IDH et la Fondation Mondiale du Cacao (WCF). La mise en œuvre de l'ICF a débuté en janvier 2018 dans cinq régions prioritaires : La Mé, Nawa, Cavally, San Pedro et Guémon.

Le gouvernement ivoirien soutient fortement les initiatives des entreprises. Il encourage la production de « cacao durable et certifié » en offrant des incitations, comme par exemple des bonus fiscaux basés sur le poids du cacao certifié et l'accès à des marchés équitables (Maile, 2020). Cette politique répond à une pression globale pour la préservation des ressources forestières et à la demande des consommateurs pour plus de durabilité, incitant les grandes entreprises à étendre leurs programmes. Un responsable de la durabilité d'une grande entreprise exportatrice met en lumière cette tendance : « *Les initiatives sont en cours et nous sommes proactifs, mais la pression des consommateurs pour la durabilité des filières est réelle. Nous devons pouvoir tracer l'origine du cacao. Affirmer que cela découle uniquement de pressions externes de l'UE est ignorer la réalité. (...) C'est urgent* ».

En parallèle, les **instruments réglementaires** tels que les plans d'aménagement, les systèmes de contrôle et de traçabilité, ainsi que la sécurisation foncière, deviennent centraux dans les dispositifs institutionnels. Le nouveau Code Forestier est un document clé qui sera examiné plus en détail dans la section suivante. Pour l'instant, nous mentionnons certains de ses instruments, tels que les concessions forestières et les plans d'aménagement des agro-forêts, pour lesquels les entreprises agricoles jouent un rôle significatif dans leur mise en œuvre. De plus, la reconnaissance de la propriété des arbres par les propriétaires fonciers ruraux permet aux agriculteurs de valoriser les ressources en bois sur leurs exploitations agricoles. Cependant, la mise en œuvre de ces instruments se heurte à des obstacles liés à la faible prévalence de documents de propriété foncière, ce qui limite considérablement la portée des textes sur lesquels nous reviendrons. De même, les autorités rencontrent des difficultés pour assurer la mise en œuvre d'instruments de contrôle de l'utilisation d'intrants homologués et la protection des forêts (Gboko, 2021).

Ces difficultés ne relèvent pas seulement du manque de ressources humaines et financières suffisantes, des défis de coordination des projets internationaux et des incohérences entre certains de ces programmes. Elles découlent également de divergences entre les acteurs publics et privés concernant leur conception de certaines solutions, par exemple, la nécessité de réduire l'utilisation d'intrants chimiques dans les cultures de rente. De plus, elles sont liées à des tensions politiques entre des acteurs ayant des poids asymétriques.

Ces questions seront davantage développées dans les sections suivantes. En somme, bien que la Côte d'Ivoire déploie une variété de stratégies politiques et d'instruments pour lutter contre la déforestation et encourager la durabilité dans le secteur agricole, le progrès modéré de certains programmes révèle une subordination de la protection environnementale aux besoins de production agricole. Cette situation est exacerbée par le décalage de mise en œuvre et une approche souvent limitée du problème de dégradation des sols, focalisée principalement sur la fertilisation et la reconstitution des couverts forestiers.

2.3 Des stratégies de développement agricole en concurrence

Les priorités des plans nationaux d'investissement principalement axées sur l'augmentation de la production et la compétitivité agricole

Le développement des politiques agricoles en Côte d'Ivoire est étroitement lié aux organisations régionales telles que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). La crise alimentaire de 2008 a souligné l'importance de placer l'agriculture et la sécurité alimentaire au cœur des politiques publiques. Dans le cadre de l'intégration régionale, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la Côte d'Ivoire, ainsi que ceux d'autres pays membres de la CEDEAO, ont été élaborés conformément aux directives du Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP). Ces initiatives reflètent un engagement en faveur d'une approche harmonisée à l'échelle régionale pour le développement agricole et l'autosuffisance alimentaire dans les pays ouest-africains.

Les PNIA visent à allouer au moins 10% des budgets nationaux à l'amélioration de la compétitivité et productivité agricoles, en s'efforçant de promouvoir une croissance dans le secteur agricole pour réduire la pauvreté de moitié. Ces engagements s'inscrivent dans la continuité de la déclaration de Maputo de juillet 2003, qui encourageait déjà les pays africains à effectuer des investissements similaires. Les PNIA impliquent l'élaboration de diagnostics, simulations et programmes d'investissement, et fonctionnent comme des inventaires pour repérer les besoins de financement sur une période de 4 à 5 ans. En collaboration avec l'IFPRI, l'élaboration du PNIA I en Côte d'Ivoire a bénéficié de consultations avec les acteurs des filières agricoles, permettant ainsi d'aligner les priorités nationales avec les objectifs des politiques agricoles régionales, notamment le Plan National de Développement (Gabas et al., 2015).

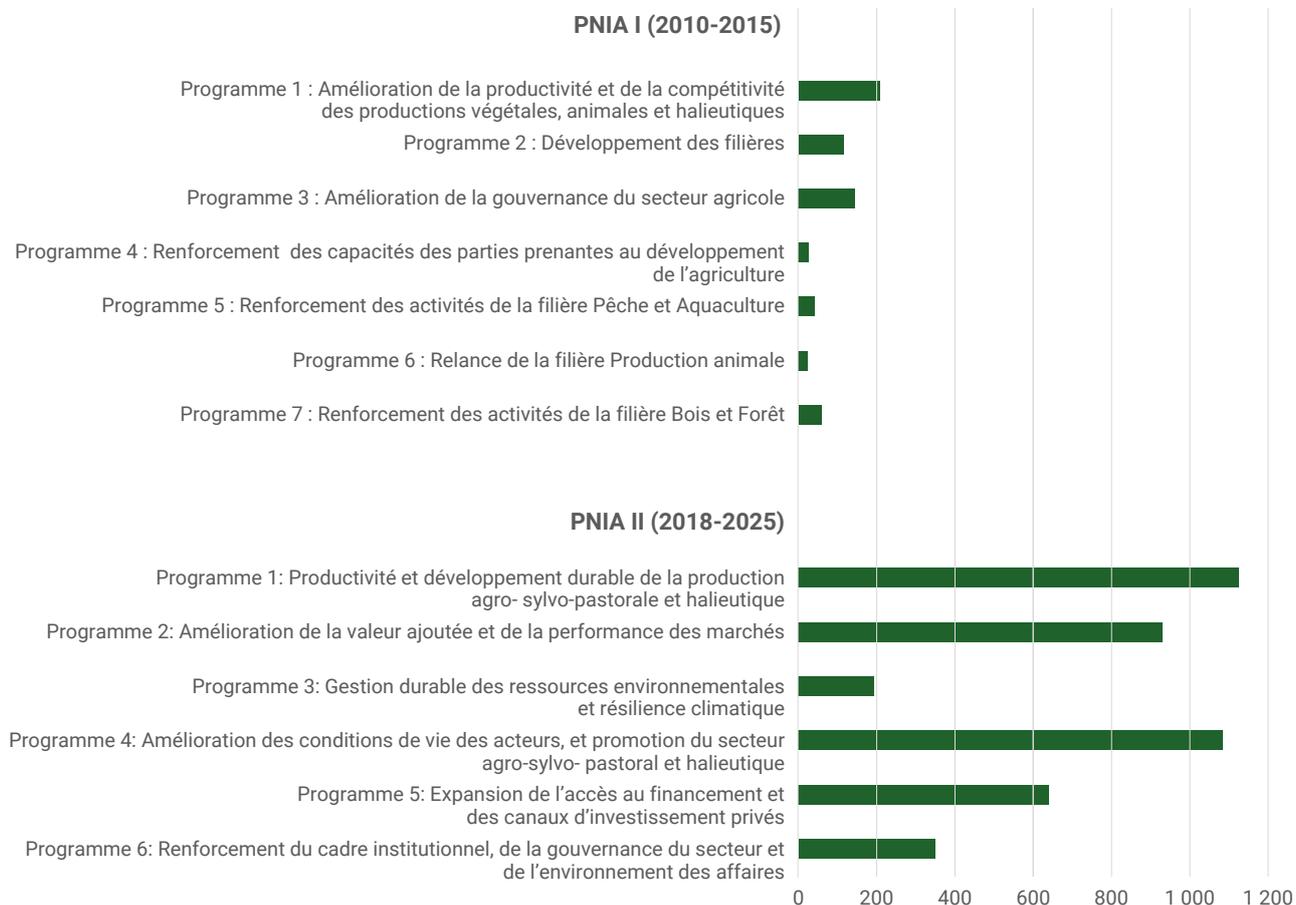
Fouilleux et al. (2017) ont souligné que l'orientation vers l'autosuffisance alimentaire, la compétitivité et la productivité agricoles privilégie une **approche productiviste**. Cette approche met l'accent sur l'augmentation de la disponibilité alimentaire et de la production agricole pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Cependant, elle peut négliger des aspects essentiels tels que l'accès à la nourriture, la répartition équitable des ressources et les dynamiques socio-économiques. Les facteurs institutionnels et cognitifs jouent un rôle crucial dans la promotion de ces stratégies, avec la participation d'organisations internationales, nationales et de corporations transnationales.

Le **PNIA 2010-2015** a servi de cadre de référence pour les politiques agricoles, s'alignant sur le Document de Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013) ainsi que sur la Politique agricole de la CEDEAO. Suite à une

interruption due à la crise politique de 2011, le PNIA a été relancé avec l'élaboration du Plan d'investissement détaillé pour sa mise en œuvre (PID 2010-2015). Ce plan admet que l'objectif de réhabilitation des paysages forestiers en Côte d'Ivoire reste non atteint. La « gestion durable des terres » est traitée comme un objectif secondaire dans ce plan, représentant moins de 0,1 % du budget total (Figure 5). Le PNIA reconnaît les impacts négatifs de l'agriculture sur les forêts, mais propose comme solution le développement d'une **cartographie des types de sols** en Côte d'Ivoire. Cette initiative vise à faciliter l'optimisation des pratiques agricoles et le choix d'intrants adaptés à chaque type de sol. À ces mesures s'ajoute un programme encourageant l'utilisation de fertilisants minéraux et organiques (via subvention ou distribution directe) destiné à maintenir la fertilité des terres dégradées, programme qui n'a pas été effectivement mis en œuvre.

Gabas et al. (2015) ont étudié les dépenses d'investissements agricoles entre 2011 et 2014, révélant une moyenne annuelle de 600 millions USD, répartie entre l'État (30%), les bailleurs de fonds (13%) et le secteur privé (57%). La part du budget ivoirien consacrée à l'agriculture s'élevait à seulement 2,5%, loin des 10% visés par la déclaration de Maputo. Les dépenses étatiques privilégient principalement le fonctionnement administratif, les entités parapubliques, la formation et le conseil agricole, ainsi que les filières d'exportation comme le café-cacao et le coton. Les bailleurs de fonds se concentrent sur le financement des infrastructures et le développement du secteur vivrier, notamment le riz. Cependant, certains domaines tels que la sécurisation foncière et l'agriculture familiale, ne reçoivent qu'un soutien limité, représentant 1,4 % des dépenses publiques agricoles ivoiriennes sur cette période.

Figure 5 : Budget estimatif pour le PNIA I et le PNIA II, en milliards de FCFA, réparti par programme

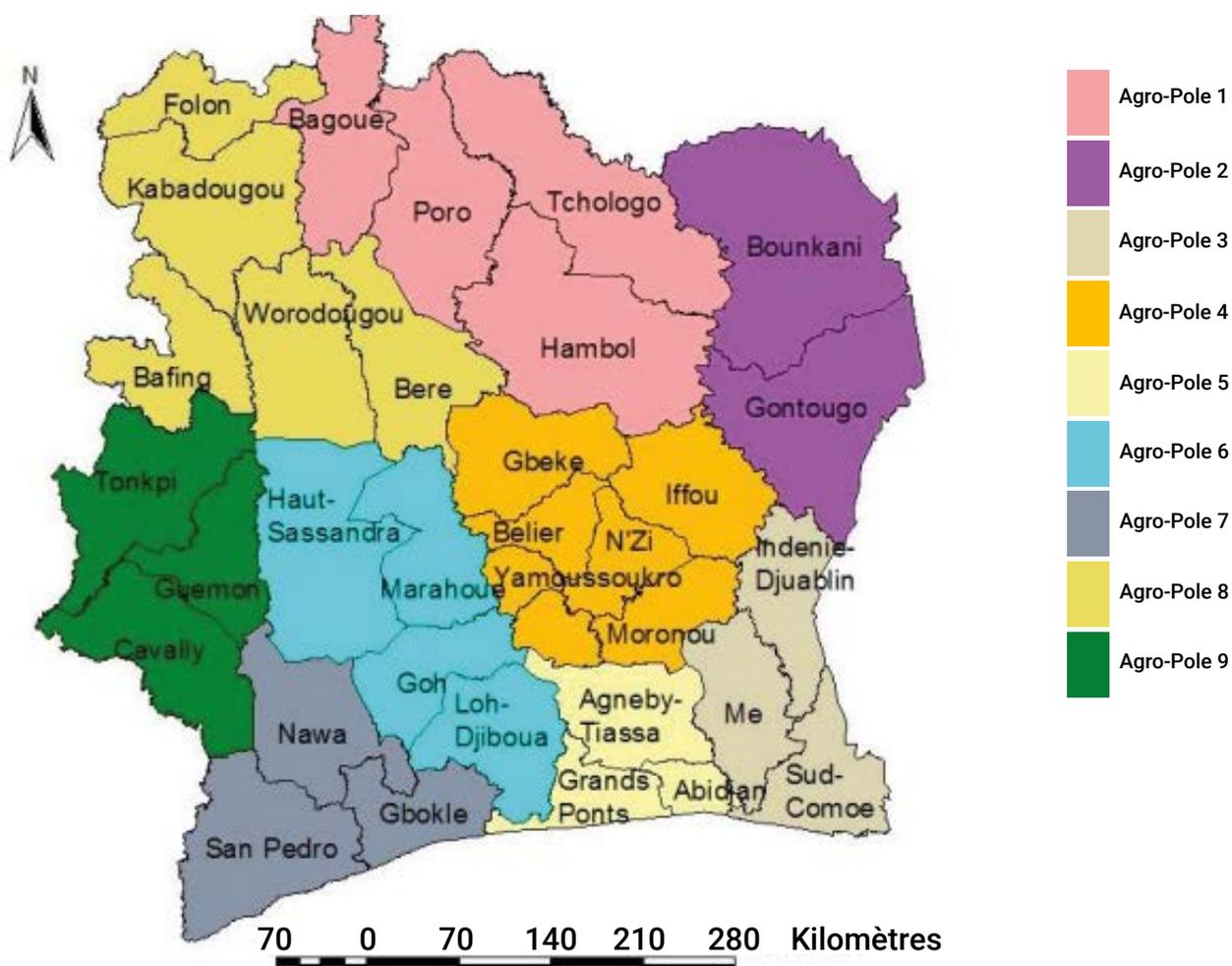


Source : Adapté par les auteurs des documents des PNIA

Une étude menée à la même période a révélé des investissements publics et privés d'environ 28 milliards de dollars en 2015 pour des initiatives de reforestation et de gestion durable des forêts. Cependant, au cours de cette même année, au moins 140,7 millions de dollars d'argent public ont été investis dans des pratiques d'intensification agricole conforme aux méthodes conventionnelles, sans prise en compte explicite des risques de déforestation. Au contraire, cela pourrait potentiellement contribuer à la dégradation des forêts (Falconer et al., 2017).

Le **PNIA 2018-2025** poursuit les objectifs de sa première édition et s'harmonise avec le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, lui consacrant un budget nettement plus important. Il coexiste avec diverses politiques et stratégies, dont la Stratégie nationale révisée pour le développement de la filière riz (SNDR 2012-2020) et le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020). Le coût estimé du PNIA II est nettement plus important que le premier, dépassant 4 000 milliards de FCFA. Le PNIA II souligne l'importance du secteur privé dans la valorisation agricole, notamment par le biais des crédits, des services offerts par les distributeurs agricoles incluant le conseil, et du potentiel d'investissement dans les infrastructures pour une qualité améliorée de la production. Une innovation majeure est l'introduction du concept de **pôles de développement agricole** intégré sur tout le territoire, avec neuf agropoles identifiées, chacun axé sur un secteur prioritaire (Figure 6).

Figure 6 : Zonage proposé pour les agropoles dans le PNIA II



Source : PNIA (2017)

Par ailleurs, le PNIA II accorde une attention renforcée aux enjeux environnementaux, comme en témoigne un diagnostic qui établit un lien significatif entre l'agriculture et la dégradation des sols :

« L'agriculture en Côte d'Ivoire continue d'être un secteur, à la fois affecté par la dégradation de l'environnement, et parmi ceux y contribuant le plus. Le développement rapide d'une agriculture extensive en Côte d'Ivoire a généré une déforestation, un affaiblissement de la qualité des sols, une pollution des ressources en eau, et la mise en danger de plusieurs espèces et zones protégées. Du fait du défrichage de terres agricoles, mais aussi du développement de l'industrie du bois, la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de ses forêts en cinq décennies - déforestation massive n'ayant pu être compensée par des efforts de reboisement demeurés insuffisants. » (PNIA II, p. 17-18)

Ce diagnostic souligne l'urgence de restaurer le couvert forestier et de gérer de manière intégrée les ressources naturelles pour maintenir la fertilité des sols et accroître la résilience climatique de la production agricole (PNIA, 2017). Il est à noter un changement dans la répartition budgétaire du plan, avec 4 % du budget alloué au programme de gestion durable des ressources environnementales et à la résilience climatique (Figure 5). Néanmoins, le budget de ce programme reste le plus faible au sein du PNIA II et ne constitue qu'une estimation, la majorité des fonds devant encore être mobilisés. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole demeure parmi les objectifs principaux des deux versions du PNIA, avec un accent particulier sur l'amélioration de l'accessibilité des intrants. Enfin, le ministère de l'Agriculture a amélioré les instruments d'appui à la gestion des sols. Le CNRA a récemment mis à jour les cartes des zones recommandées pour la production de café et de cacao en fonction des caractéristiques du sol. Le PNIA II accorde la priorité à la recherche scientifique sur la qualité et la fertilité des sols, et reconnaît la nécessité d'intervenir sur la qualité des sols dans les pôles agroindustriels 2, 4, 6 et 7. Parallèlement, le PIAIC (2019) propose un Programme National de Fertilité des Sols axé sur la recherche appliquée, un service national d'information sur les sols et l'assistance technique aux producteurs. Ce programme, élaboré en grande partie par les consultants du CGIAR, n'avait pas encore été adopté à la date de rédaction de ce rapport.

Ainsi, bien que la dégradation des paysages et la perte de fertilité des sols en Côte d'Ivoire soient reconnues, les solutions divergent. Des représentants et programmes du ministère de l'Agriculture, de l'ANADER, du CCC et d'autres institutions du secteur agricole privilégient l'utilisation d'intrants, avec des stratégies d'optimisation selon les types de sols, des systèmes d'information, le conseil agricole, la consolidation d'agropoles, ainsi que les subventions et crédits pour faciliter l'accès aux intrants et améliorer la gestion de la fertilité des sols. En revanche, les stratégies environnementales telles que le reboisement, la gestion intégrée des forêts, le contrôle des zones forestières ou la traçabilité des filières agricoles sont moins mentionnées dans ces documents.

Importance accordée à l'accessibilité et à l'optimisation des intrants

Les politiques agricoles reconnaissent largement le problème de la baisse de fertilité des sols dans les anciennes régions boisées, promouvant notamment l'usage d'engrais, l'intensification et les pratiques agricoles améliorées comme solutions (Figure 7). Les documents analysés mettent en évidence que le déboisement a été adopté comme stratégie pour accéder à des sols fertiles destinés à la culture du café et du cacao. Cependant, la réduction des forêts a rendu l'utilisation d'engrais indispensable pour maintenir les rendements. Les plantations de plus de 30 ans, souvent atteintes par le Swollen shoot, sont abandonnées ou renouvelées faute de solutions autres que l'arrachage. Par ailleurs, l'agriculture vivrière, limitée par les coûts des engrais, persiste à pratiquer la culture sur brûlis (EU/JRC, 2017). Cet argument est illustré dans l'extrait ci-dessous du Plan d'Action National de la Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres :

Figure 7 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols



« Pour maintenir un certain niveau de productivité des exploitations, les paysans sont obligés d'apporter des nutriments au sol pour l'enrichir. L'achat des intrants agricoles accroît les charges d'exploitation des paysans (accessibilité aux intrants et semences...). Le rendement du système agricole est partout en Côte d'Ivoire essentiellement fonction de la qualité des sols et des techniques culturales. Comme les itinéraires techniques sont très peu suivis par les paysans, l'utilisation de l'engrais apparaît comme la seule solution pour faire face à la dégradation des terres. » (PAN-LCD, 2014, p. 62)

L'idée selon laquelle l'intensification de la cacaoculture pourrait contribuer à freiner la déforestation est soutenue par des responsables au plus haut niveau de l'État, des entreprises de négoce et du chocolat. Cependant, ces derniers estiment que "les forêts se dégradent en raison d'un manque d'encadrement et de formation des producteurs sur les bonnes pratiques d'intensification de la cacaoculture."²⁰ Par ailleurs, le PNIA II entend améliorer l'accès aux intrants à travers un renforcement de la réglementation (homologations, lutte

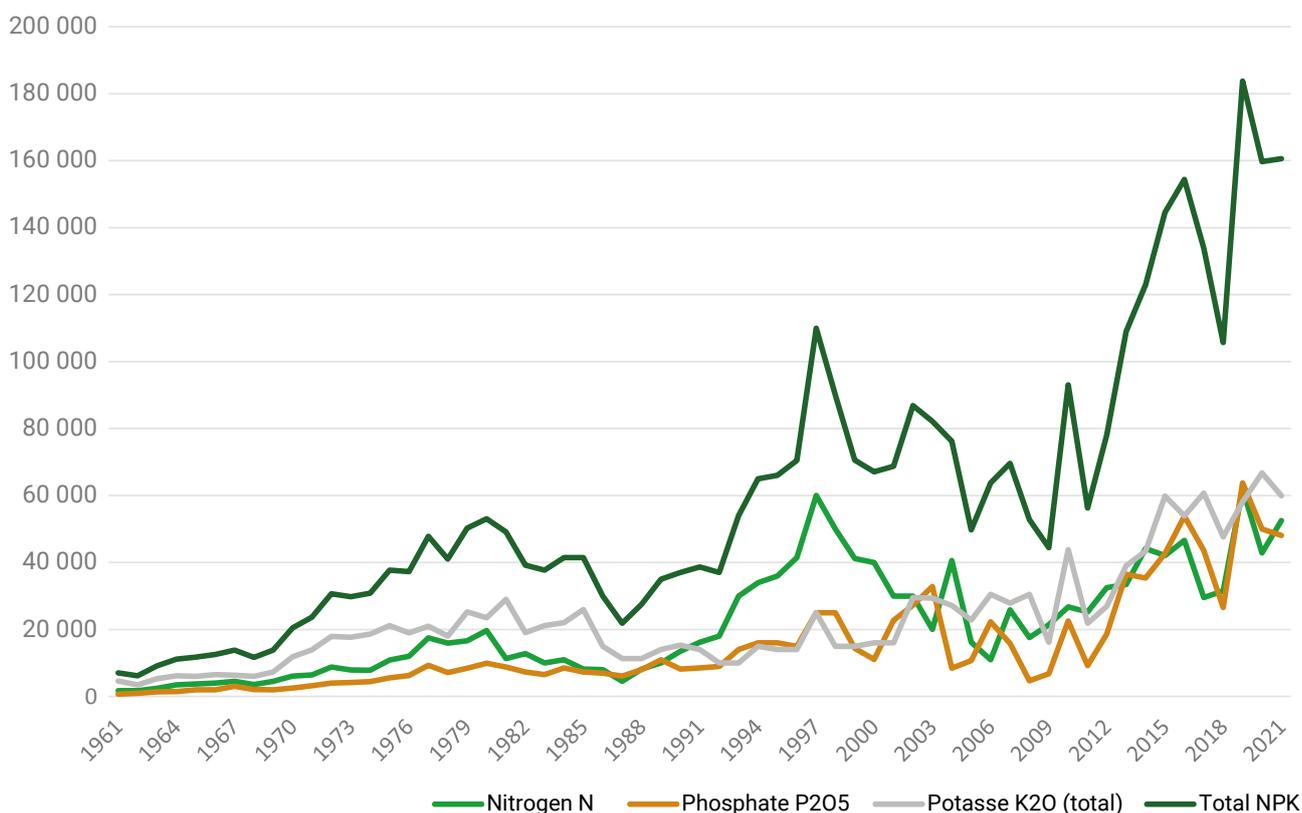
20. Entretien, représentant politique, mars 2022.

contre les intrants frauduleux), le développement de la production d'intrant et la sécurisation des approvisionnements, ainsi qu'à travers la mise en place « d'un système de subvention des intrants pour les producteurs et les éleveurs vulnérables ». La distribution d'intrants et le contrôle de la réglementation devraient être facilités par la mise en place des agropoles dans les principales régions de production (PNIA 2017-2025).

L'analyse de la consommation d'engrais en Côte d'Ivoire doit être abordée avec prudence en raison des réexportations non déclarées et des incohérences dans les données d'importation. Cependant, les tendances semblent bien établies. Selon les données de la FAO, la consommation de NPK montre une tendance croissante depuis la fin des années 1990, atteignant un pic après la crise de 2011 (Figure 8). Par exemple, entre 2010 et 2015, la consommation d'engrais par les agriculteurs ivoiriens est passée de 15 kg/ha à 50 kg/ha (CGGAP, 2018).

Le coton représente la principale culture consommatrice d'engrais, avec 46 % de la consommation totale en moyenne sur la période 2011-2015. Le cacao suit avec 16 %, tandis que le palmier à huile se classe en troisième position, représentant 14 % de la consommation totale d'engrais (EU/JRC, 2017). Par ailleurs, on constate un accroissement régulier du recours aux intrants pour lutter contre les ravageurs tels que les insecticides et les fongicides dans la culture maraîchère et la riziculture. De plus, l'utilisation des herbicides s'est largement répandue dans presque tous les systèmes agricoles, principalement parce que la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare et coûte désormais plus cher que l'achat et l'application d'herbicides. De ce fait, les risques de pollution (du sol, de l'eau et des produits agricoles récoltés) et d'atteinte à la santé des agriculteurs qui appliquent ces produits, ainsi que potentiellement celle des consommateurs, sont accrus (Gboko, 2021).

Figure 8 : Consommation d'engrais en Côte d'Ivoire, 1960-2021 (tonnes)



Source : FaoStat, 2023.

Depuis l'indépendance, l'accès aux engrais et produits phytosanitaires en Côte d'Ivoire a été encouragé grâce aux crédits de la Banque de Développement Agricole et à la distribution par des entités sectorielles telles que la SODEPALM. Malgré une certaine équité entre les filières jusqu'aux années 1970, le soutien gouvernemental se limite désormais aux périodes de crise et se focalise essentiellement sur le coton²¹ (EU/JRC, 2017). **Actuellement, subventionner les intrants agricoles est considéré comme un moyen de soutenir le revenu des agriculteurs.** Les engrais simples, importés notamment du Nigeria, arrivent en vrac à Abidjan et San Pedro pour être ensuite mélangés et conditionnés selon les besoins. Toutefois, l'absence de production locale et les coûts logistiques élevés font monter les prix finaux.

La gestion des produits phytosanitaires est attribuée au ministère de l'Agriculture, notamment à la Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle de la Qualité (DPVCQ), ainsi qu'au Comité Pesticide interministériel. Sur le plan international, la Côte d'Ivoire s'est engagée à harmoniser les législations nationales et régionales sur les pesticides (Traoré & Haggblade, 2017). Elle a participé au projet pilote d'Homologation Interafricaine Phytosanitaire (HIP) avant de rejoindre le CILSS, qui a mis en place un système réglementaire commun pour les pesticides en 1994. À partir de 2008, la CEDEAO a lancé une réglementation régionale sur les intrants agricoles, créant le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP). Suite à l'adhésion à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants en 2004, la Côte d'Ivoire a élaboré un Plan national de gestion des polluants. En 2017, le projet de la Banque Mondiale PROGEP vise à renforcer la législation sur les pesticides, principalement pour combattre l'utilisation illégale de ces produits. Les efforts se concentrent sur l'encadrement et la rationalisation de leur usage, ainsi que sur la lutte contre le marché des pesticides illicites, bien que l'ampleur du marché informel reste difficile à évaluer.

Les acteurs du secteur phytosanitaire en Côte d'Ivoire, réunis au sein de Croplife Côte d'Ivoire, incluent des entreprises comme LDC, YARA, Agro West Africa Abidjan, et d'autres. Certains importateurs directs répondent aux besoins locaux et de producteurs indépendants. Des acteurs clés tels que WILMAR et SECO (groupe OLAM) marquent également leur présence, avec environ 10% des importations d'engrais effectuées par des importateurs occasionnels, soulignant l'importance vitale de ce secteur pour l'agriculture du pays (EU/JRC, 2017).

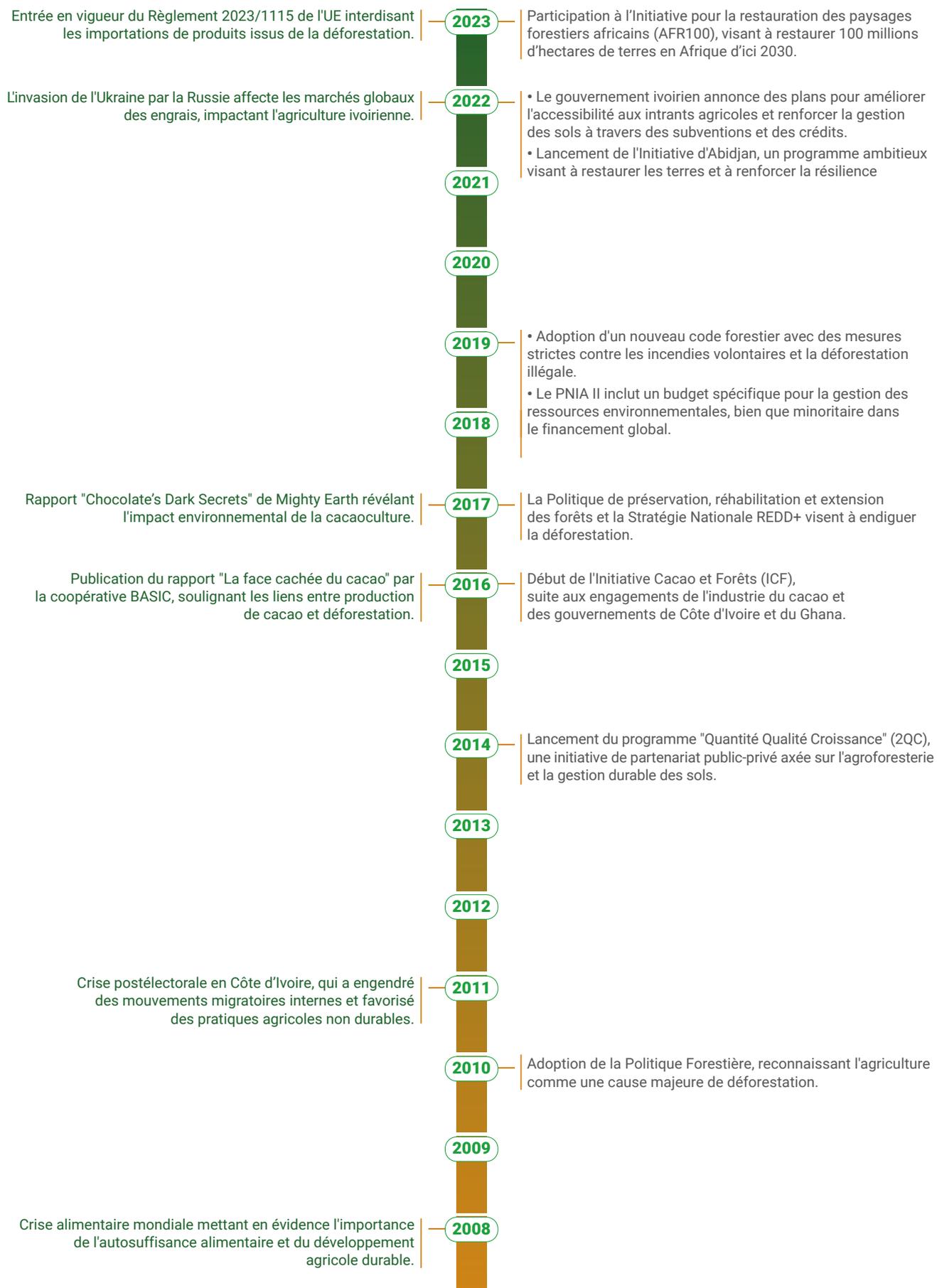
L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 a eu un impact significatif sur les prix mondiaux des engrais. La Russie et la Biélorussie, deux grands exportateurs d'engrais, ont été confrontées à des sanctions internationales. En Côte d'Ivoire, cette situation a entraîné une augmentation de 25 % de la valeur des importations d'engrais au cours du premier semestre 2022, malgré une réduction des quantités importées. Cette hausse des prix des engrais suscite un intérêt croissant pour les méthodes organiques, notamment le compost. Cependant, son utilisation reste marginale dans les cultures de rente. Un expert de l'ANADER souligne cette tendance : « *Les engrais chimiques nous ont certes permis d'atteindre de hautes performances agricoles, mais face à l'appauvrissement de nos sols dû à la détérioration de leur fertilité physique, nous nous orientons vers le compost. Ce choix est motivé par les prix élevés et par l'abondance de résidus agricoles* ». De plus, l'accès réduit des agriculteurs aux intrants chimiques est mis en évidence par un chercheur de l'IRD : « *...le coût particulièrement élevé de l'engrais affecte le coût de production et ne rend pas viable le recours aux intrants chimiques dans les approches de fertilisation des sols.* » L'inflation limite l'achat d'engrais chimiques, rendant le projet de compostage d'autant plus apprécié : « *...les parents n'arrivent vraiment pas à acheter cet engrais chimique... c'était vraiment une joie pour eux de savoir qu'ils avaient la capacité de fabriquer...* ».

21. Depuis 2008/2009, le gouvernement a appuyé la filière coton par une subvention de 7 milliards FCFA, couvrant initialement 50% du prix des intrants. Cependant, avec la relance de la filière et l'augmentation de la consommation d'engrais, l'impact de cette subvention a diminué.

En somme, bien que les plans d'investissements agricoles mentionnent la gestion durable des terres, les avancées demeurent encore marginales dans un modèle de développement agricole qui privilégie l'augmentation de la production et la compétitivité grâce à l'utilisation d'intrants chimiques. Le secteur est hautement concurrentiel et marqué par d'importants enjeux économiques et des incertitudes considérables. Dans ce contexte, d'autres solutions émergent, telles que la promotion de l'agroforesterie, offrant ainsi des perspectives alternatives, accompagnées de controverses que nous analysons dans la section suivante.

Evènements internationaux et crises politiques

Changements institutionnels marquants





3

@ForestInnov/CIRAD

L'agroforesterie, une solution médiane pour la conservation des forêts et la pérennisation des filières agricoles

L'agroforesterie est de plus en plus reconnue comme une approche clé pour relever les défis agricoles et environnementaux en Côte d'Ivoire. Ce concept, anciennement cantonné aux cercles scientifiques, s'est popularisé et intégré dans le discours politique, les normes de durabilité et les communications des entreprises chocolatières vers le milieu des années 2010. Une Stratégie nationale dédiée à l'agroforesterie est prévue pour 2024, soulignant son importance croissante, particulièrement pour la culture du cacao. L'agroforesterie est envisagée comme une solution viable pour la restauration des sols et des paysages, adaptée aux nouvelles normes de traçabilité des marchés internationaux, notamment en Europe avec la réglementation contre la déforestation importée. Alors que l'agroforesterie s'impose comme un élément crucial pour les marchés des produits agricoles ivoiriens, divers instruments ont été développés pour l'ancrer dans les politiques publiques du pays (Di Roberto et al., 2023). Ces initiatives incluent des projets dans le secteur rural,²² souvent initiés par les acteurs de la filière cacao, et dans les forêts classées à travers le dispositif «Agro-Forêt», ainsi que des stratégies impliquant des paiements pour services environnementaux.

3.1 Les principaux instruments publics et privés de promotion de l'agroforesterie

Distribution de plants forestiers et certifications durables du cacao

Dans le domaine rural, l'agroforesterie, axée sur la production de cacao, joue un rôle essentiel dans les politiques sectorielles et les normes de certification durable. Le gouvernement et le CCC ont lancé d'importantes campagnes de distribution de plants forestiers, avec des chiffres annoncés allant jusqu'à 60 millions de plants distribués. Cependant, la proportion d'arbres effectivement plantés reste faible. Selon Kouassi et al., malgré les programmes de distribution d'arbres d'ombrage dans les exploitations de leur échantillon, seuls 9 % des arbres des champs de cacao ont été réellement plantés, tandis que 43 % sont des repousses spontanées et 48 % sont rémanents (cad. laissé par les planteurs au moment de la constitution de la plantation agricole). La survie des plants, les compétences en foresterie et l'efficacité des contrôles suscitent des interrogations, remettant en question l'impact de ces efforts (Kouassi et al., 2023; Ruf, Uribe Leitz, et al., 2019).

L'industrie du cacao encourage l'agroforesterie pour répondre aux exigences environnementales émergentes, devenant un pilier des stratégies des géants chocolatières. Un exemple en est la collaboration entre le CCC et Cémoi via le programme «Cacao Ami des Forêts», conclu en 2022, visant à développer des pratiques agroforestières innovantes pour augmenter les rendements agricoles.²³ De plus, le programme 2QC mentionné précédemment encourage l'adoption de l'agroforesterie à travers le conseil agricole privé et des contrats de service avec l'ANADER. Les programmes de durabilité des entreprises affichent des contenus relativement similaires (Amiel et al., 2019), axés sur le renforcement des capacités des producteurs, l'accès au crédit pour l'intensification (notamment via l'achat d'intrants), la distribution de plants de cacaoyers et d'autres arbres pour encourager

22. Le domaine foncier rural est composé des « terres sans maîtres » et des propriétés foncières des personnes physiques ivoiriennes, de l'Etat et des collectivités publiques. Il inclut à titre transitoire les terres du domaine coutumier et les concessions d'Etat. Pour notre propos il convient notamment de distinguer le domaine rural du domaine forestier classé (sur lequel des Agro-Forêts peuvent être délimitées) et des aires protégées (cf. Loi n°2019-868 ; Loi n°2019-675).

23. Ecotierra, 2017. Plan de mise en œuvre « Transparence Cacao ». Site web, Ecotierra. <https://www.ecotierra.co/>



l'agroforesterie et la cartographie des parcelles pour exclure les exploitations impliquées dans la déforestation illégale. La hausse des rendements des petites exploitations est évoquée comme un objectif majeur de toutes ces initiatives (Maile, 2020).

En outre, des certifications telles que celle de Rainforest Alliance imposent aux producteurs d'accroître la couverture arborée et la diversité végétale (Rainforest Alliance, 2020). Des études sur le cacao certifié en Côte d'Ivoire montrent que la conservation des arbres d'ombrage est motivée par des objectifs de rendements supérieurs et de résilience climatique des exploitations (Lemeilleur et al., 2015; Maguire-Rajpaul et al., 2022). Toutefois, les certifications ne garantissent pas systématiquement une meilleure protection des forêts tropicales ni une réelle transformation des pratiques agricoles préjudiciables à l'environnement (Maile, 2020). Il est également important de noter que les primes de certification sont souvent redistribuées par les coopératives, réduisant ainsi les bénéfices réels pour les planteurs (Ruf et al., 2018).

Par ailleurs, les campagnes de reboisement et la distribution de plants s'avèrent souvent très coûteuses et ne promeuvent pas la diversité des espèces végétales. Il arrive fréquemment que seule une espèce d'arbre soit privilégiée, ce qui limite le développement de la faune et peut favoriser l'apparition de maladies, selon un scientifique de la SODEFOR (Gourlay, 2022). Dans ce contexte, de nombreux scientifiques et institutions environnementales recommandent de donner la priorité à la régénération naturelle et de recourir au reboisement uniquement dans les zones les plus dégradées. Ces recommandations se fondent sur des études révélant que, vingt ans après l'abandon des pratiques agricoles, les forêts qui se régénèrent naturellement recouvrent près de 80 % de la fertilité, de la structure et du fonctionnement de leurs sols, ainsi que de leur diversité biologique, comparativement aux forêts primaires. Ce rétablissement rapide est principalement dû à la persistance de banques de graines dans les sols non exploités intensivement et aux conditions de croissance favorables – chaudes et humides – des régions tropicales (Amani et al., 2021). Une approche combinant reboisement et régénération naturelle (passive et assistée) s'avère nécessaire en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire (Amani et al., 2022).

| Les paiements pour services environnementaux

L'agroforesterie et la cacaoculture bénéficient de l'appui de projets de paiements pour services environnementaux (PSE),²⁴ articulés à la Stratégie nationale de REDD+. Le mécanisme REDD+ de l'ONU, introduit pour encourager les pays en développement à atténuer le changement climatique par la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, génère des crédits carbone pour la déforestation « évitée. » Il s'agit d'une initiative globale qui vise à fournir des incitations financières aux pays pour qu'ils préservent leurs forêts et améliorent leur gestion forestière. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a adopté sa stratégie nationale et lancé des projets tels que REDD+ dans La Mé et un projet récent pour les régions du Cavally et du Bélier. Ces initiatives, soutenues par le ministère de l'Environnement, des agences internationales et des ONG, incluent des contrats de PSE avec les producteurs pour encourager l'utilisation d'espèces locales et la conservation des forêts.

En parallèle, des entreprises comme Alter Eco ont lancé des produits «zéro-déforestation», tels qu'une tablette de chocolat noir biologique et équitable, issue de la zone du projet REDD+ de la Mé, en collaboration avec l'ONG Nitidae. Ces efforts sont complétés par des partenariats public-privé visant à renforcer les pratiques durables, à l'exemple de l'accord

24. Le PSE est un mécanisme où les propriétaires ou les gestionnaires de terres et de ressources naturelles reçoivent une compensation financière en échange de la mise en œuvre de pratiques favorables à la conservation de l'environnement ou à la fourniture de services écosystémiques.

entre Mondelez et le ministère de l'Environnement via Cocoa Life. Ce projet vise à augmenter les revenus des producteurs tout en intégrant des essences destinées à la production de bois-énergie et de bois d'œuvre. Certains projets encouragent la plantation d'arbres en offrant des primes pour chaque arbre planté. Selon un responsable de coopérative appliquant cette prime, cette mesure est plus incitative pour les planteurs que la simple distribution de plants.²⁵ De plus, cette approche est également adoptée par certains projets de certification dans la filière cacao.

Ces projets pilotes REDD+ consistent en des initiatives indépendantes du cadre onusien, avec une gouvernance privée constituée de systèmes de certification pour valider des « crédits carbone » sur le marché volontaire. Bien que les projets visent à inciter les agriculteurs à participer activement au reboisement, l'élaboration conjointe de plans de gestion des cultures nécessite des investissements conséquents et du temps, souvent sous-estimés.²⁶ Par ailleurs, le marché volontaire reste très peu encadré et ouvre la porte à des dérives, comme l'achat illégal de terres (Deux, 2024).

En plus des initiatives de compensation des émissions sur les marchés volontaires privés, le gouvernement de la Côte d'Ivoire examine les opportunités offertes par la réglementation des mécanismes de partages de bénéfices pour les crédits carbone « souverains », c'est-à-dire, détenus ou contrôlés par les Etats.²⁷ Ces mécanismes font référence aux accords qui déterminent comment les bénéfices provenant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans un pays sont distribués entre le gouvernement, les communautés locales et d'autres acteurs impliqués dans les projets de réduction des émissions. Cela inclut des paiements directs aux gouvernements nationaux ou locaux, des investissements dans des projets de développement communautaire, des programmes de rémunération pour services environnementaux pour les propriétaires terriens, ou d'autres formes de compensation.

Des initiatives de compensation carbone commencent à voir le jour en Côte d'Ivoire, malgré un manque de réglementation. L'entreprise Pur Project propose par exemple des modèles agroforestiers à des clients issus de la filière cacao et qui souhaitent réduire leur bilan carbone (PUR, 2023). En augmentant le nombre d'arbres plantés chez leurs fournisseurs de fèves (notamment les coopératives de cacao) ces entreprises peuvent réduire leur bilan carbone. De plus, la forêt classée du Haut-Sassandra, située dans l'ouest du pays, devrait être la première à être mise sous concession pour la commercialisation de crédits carbone générés à partir de projets de restauration des forêts. Les opérateurs du projet, l'entreprise ivoirienne Agro-Map et la française aDryada, s'engagent à reboiser 100 000 hectares de terres (Deux, 2024). Des tensions émergent également. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a demandé en 2023 à la banque néerlandaise Rabobank de suspendre ses activités de compensation de crédits carbone dans la région de Nawa, alléguant une double comptabilisation des crédits et affirmant que ces crédits sont la propriété de l'État. Le projet en question est une collaboration agroforestière entre Acorn de Rabobank – Unités de Retrait de Carbone Agroforestier (CRUs) – et l'ONG suisse FarmStrong (Carbon Pulse, 2024).

L'agroforesterie bénéficie ainsi d'une course au carbone qui prend différentes formes. Comme le souligne certains acteurs privés, le développement de la finance carbone a participé à une certaine compétition pour planter des arbres en Côte d'Ivoire.²⁸ Cependant, ces crédits peinent encore à générer des ressources supplémentaires pour la conservation à l'échelle internationale et de l'Afrique. En général, les investisseurs préfèrent les crédits issus des projets de compensation privés, sur lesquels ils estiment avoir une meilleure

25. Entretien, membre d'une coopérative cacao, mars 2023.

26. Entretien, agence de développement, février 2023.

27. Discours d'un représentant du MEMINADER, mai 2023

visibilité. Par ailleurs, les critiques au regard de ces stratégies et de leur capacité à réduire la déforestation sont nombreuses. Les phénomènes de déforestation et dégradation forestière étant complexes, avec des causes socioéconomiques, institutionnelles et politiques (Karsenty, 2023). De plus, les compensations carbone sont critiquées pour être des opportunités de greenwashing. De nombreux rapports soulignent que beaucoup de projets ne tiennent pas leurs promesses en termes de réduction des émissions, incitant les entreprises à utiliser ces crédits pour donner une fausse impression de durabilité tout en continuant à émettre des gaz à effet de serre (Setzer & Higham, 2023; Temple, 2023)

| L'Agro-Forêt dans le nouveau Code Forestier

Le Code Forestier de 2019, introduit une nouvelle catégorie de forêts appelée "Agro-Forêts". Ces dernières sont définies par la Loi comme des espaces « situés dans le domaine forestier privé de l'Etat et dans lequel coexistent des plantations agricoles et des arbres forestiers ». Les forêts classées dégradées à plus de 75 % peuvent être converties en "Agro-Forêts" par décret²⁹ et sont éligibles au régime de la concession.³⁰ A ce jour, le Conseil des ministres a adopté trois décrets portant sur la création de trois Agro-Forêts, à savoir celle de Scio (89 650 hectares), de la Haute-Dodo (174 415 hectares) et des Rapides-Grah (273 804 hectares). Au total, quatre-vingt-six forêts classées sont éligibles, pour une superficie totale dépassant les deux millions d'hectares.³¹

En proposant un nouveau cadre à l'aménagement, l'exploitation des plantations agricoles et la commercialisation des produits agricoles (cf. Article 41), le gouvernement ivoirien espère permettre aux forêts classées « de se régénérer et de réhabiliter le couvert forestier dans leur périmètre de localisation, tout en maintenant la production agricole par la pratique de l'agroforesterie ». ³² Ainsi, le dispositif "Agro-Forêts" étend la possibilité de pratiques agricoles sur des espaces dégradés situés dans les forêts classées, à condition qu'elles participent au reboisement à travers l'adoption de pratiques agroforestières, réaffirmant dans le même temps la vocation forestière de ces espaces. En effet, le nouveau code forestier précise que « l'aménagement, l'exploitation des plantations agricoles et la commercialisation des produits agricoles sont admis dans les agro-forêts ».

Ce nouveau cadre lève aussi certaines ambiguïtés de l'ancien Code Forestiers de 1965 concernant les droits de défriche et les usages agricoles dans le domaine classé. Il indiquait notamment que : « le domaine classé, les périmètres de protection et les reboisements sont affranchis de tous droits d'usage portant sur le sol forestier. Les défrichements, qu'il s'agisse d'abattage ou de débroussaillage de la végétation ligneuse, suivis ou non d'incinération sont interdits dans le domaine classé, les périmètres de protection et les reboisements. Ils ne peuvent être autorisés temporairement en vue de l'établissement de cultures que sur les terrains destinés à être enrichis en essences forestières de valeur » (Code forestier de 1965, Article 8). Dans la Loi, l'agriculture reste donc possible dans des conditions très restrictives et en décalage complet avec l'importance des infiltrations illégales.

L'agroforesterie avait déjà représenté un outil de "reconquête" des espaces forestiers devenus dans les faits des plantations agricoles, comme en témoignent les expériences de "complantations" de la SODEFOR. En effet, dans les années 1990, face à l'inefficacité des mesures répressives visant à éliminer les campements et les cultures pérennes dans les forêts, la SODEFOR et ses partenaires financiers ont développé des approches de cogestion

28. Entretien, Abidjan avril 2024.

29. Voir le Décret n°2019-828 portant sur la création des agro-forêts et le Décret n°2021-437 fixant le cadre général de la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'Etat, éligibles au régime de la concession.

30. Autrement dit, l'Etat peut déléguer à des personnes privées, pour une durée limitée, la gestion et l'exploitation de son domaine forestier privé.

31. Annexe au Décret n°2021-437 fixant le cadre général des forêts classées du domaine forestier privé de l'Etat.

32. Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 13/09/2023

avec les paysans, notamment via la “commission paysans-forêts” (Léonard et Ibo, 1994 ; Ibo, 2001). Des plans d'aménagement ont ainsi divisé les forêts classées en différentes “séries” : agricole, reconstitution ou reboisement, production et conservation/protection. L'autorisation temporaire et réglementée de l'agriculture a permis de différer l'expulsion des populations rurales, tout en les impliquant dans les efforts de reforestation. Au cœur de la stratégie de la SODEFOR, le système de « complantation » vise à convertir les terres agricoles en introduisant un grand nombre d'arbres forestiers (340 arbres par hectare). L'agroforesterie est ainsi transitoire dans les espaces à vocation forestière.

La principale nouveauté introduite par le dispositif “Agro-Forêt” repose sur le cadre de partenariat public-privé ouvrant la voie à la concession de terres forestières à des entités privées³³ (Dieng & Karsenty 2023). En théorie, ces concessions sont accessibles à divers acteurs, incluant les entreprises privées, les communautés rurales et les collectivités territoriales (Décret n°2019-978). Néanmoins, jusqu'en 2023, une prédominance de grandes entreprises et fonds d'investissement dans l'obtention de ces concessions est observée, motivées par la recherche d'investissements et la confiance de l'État dans leur capacité à mettre en œuvre les plans. Ces entreprises deviennent ainsi les principaux aménageurs des Agro-Forêts, assumant des responsabilités traditionnellement dévolues à la SODEFOR. Cette évolution soulève des questions sur le futur rôle de la SODEFOR dans les Agro-Forêts, qui pourrait s'y voir confiné à des tâches de supervision et d'application du code forestier (*Ibid.*).

D'après Dieng et Karsenty (2023), le cadre général des concessions n'autorise pas les plantations industrielles de cacao, café, coton ou anacarde et stipule la mise en place d'un plan d'aménagement, élaboré par le concessionnaire, qui définit les zones de culture et celles des populations vivant à l'intérieur des forêts classées. Les concessions accordées jusqu'à présent se concentrent sur des cultures telles que l'hévéa ou le palmier à huile, caractérisées par une faible diversité culturelle. Cette approche de l'agroforesterie soulève des préoccupations quant à ses impacts sociaux et écologiques, notamment l'introduction d'espèces non autochtones et le déplacement de populations, mettant ainsi en lumière les défis associés à l'agroforesterie à grande échelle (Dieng & Karsenty, 2023; Ollinaho & Kröger, 2021). Par ailleurs, un autre modèle d'agroforesterie, proposé par la Banque mondiale, diffère de l'approche des concessions actuellement réglementée et vise à maintenir les populations dans les forêts classées grâce à des sauvegardes environnementales et sociales (Di Roberto et al., 2023). Le Projet d'Investissement Forestier, dans sa deuxième phase, cherche à soutenir l'ICF, la SPREF et le Projet de Développement Intégré de la Chaîne de Valeur du Cacao pour augmenter le stock forestier, en appuyant la mise en œuvre de l'agroforesterie-cacao. De plus, il ambitionne de contribuer à l'élaboration d'une Stratégie de Restauration des Moyens de Subsistance pour les communautés infiltrées et riveraines des forêts classées de Haute Dodo, de Rapides Grah (proches de San Pedro) et de Scio (situées dans les régions du Cavally et du Guémon) (PIF II/ RCI/ Banque mondiale, 2022).

Dans ce contexte, l'agroforesterie est confrontée à l'opposition de certaines ONG environnementales qui la considèrent comme un moyen de légitimer les cultures de rente dans des espaces protégés. D'autres estiment que l'usage flou du terme permet de véhiculer un discours écologique sans réels changements dans les méthodes agricoles (AAEN-CI, 2023; Ruf, 2023). Ce cas souligne les controverses et les dynamiques entre acteurs présents dans la mise en œuvre de stratégies visant à conserver ou restaurer les terres dégradées. Ces questions seront discutées plus en détail dans la section suivante.

33. La concession correspond ici à un contrat par lequel l'administration publique peut confier la mise en valeur et la gestion du domaine de l'Etat à une entité privée.



3.2 Diversité de normes et d'approches pour l'agroforesterie en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le succès politique de la notion d'agroforesterie semble tenir au flou qui entoure la notion. L'agroforesterie englobe une multitude de significations et d'attentes différentes, souvent contradictoires entre les acteurs. Alors que certains voient en elle un levier pour promouvoir un nouveau modèle agricole, de nombreux acteurs de la filière cacao ne la considèrent pas comme une rupture vers une transition agroécologique, comme nous l'examinerons plus en détail. En effet, une prolifération d'initiatives et de normes propose des critères pour définir et promouvoir des systèmes agroforestiers plus ou moins complexes en termes de densité et de diversité (Encadré 2). Dans le secteur du cacao, l'agroforesterie est désormais un élément incontournable des différents systèmes de certification, qu'ils reposent sur des normes privées (Rainforest Alliance, Fairtrade, Fair for Life, etc.) ou internationales telles que ISO-34101 (et sa mention "cacao durable et traçable") ou la norme africaine ARS-1000.

Dans la définition des normes agroforestières, les débats se cristallisent autour de la **densité des arbres d'ombrage** à promouvoir dans les systèmes agricoles cacao. Ils mobilisent parfois des savoirs scientifiques, mais relèvent aussi et surtout d'arbitrages politiques selon les objectifs prioritaires d'acteurs aux intérêts divergents. En Côte d'Ivoire, la filière cacao occupe une place centrale dans la transition agroforestière. Naturellement, la dimension agricole de l'agroforesterie est prioritaire et elle soutient des critères moins exigeants de reconstitution du couvert forestier que les acteurs de l'environnement ou de la filière bois. La norme Régionale Africaine ARS-1000 précise que c'est à l'autorité nationale de chaque pays de fixer la densité d'arbres associés. Le CCC évoque prudemment une norme technique comprise entre 20 et 40 arbres par hectares. Ce seuil est l'objet de nombreux débats, car à la différence des normes volontaires des projets de certification privée, l'ARS-1000 a une vocation contraignante.³⁴ Cette norme « technique » n'est pas tant à la recherche d'une assise scientifique sur la densité optimale d'arbre que d'un compromis acceptable et réaliste pour ne pas exclure trop de cacaoyères suivant des critères trop ambitieux (Di Roberto et al., 2023).

Bien que le débat sur la densité du couvert forestier reste prédominant, l'évaluation d'un système agroforestier ne peut guère se satisfaire d'une photographie de l'ombrage et de la diversité des arbres. La définition des normes cacao durable nécessite d'identifier une situation de départ (pouvant aller de la forêt primaire à une déforestation complète) et d'observer la trajectoire d'évolution du couvert arboré (diminution par l'élimination d'arbres associés ou densification par la plantation ou la régénération spontanée). En effet, on portera un jugement différent sur deux parcelles agroforestières identiques, selon que l'une est issue de la déforestation et l'autre d'une replantation d'arbres. Selon Zo-Bi et Hérault (2023), le moyen le plus rapide et le plus facile d'obtenir un champ de cacao qui satisfait les indicateurs est de créer un nouveau champ dans une ancienne forêt ou d'étendre son champ en y incluant quelques gros arbres. La définition des limites de la parcelle (y compris les jachères forestières et les réserves foncières, qu'elles soient forestières ou non) ainsi que la détermination d'un moment de référence sont donc des enjeux économiques, sociaux et environnementaux cruciaux, soumis à des arbitrages politiques.

34. La pertinence d'un seuil basé sur le nombre d'arbre est critiquée. Par ailleurs, d'autres critères mieux adaptés à la qualification d'un système agroforestier (comme le taux d'ombrage ou la surface terrière) existent bien qu'ils ne soient pas envisagés d'être mis en œuvre pour le moment

Encadré 2 : Normes de production intégrant l'agroforesterie

La norme privée **Rainforest Alliance (RA)** de 2020 exige que les producteurs certifiés augmentent la couverture arborée et la diversité végétale, avec un minimum de 15 % d'ombrage pour les cultures tolérantes à l'ombre (Rainforest Alliance, 2020). Un responsable RA en Côte d'Ivoire souligne que cette norme « *fait de l'agroforesterie une pratique intéressante, surtout dans les cacaoyères. La nouvelle norme traite des actions avec les principes clairs qui amènent les coopératives à avoir des pratiques de mise en œuvre de l'agroforesterie.* »³⁴ Par ailleurs, l'**ISO 34101** est une norme internationale sur le « *cacao durable et traçable* », représentant la première norme de l'Organisation Internationale de Normalisation axée sur la durabilité d'un produit (Carimentrand, 2021). Elle vise à établir une référence pour les programmes de durabilité des entreprises, potentiellement transformant le paysage de la certification du cacao.

En 2019, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont introduit l'**ARS-1000**, une norme régionale africaine alignée sur des critères de durabilité comparables à ceux de l'ISO. Régulée par les autorités nationales, cette norme s'intègre aux politiques nationales pour établir des standards agroforestiers. En Côte d'Ivoire, le CCC a développé une norme technique favorisant un modèle agroforestier pour la production durable de cacao, stipulant la sélection et la densité des arbres compatibles avec les cacaoyères (Conseil Café Cacao, 2022). Le compromis entre cacaoyers et arbres associés reste inscrit dans une perspective productive et agricole. Les arbres associés sont choisis parce que « *compatibles avec le cacaoyer* », leur nombre devrait se situer entre 25 et 40 arbres/ha et avec une densité minimale en cacaoyers de 800 pieds/ha (Conseil Café Cacao, 2022).

En 2023, l'Union européenne a adopté un **Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)**, qui interdit sur les marchés européens les produits issus d'une agriculture ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020. Les entreprises doivent garantir un risque nul ou négligeable de déforestation en assurant la traçabilité des produits et de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, la définition des forêts est un enjeu crucial (Chazdon et al., 2016), car l'applicabilité du RDUE en dépend (Lescuyer et al., 2022). En particulier, l'inclusion ou non des parcelles agroforestières dans le périmètre d'application du règlement est un enjeu central. Tout comme la FAO, le RDUE exclut les systèmes agroforestiers de la définition des forêts. En effet, il indique que « *les systèmes agroforestiers, y compris lorsque les cultures se déroulent sous couvert arboré, ainsi que les systèmes agrisylvicoles, sylvopastoraux et agrosylvopastoraux, ne devraient pas être considérés comme des forêts, mais comme constituant un usage agricole* » (RDUE, 2023, parag. 32). Cependant, cette exclusion ne résout pas le problème de la dégradation forestière dans les espaces agroforestiers qui ne sont pas couverts par le règlement. En d'autres termes, cela laisse la possibilité d'intensification et de défrichement dans ces parcelles agroforestières.

Ce problème a été particulièrement souligné au Cameroun, où les systèmes agroforestiers riches et complexes en cacao sont prédominants (Lescuyer et al., 2022). En revanche, pour la Côte d'Ivoire, où la déforestation est déjà importante et antérieure au 31 décembre 2020, la portée du règlement reste limitée par rapport aux pays forestiers d'Afrique centrale. Même les forêts classées pourraient, dans une certaine mesure, échapper à l'interdiction d'importation des produits qui en sont issus, grâce au dispositif institutionnel "AgroForêts." **Le RDUE représente une opportunité économique pour la Côte d'Ivoire, car il contraint fortement l'avenir agricole des pays forestiers qui auraient pu, à terme, concurrencer la Côte d'Ivoire, dont le modèle de développement agricole basé sur la "rente forêt" a déjà atteint ses limites.**

34. La pertinence d'un seuil basé sur le nombre d'arbre est critiquée. Par ailleurs, d'autres critères mieux adaptés à la qualification d'un système agroforestier (comme le taux d'ombrage ou la surface terrière) existent bien qu'ils ne soient pas envisagés d'être mis en œuvre pour le moment
35. Entretien le 15/03/2023 à Abidjan.

Par ailleurs, la **place des paysans** dans les discussions sur l'agroforesterie est ambiguë. Ils sont tantôt idéalisés pour leurs "savoirs traditionnels", tantôt accusés d'être responsables de la déforestation et réticents à la plantation d'arbres. Souvent, ils agissent comme des intermédiaires pour la mise en œuvre de systèmes agroforestiers préconçus. L'ingénierie de projet s'évertue alors à « inciter », « sensibiliser », « contrôler » la plantation et le maintien des arbres. Cependant, des études empiriques montrent que les agriculteurs mettent déjà en place des associations d'espèces, notamment en utilisant des arbres qui ont repoussé spontanément (Ruf, Uribe Leitz, et al., 2019; Sanial, 2019). Dans les forêts classées de l'État, la situation des paysans est délicate, car ils sont censés être regroupés au sein des "Agro-Forêts" et encouragés à adopter l'agroforesterie. Étant donné que tous les paysans ne peuvent pas être relocalisés, certains pourraient être contraints de quitter la forêt classée en fonction de critères d'éligibilité. La promotion de l'agroforesterie reste donc relativement coercitive, et les paysans n'ont d'autre choix que de suivre les itinéraires techniques prescrits. Cette question continue de susciter des débats, comme le souligne la Banque mondiale dans le cas du PIF, où elle critique cette approche trop restrictive envers les paysans.

3.3 Une absence de l'agroécologie dans l'agenda politique

L'agroécologie pourrait représenter une autre voie pour la restauration des sols, mais elle reste peu reconnue et est rarement mentionnée dans les documents politiques de la Côte d'Ivoire à ce jour (Figure 7). Bien que la majorité des documents mentionne une « agriculture durable », l'accent est principalement mis sur la réduction de la déforestation et le maintien de la fertilité des terres cultivées. Lorsque l'agroécologie est évoquée, il s'agit généralement d'une mention très vague :

« Avec la problématique du changement climatique, il apparaît nécessaire d'adopter de nouveaux modes de production incluant la préservation des ressources naturelles et la restauration du couvert forestier permettant d'accroître significativement les rendements en vue du succès d'une réelle transition agroécologique, à l'instar des pays d'Asie et du Brésil. » (PND 2021-2025, p. 78).

« Intégrer les techniques qui promeuvent l'agriculture verte, l'agriculture biologique et l'agroécologie aux itinéraires de formation des producteurs » (PNIA II 2018-2025, p. 70)

Sur le terrain, il existe des initiatives favorisant l'agroécologie, soutenues par certains producteurs, des ONG, des chercheurs engagés et des projets financés par des fonds externes. Parmi ces initiatives, on peut citer les projets suivants :

- Renouveau des Services de Conseil Agricole pour Accompagner les Transitions Agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique Subsaharienne (ACOTAF), financé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères mis en œuvre par le CIRAD, l'IRAM, Inter-réseaux et le RESCAR-AOC ;
- Transition Agroécologique des Maraîchers de Côte d'Ivoire (TAMCI), financé par l'AFD et la CEDEAO et mis en œuvre par l'IECD ;
- Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M), financé par l'UE et mis en œuvre par l'UE ;
- Projet de Gestion des Pesticides de Côte d'Ivoire, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et mis en œuvre par la Banque Mondiale ;

- SPG Ivoirien Agroécologique et/ou Biologique (LABELIVOIRE), mis en œuvre par Nitidae et l'Association Ivoire Eco Responsable ; et
- Projet de Recherche-Action-Formation pour une Cacaoculture Agroécologique et Bio (Equité), financé par l'AFD et mis en œuvre par l'Inades, l'AVSF, et l'IRD.

Ces initiatives incluent la sensibilisation à l'agroécologie, la réduction des intrants chimiques, la création d'un label biologique et le développement de l'agroforesterie pour une production durable. Par ailleurs, le MINEDD développe une stratégie nationale pour valoriser la biomasse végétale via le biogaz et le compost. **Toutefois, ces initiatives tendent à être menées de manière dispersée, sans coordination effective ou synergies entre les différents acteurs et parties prenantes.** De plus, il est rare de trouver des efforts de capitalisation sur les expériences, les acquis techniques, organisationnels et méthodologiques, ainsi que des synthèses spécifiques par secteur ou des analyses comparatives entre ces initiatives (Gboko, 2021).

Cette situation contraste avec les stratégies et les plans récemment élaborés dans d'autres pays ouest-africains, qui connaît récemment un élan politique favorable à l'agroécologie, comme le montrent plusieurs études (Bendjebbar & Fouilleux, 2022; Boillat et al., 2021; Bottazzi & Boillat, 2021; Tapsoba et al., 2020). La CEDEAO, via son Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), a lancé un Programme régional pour l'agroécologie (PAE). Pour le mettre en œuvre, le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) a été initié en 2017, avec un budget de 8 M€ pour soutenir la transition agroécologique en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Sénégal. Principalement soutenu par des agences françaises de coopération, ce projet promeut des pratiques agricoles écologiquement intensives et l'identification de correspondants nationaux dans les ministères de l'Agriculture. En 2019, le projet s'est élargi avec le PAIAD, financé par l'UE pour 8,2M€, et la FAO participe à des initiatives similaires pour partager les connaissances. En 2018, l'Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) a été créée, fruit d'une collaboration entre le ROPPA et l'IPES-Food, pour renforcer le plaidoyer et la visibilité des initiatives agroécologiques.

On note une hausse du nombre de projets agroécologiques et une diversification des acteurs engagés. Cette nouvelle dynamique se caractérise par un engagement accru de la société civile, des gouvernements, et des coopérations internationales, avec un soutien financier de la coopération internationale. Cependant, l'intégration de ces stratégies dans les politiques nationales varie selon les pays, reflétant des divergences dans les trajectoires d'institutionnalisation. Les directives internationales sont adaptées localement par différents acteurs, montrant la complexité des interactions dans l'adoption de ces paradigmes (Milhorance et al., 2022).

Au Burkina Faso, la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale d'Agroécologie a bénéficié de l'appui d'acteurs gouvernementaux et d'organisations internationales. La recherche d'une définition unifiée de l'agroécologie a cependant suscité des débats polarisés au sein d'une société civile divisée, centrés notamment sur l'usage des intrants chimiques en agriculture. Les différences idéologiques, les conflits de leadership et les restrictions budgétaires ont exacerbé ces difficultés. En parallèle, au Sénégal, le réseau de la société civile « Dynamiques pour une Transition Agroécologique » (Dytaes) a adopté une approche moins rigide dans la définition de l'agroécologie. Face aux tensions, Dytaes a intégré diverses méthodes agricoles, se positionnant comme un acteur unificateur dans le domaine de l'agroécologie politique. Le Plan Sénégal Émergent, stratégie de développement majeure du pays, met l'accent sur la transition agroécologique, la subvention aux engrais organiques et la reforestation (Milhorance et al., 2022).

En Côte d'Ivoire, le PATAE a financé des projets comme TAMCI, visant à encourager les producteurs maraîchers de Yamoussoukro à adopter des pratiques agroécologiques et à valoriser les produits locaux. Cependant, malgré leur potentiel, ces initiatives ont souffert d'un manque de soutien public conséquent. Face à des avancées limitées dans l'agroécologie, le



ministère de l'Agriculture, avec l'appui de la FAO, a décidé en 2023 de lancer une **Stratégie Nationale d'Agroforesterie**. En discussion, cette stratégie ambitionne d'adapter les éléments d'agroécologie³⁶ aux spécificités forestières de la région et de les ancrer dans les politiques nationales. Néanmoins, bien que certains principes agroécologiques soient adoptés, l'enthousiasme récent pour les pratiques agroforestières dans la filière cacaoyère est jugé insuffisant. Des principes clés tels que la réduction des intrants chimiques, la diversification économique, la connectivité et la co-création de connaissances, restent largement ignorés (Gboko, 2021).

En effet, nos analyses révèlent un décalage entre l'agroforesterie et une transition agroécologique visant à réduire l'usage d'intrants chimiques. Malgré l'importance de cette question dans les débats mondiaux (Peltier, 2019), l'approche adoptée en Côte d'Ivoire a, jusqu'à présent, minimisé la problématique de la dépendance aux produits chimiques. Une consultation réalisée par Gboko (2021) auprès de nombreux acteurs du secteur a montré que la pression parasitaire dans les cacaoyères est telle en Côte d'Ivoire que les producteurs recourent constamment à des traitements chimiques. De plus, le vieillissement des vergers et le manque de main-d'œuvre pour le désherbage manuel justifient, d'après les acteurs consultés, l'utilisation élevée des intrants chimiques. Toutefois, dans le domaine du maraîchage, des marges pour la réduction des intrants chimiques existent, surtout en raison des impacts négatifs sur la santé, liés à l'utilisation actuellement abusive de ces produits (résidus de pesticides dans les légumes, concentration trop élevée de nitrates dans les légumes feuilles) (Gboko, 2021). Les programmes 2QC et « Abidjan Legacy » tentent de s'attaquer à ces défis, en préconisant des pratiques telles que la récolte sanitaire, le désherbage manuel, la taille des cacaoyers, et la conservation des ennemis naturels des ravageurs. Cependant, leur impact et leur efficacité restent à évaluer.

Gboko (2021) observe qu'en Côte d'Ivoire, contrairement à l'Afrique de l'Est, il n'y a pas de rejet de l'agroécologie, mais plutôt une prudence généralisée à l'égard de ce paradigme. Les acteurs du secteur agricole sont conscients de la dégradation des agroécosystèmes (déforestation, pollution, baisse de fertilité des sols) et placent les défis techniques, socioéconomiques et les besoins immédiats des populations avant les considérations environnementales. La majorité des acteurs consultés conseille de continuer l'utilisation des intrants synthétiques tout en améliorant les pratiques (respect des doses, gestion des emballages, protection des applicateurs), dans une démarche d'agroécologie techniquement adaptée et soutenue par le modèle de la modernisation agricole.

En résumé, les sections précédentes ont souligné un renforcement de l'engagement des autorités ivoiriennes contre la déforestation et pour la restauration des terres. Principalement axées sur des approches productivistes de gestion de la fertilité des sols et de reforestation via l'agroforesterie, des initiatives comme l'Abidjan Legacy Program, l'Initiative Cacao Forêt, la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, et le Nouveau Code Forestier illustrent cet engagement au niveau national. Régionalement, la Mé a vu une baisse de la déforestation depuis 2019, en partie grâce à la création de la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya. Bien que ces programmes aient initié des changements institutionnels vers la promotion des pratiques agricoles plus durables, les résultats sur la restauration des sols, la reforestation et la réduction de la déforestation restent limités. Ces résultats sont en partie influencés par des contraintes d'un point de vue institutionnel, qui seront abordées dans la section suivante.

36. Les 10 éléments de l'agroécologie découlent des séminaires régionaux de la FAO et visent à guider les pays dans la transformation de leurs systèmes alimentaires et agricoles. ils comprennent : diversité, synergie, efficacité, résilience, recyclage, co-création et partage de connaissances, valeurs humaines et sociales, cultures et traditions alimentaires, gouvernance responsable, économie circulaire et solidaire (FAO, 2018).





@ForestInnov/CIRAD

Les enjeux institutionnels des stratégies de préservation et restauration des sols

Cette section analyse les stratégies détaillées dans les sections précédentes à la lumière des dynamiques d'acteurs et des défis institutionnels qui entravent la réalisation des objectifs promus par ces stratégies, à savoir la durabilité des filières agricoles, la préservation et la restauration des sols ainsi que du couvert forestier en Côte d'Ivoire. Elle explore de manière non exhaustive les dynamiques de pouvoir, les alliances stratégiques, ainsi que les obstacles organisationnels et structurels. Cela inclut la fragmentation administrative résultant de la dépendance aux projets internationaux et les contraintes imposées par un cadre réglementaire ambigu concernant le foncier rural, qui est peu propice à la restauration des terres.

4.1 Les déséquilibres de pouvoir

L'influence contrastée des marchés internationaux sur les politiques agricoles et forestières

La prise en compte croissante des enjeux de déforestation et de dégradation des sols et paysages forestiers dans les politiques de Côte d'Ivoire est le fruit de l'influence conjointe de plusieurs acteurs et processus politiques. Il est crucial de souligner l'influence des **marchés internationaux et leurs nouvelles exigences**, ainsi que des injonctions de la communauté internationale dans la consolidation de ces questions dans l'agenda politique.

Le rapport de Mighty Earth a été identifié par de nombreux interlocuteurs comme un tournant décisif, motivant une réponse plus engagée de la part des secteurs public et privé, conscients du risque réputationnel pour la filière cacao et pour l'économie nationale.³⁷ L'annonce de la directive européenne sur la due diligence en matière de durabilité des entreprises a constitué un autre élément important. Elle marque une avancée vers l'instauration de normes qui obligent les entreprises à identifier, prévenir et gérer activement les risques associés aux droits humains et à l'environnement dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. Parallèlement, des organisations internationales telles que la FAO ou la Banque mondiale, ainsi que des agences de développement bilatérales comme l'AFD, la GIZ, ou l'USAID, travaillent de concert pour orienter l'agenda et le financement vers la lutte contre la déforestation. Ces entités s'appuient fréquemment sur l'expertise d'institutions comme l'ICRAF et l'ONFI pour établir des diagnostics et formuler des argumentaires, une démarche ayant par exemple influencé la refonte du Code forestier en 2019 (Dieng, 2024).

Toutefois, Dieng et Karsenty (2023) mettent en lumière le rôle prépondérant des entreprises agricoles et les cabinets de conseils dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de **gestion des forêts classées**, tels que l'instrument Agro-Forêt mentionné précédemment. Selon ces auteurs, cet instrument a été proposé par les acteurs politiques au sommet de l'État ivoirien, qui ont vu une opportunité d'intégrer davantage les entreprises privées dans la gestion des forêts classées. Malgré une perception divergente de la part des principaux bailleurs de fonds concernant ce type de partenariat public-privé dans la gestion des forêts, l'instrument a été adopté, s'inscrivant ainsi dans la continuité des politiques agricoles et des stratégies visant à réhabiliter les terres dégradées. Outre les concessions forestières, les partenariats public-privé comprennent des investissements directs étrangers, des plateformes de coordination telles que l'ICF ou le consortium de l'initiative d'Abidjan, et des incitations fiscales pour les transformateurs agricoles afin de stimuler l'investissement local, l'infrastructure et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

37. Entretien, représentant d'une multinationale, Abidjan mars 2023.



Dans le cadre de la **plateforme ICF**, des entreprises comme Cargill, Hershey's, Cémoi, Mondelez, Olam, Callivore, Pladis et Ferrero Rocher s'engagent à promouvoir un cacao « zéro-déforestation », cherchant une traçabilité totale de leur chaîne d'approvisionnement. Selon Carodenuto et Buluran (2021), cet effort initie une ère nouvelle dans les pratiques d'approvisionnement, favorisant des mesures volontaires en remplacement des certifications traditionnelles. Un fondateur de l'ICF souligne notamment le rôle clé de la Primature et du CCC dans le renforcement de cette initiative, avec l'ambition de créer un fonds forestier aligné sur les standards du secteur privé.³⁸ Cependant, les analyses initiales en Côte d'Ivoire et au Ghana montrent des lacunes, telles que des définitions et des délais imprécis, la négligence des chaînes indirectes et des erreurs géospatiales. Par exemple, malgré les efforts d'Olam pour cartographier les agriculteurs de cacao via son Système d'Information des Agriculteurs (OFIS), les incertitudes demeurent concernant l'inclusion des fournisseurs indirects, ce qui, dans les zones à haut risque de déforestation, menace l'efficacité de l'initiative. Carodenuto et Buluran notent aussi que les détaillants en aval sont souvent moins enclins à adopter des mesures strictes contre la déforestation que les négociants et fabricants en amont.

Le secteur privé est également très présent dans le **financement public** de l'agriculture en Côte d'Ivoire, notamment à travers des organisations professionnelles au sein d'associations de filières comme celles du cacao, du coton, du riz, et du palmier à huile, qui collectent des cotisations pour financer leurs activités. Ces groupes représentent 58 % des contributions sectorielles en 2015, d'après Gabas et al. (2015). Ces fonds sont en partie attribués au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), bénéficiaire également de subventions gouvernementales et du soutien de partenaires internationaux. Le développement agricole ivoirien repose donc sur des filières stratégiques, cruciales pour le financement de l'État et les investissements publics. Cependant, l'efficacité de ces partenariats public-privé reste à évaluer.

Les **agropoles**, regroupant des entreprises spécialisées dans la transformation agricole et la commercialisation, bénéficient du soutien des investissements gouvernementaux en infrastructures. Cette initiative vise à améliorer l'accès des petits producteurs aux intrants, facilité par des exonérations fiscales et des subventions. Depuis les années 2010, une politique d'attraction des investissements privés inclut également une régulation foncière, promouvant les baux emphytéotiques pour faciliter l'accès des investisseurs aux terres rurales (Tyrou, 2018). Le secteur du cacao, qui bénéficie largement du soutien privé, reçoit une part significative du financement public pour les agropoles. La politique agricole donne aussi la priorité au secteur rizicole, conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, qui vise à réduire la dépendance alimentaire externe (Gabas et al., 2015).

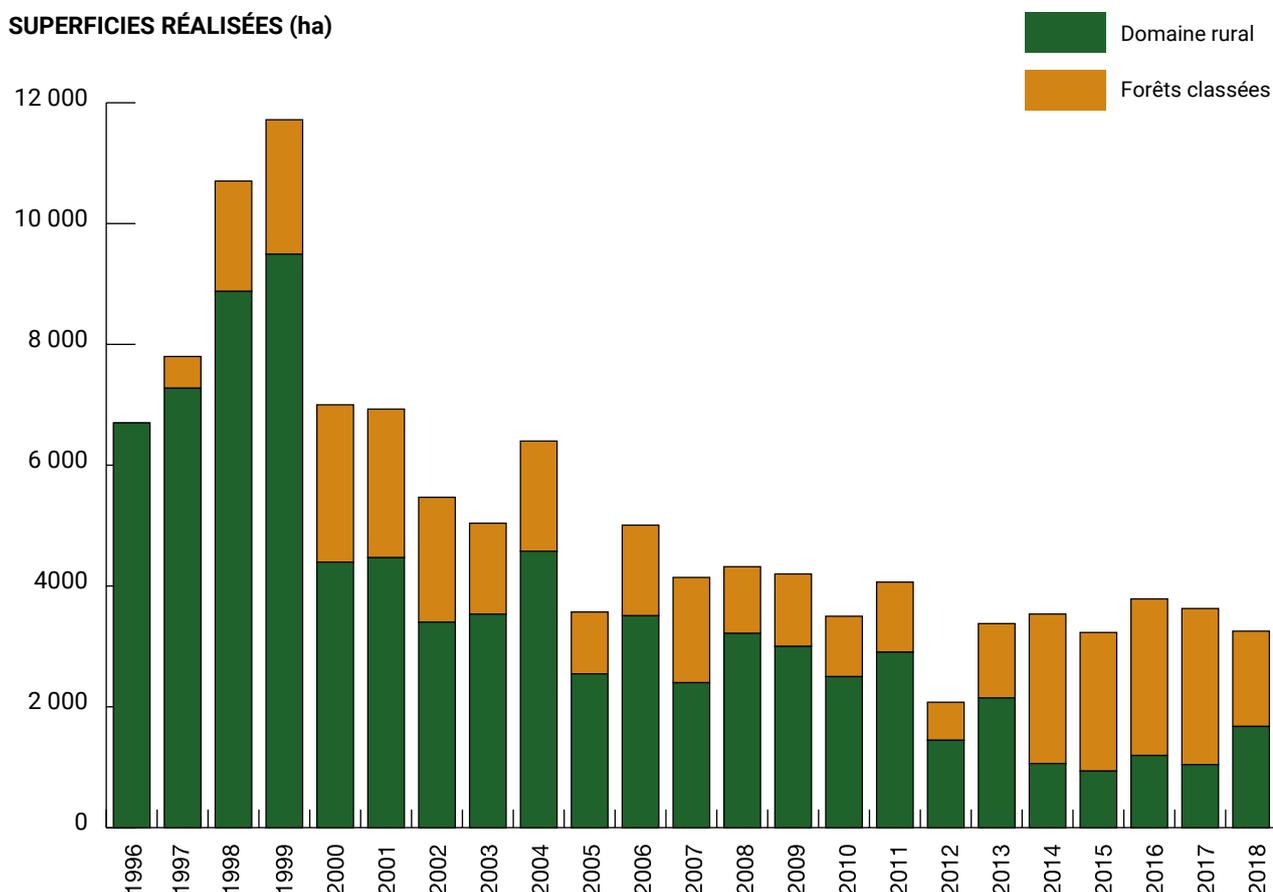
Le secteur privé joue aussi un rôle clé dans les **services de conseil** pour la certification des filières, avec l'implication d'exportateurs et de coopératives. Des entreprises telles que Cargill, Mars, Nestlé et Royal Ahold, soutenues par des partenaires comme Solidaridad, Oxfam Novib et WWF, établissent des normes et financent directement les conseils aux producteurs. Les coopératives bénéficient également d'un soutien technique et financier pour offrir formation et accès aux intrants agricoles. Gboko et al. (2021) ont analysé les impacts de cette privatisation des services de conseil, notant que bien que l'accès à des pratiques agricoles améliorées et à des marchés plus rémunérateurs soit facilité, ce modèle crée une dépendance des coopératives, compromettant leur autonomie. De plus, bien qu'il augmente la productivité et la qualité des produits agricoles vendus sur le marché international, il limite la co-production de connaissances avec les agriculteurs, ce qui pourrait restreindre la capacité de la certification à promouvoir la durabilité sociale et environnementale.

38. Entretien, membre de l'ICF, Abidjan mars 2022.

La prédominance des entreprises du secteur bois dans les initiatives de reboisement suscite des critiques. L'État a mis en place des mesures de reboisement compensatoire, obligeant les exploitants forestiers privés à replanter des arbres en proportion du volume de bois exploité. Selon le MINEF (2019), en 2018, plus de 330 000 hectares avaient été reboisés, aussi bien dans les zones rurales que dans les forêts classées. Pour atteindre l'objectif de restauration de plus de 4 millions d'hectares de forêt entre 2021 et 2024, l'État comptait sur les concessions agroforestières et les pratiques telles que l'agroforesterie, la mise en défens, les puits de carbone, ainsi que sur la foresterie privée et communautaire. La Figure 9 illustre les résultats limités du reboisement compensatoire, qui montrent une stagnation autour de 4 000 ha/an au fil des années et se concentrent principalement sur les forêts classées. Par ailleurs, le document de la SNREDD+ pointe la dépendance excessive envers les entreprises privées pour le reboisement, exacerbée par l'insécurité foncière et l'absence de garanties de propriété sur les arbres plantés (SNREDD+/ RCI, 2017).

En résumé, les politiques agricoles et forestières de la Côte d'Ivoire sont fortement influencées par les exigences des marchés internationaux et par l'engagement des entreprises privées au niveau local. Ces acteurs contribuent non seulement à la formulation et au financement, mais aussi à l'exécution de stratégies allant du conseil agricole au reboisement. Cela n'implique toutefois pas un désengagement de l'État, car de nombreux partenariats public-privé sont établis en accord avec les priorités stratégiques du gouvernement. Les effets de ces initiatives sont limités et ont suscité des critiques de divers organismes, incluant ministères, ONG et agences internationales. Bien que les hauts fonctionnaires restent impliqués dans ce modèle de gouvernance, les dynamiques de pouvoir entre les divers acteurs restent déséquilibrées, une situation qui sera illustré par l'exemple de la régulation du marché du cacao qui suit.

Figure 9 : Etat des reboisements compensatoires en Côte d'Ivoire



Source : MINEF (2019) – Direction du reboisement et du cadastre forestier



| Efforts de régulation des marchés agricoles par l'Etat

L'influence des normes et des dynamiques des marchés internationaux sur les politiques publiques coïncide avec la vulnérabilité de l'économie ivoirienne aux fluctuations des prix des matières premières. Par exemple, les producteurs ivoiriens ont vu le prix garanti du cacao chuter de 36% entre 2017 et 2018, un niveau inférieur à celui de 2012. Par la suite, le prix international du cacao est resté bas pendant sept ans, autour de 2300 USD/T, insuffisant pour assurer des revenus décents. Cette situation, aggravée par l'incapacité de l'État à créer de nouveaux emplois ou à offrir un filet de sécurité, a mis les petits producteurs en difficulté (Elgazzar et al., 2020). Depuis 2023, le prix de la fève de cacao sur les marchés à terme de Londres et New York a continué d'augmenter, atteignant un pic de 10 000 USD/T à fin mars 2024. Malgré l'augmentation du prix minimum garanti, cette hausse, stimulée par des fonds spéculatifs, n'a pas suffisamment bénéficié aux producteurs ivoiriens en raison du système de régulation du marché. En effet, le secteur du cacao illustre une forte concentration des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire, entraînant une certaine vulnérabilité économique, avec des effets sur les producteurs. L'État, via le Conseil du Café-Cacao (CCC) intervient pour réguler le marché et soutenir la filière, mais son impact sur le secteur du cacao est variable (Encadré 3).

Dans le contexte de difficulté de régulation du marché du cacao, les tensions entre le CCC et les exportateurs sont palpables, surtout concernant la question des prix (Staritz et al., 2023), et imprègnent les initiatives de promotion de la durabilité dans la chaîne de valeur. L'extrait suivant illustre cette idée :

«Le CCC a essayé de créer une plateforme de coordination publique-privée [pour la durabilité de la filière], mais cela n'a pas fonctionné parce que les membres sont réticents à partager des informations, notamment le secteur privé. Les données générées sont soumises au secret industriel, donc ils ne peuvent pas les partager. (...) De même, l'ICF fonctionne bien, mais les industriels restent fermés car ils préfèrent un cadre plus restreint. (...) Les forces sont inégales : les chocolatiers ont beaucoup de ressources et il n'y a pas assez de transparence. C'est une guerre entre industriels, producteurs et État sur la question des chiffres et sur la gouvernance... On ne discute que de production, transformation, commercialisation, c'est-à-dire, sur les actions axées sur la question de l'offre. Mais quand on veut discuter du prix... le prix ne se discute pas en public. Le CCC a dit : 'mais pourquoi on ne peut pas discuter du prix ? C'était en 2019 et à partir de là, on ne s'entendait plus.»³⁹

Ce secteur illustre les enjeux politico-économiques plus larges auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée, posant des **défis structurels à la transformation de son modèle agricole** et aux plateformes de concertation public-privé. Le pays présente un paradoxe de développement : malgré une économie en croissance et une classification parmi les pays à revenu intermédiaire inférieur, son développement humain reste faible par rapport à des pays au revenu similaire. Ce phénomène trouve partiellement ses racines dans l'histoire du pays, marquée par une guerre civile et des tensions politiques subséquentes (Elgazzar et al., 2020). Par ailleurs, la structure de l'économie politique ivoirienne est particulièrement déterminante : malgré la génération de richesse et de revenus, la croissance reste inégale, axée sur l'exportation et les rentes, favorisant les objectifs macroéconomiques et d'infrastructures au détriment des services essentiels, de l'industrie et de l'environnement (Combaz, 2020). Ces inégalités se manifestent géographiquement entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre le nord et le sud du pays. Les régions du nord et du nord-ouest ont des taux de pauvreté dépassant 60 %, tandis que les zones côtières et le sud-ouest affichent des taux inférieurs à 40 %. Ces disparités, héritées de l'histoire et accentuées par

39. Entretien, directeur d'une entité publique-privée, février 2022.

Encadré 3 : Transformation et régulation des prix du cacao en Côte d'Ivoire

Le secteur du cacao en Côte d'Ivoire montre une forte concentration des échanges commerciaux. Entre 1995 et 2014, les Pays-Bas (31,3%) et les États-Unis (18,3%) représentaient près de 50% des exportations. Avec la France, les trois principaux importateurs atteignaient 58,9%, et les quinze premiers, 93,5%. Récemment, des efforts conjoints des secteurs public et privé ont permis une transformation partielle du cacao avant exportation (Combaz, 2020). En effet, le commerce et la transformation du cacao sont dominés par quelques grandes entreprises comme Barry Callebaut, Cargill, Cemoi, ECOM-Zamacom, Olam (reprise d'ADM en 2015), et Transmar (acquisition de COCAF Noble en 2014). Des entreprises plus modestes comme Sucden, TNCl, et NATRA y participent aussi. De nombreux groupes d'agriculteurs vendent directement à des compagnies et exportateurs tels que Cargill et Barry Callebaut. En 2016/2017, sur les 93 licences d'exportation, une minorité était détenue par des coopératives. Les agriculteurs vendent également via des intermédiaires locaux, les pisteurs, qui revendent aux traitants. Les négociants, coopératives exportatrices et traitants fournissent des fabricants de chocolat comme Mars, Nestlé, Mondelēz, et Ferrero (Ingram et al., 2017).

Autrefois stable grâce à la politique des prix sous Félix Houphouët-Boigny, le secteur a connu un essor économique appelé le « Miracle Ivoirien ». Après sa libéralisation dans les années 1990, il a été marqué par des troubles politiques jusqu'en 2010. Sous la présidence d'Alassane Ouattara, des réformes importantes ont été mises en œuvre, comme l'instauration d'un prix minimum garanti et le renforcement des contrôles de qualité (EU/JRC, 2017 ; Maile, 2020). Le CCC, créé en 2012, fixe un prix de référence avant chaque récolte basé sur des ventes anticipées. Ce système garantit un prix au producteur chaque saison mais ne stabilise pas les prix d'une année à l'autre. Le CCC exige que 80% des besoins des acheteurs soient contractualisés 6 à 12 mois avant la récolte, laissant 20% pour les ventes spot. Cette stratégie stabilise les prix bas, mais en 2023, elle a empêché la Côte d'Ivoire de bénéficier des prix élevés du cacao. Le prix garanti pour la grande campagne de cette année était de 1000 FCFA/kg (1,52 €/kg), seulement 100 FCFA (0,15 €) de plus que la saison précédente (Equitable, 2024). En 2024, le prix de la petite récolte a été porté à 1500 FCFA/kg, et pourrait atteindre 2000 FCFA/kg pour la récolte principale 2024/2025.

En plus de réguler les prix, le CCC fournit des intrants, s'efforce d'améliorer la qualité et la traçabilité des fèves de cacao, et finance les institutions nationales directement et via le FIRCA. Le Centre National de Recherche Agricole (CNRA) recherche de nouvelles variétés de cacao et fournit des plants au CCC, tandis que l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) promeut les bonnes pratiques agricoles, soutient les coopératives et gère les maladies, collaborant avec le CCC, des entreprises, des organismes de recherche et des ONG. Financée également par ces partenaires, l'ANADER travaille avec des acteurs comme Cargill, ADM, CEMOI, NATRA, Barry Callebaut, IDH, la Fondation Mondiale du Cacao et l'ICRAF (Ingram et al., 2017). Le FIRCA gère différents fonds pour promouvoir le secteur cacaoyer. Cependant, cette régulation indirecte et l'implication simultanée d'organismes régulateurs et interprofessionnels peuvent créer des doublons avec les fonctions ministérielles, entraînant parfois des difficultés à trouver les compromis nécessaires, selon un rapport de l'EU/JRC (2017).

La dernière réforme a introduit un système de vente à l'exportation par enchère. Cependant, les pratiques des broyeurs-exportateurs comme Cargill ou Olam, qui dirigent leurs ventes vers leurs sièges à Amsterdam ou Singapour, limitent la marge de manœuvre du CCC. De plus, le prix de saison, censé servir de plancher, est souvent une moyenne des prix de vente anticipés, ne protégeant pas efficacement les agriculteurs en cas de surplus, lorsque les prix baissent sous ce seuil. Pour remédier à ces défis, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont introduit le **différentiel de revenus décent** (DRD), ajoutant 400 USD par tonne de cacao vendue au-dessus du prix du marché pour stabiliser les revenus des agriculteurs malgré la volatilité des prix internationaux. Cependant, la mise en œuvre de cette politique et les mesures d'accompagnement restent complexes, suscitant des réactions mitigées des acteurs du marché du cacao (Boysen et al., 2021). De plus, environ 20 % seulement des producteurs locaux sont affiliés à une des 3 000 coopératives, ce qui montre la diversité des stratégies commerciales et la tendance des petits exploitants à privilégier les transactions rapides avec les pisteurs pour obtenir de la liquidité, même à un prix inférieur au seuil fixé par le CCC. Ces pratiques, plus fréquentes en cas de surplus, soulignent les défis auxquels le CCC est confronté dans sa tentative de réguler le marché (Maile, 2020). Par ailleurs, la domination de quelques grandes entreprises dans la chaîne de valeur limite le pouvoir de négociation de la Côte d'Ivoire (Aboah et al., 2018; Bonjean & Brun, 2016).



les politiques contemporaines, contrastent avec les investissements publics significatifs à Abidjan, renforçant son statut de capitale économique et culturelle, où se concentre également le pouvoir politique (Combaz, 2020).

Des dynamiques de déconcentration du pouvoir dans le secteur agricole émergent et se consolident, en réponse notamment aux exigences des consommateurs. Ces initiatives, portées par des acteurs de la société civile et des coopératives agricoles à travers des certifications, offrent un levier stratégique, mais leur capacité à transformer le modèle agricole reste insuffisante.

| Actions fragmentées de durabilité des filières agricoles

L'engagement des ONG et des organisations de producteurs dans la promotion de la durabilité du secteur agricole est significatif, non seulement dans le secteur du cacao, mais aussi dans plusieurs autres filières (Encadré 4). Ces efforts se concentrent sur les changements sociaux et techniques au sein des parcelles, des filières et des paysages, sans nécessairement proposer d'alternatives au modèle de développement agricole basé sur la rente. Bien que les efforts pour promouvoir des pratiques durables aient été déployés, certaines de ces initiatives ont simplifié l'obtention d'intrants chimiques et n'ont pas réussi à empêcher l'agriculture dans les zones protégées (Combaz, 2020). Par ailleurs, dans une société civile peu structurée sur le plan sociopolitique, ces acteurs peinent à former des alliances influentes au sein de la zone forestière. La présence d'une association nationale pour les organisations agricoles n'a pas encore suffi à garantir une voix unifiée pour les agriculteurs ivoiriens au niveau national.

Par exemple, l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), fondée en 1998, regroupe les associations interprofessionnelles des principales filières agricoles, couvrant plus de 35 filières. Membre du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), l'ANOPACI joue un rôle crucial de représentation et de dialogue avec les institutions publiques. Cela inclut sa participation aux comités de pilotage des PNIA I et II, des agropoles, à la formulation de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire et aux activités du FIRCA. Malgré cela, l'ANOPACI fait face à des défis significatifs. Fonctionnant principalement à travers des appels à projets et des formations, l'association souffre de ressources humaines et financières limitées, ainsi que d'un fort taux de renouvellement du personnel. Un membre de l'association décrit cette situation ainsi : « *Les structures de coordination des producteurs n'ont pas de moyens. Les filières ont un problème de survie. On a mis en œuvre des actions sans l'État. On a gagné des appels à projet. Il s'agit aujourd'hui de savoir comment cela peut se pérenniser.* »⁴⁰

La fragmentation des organisations de la société civile et paysannes est également observée dans le domaine de l'agroécologie. Diverses initiatives, incluant des ONG, des chercheurs engagés et des actions individuelles encouragent l'agriculture biologique et la réhabilitation durable des terres dégradées, bien que de manière localisée. Ces efforts, menés par des agriculteurs locaux (tels que Ferme Bassecour) et des entrepreneurs spécialisés dans les produits biologiques (comme Vermismart et Lono), stimulent le changement et enrichissent le paysage institutionnel. Les chercheurs se concentrent principalement sur des expériences en laboratoire et des études sur le terrain à petite échelle, visant à remplacer les produits chimiques par des alternatives naturelles, comme les extraits de plantes aqueux, les huiles essentielles et les micro-organismes, en particulier le bokashi. Un exemple spécifique est le projet Marigo, financé par l'UE et impliquant le CIRAD. Parmi les projets agroécologiques, citons des acteurs tels INADES, Nitidae, AVSF et d'autres mentionnés dans la section 3.3. Toutefois, ces initiatives demeurent éparses et les collaborations avec l'ANADER sont peu consolidées.

40. Entretien, Abidjan mars 2022.

Encadré 4 : Initiatives de certification des filières agricoles en Côte d'Ivoire

De nombreuses initiatives portées par des ONG internationales, fondations privées et des coopératives ont établi des critères tels que l'éthique, l'amélioration des conditions de travail et la réduction du travail des enfants. Sur le plan écologique, l'accent est mis sur la réduction des pesticides et l'amélioration des techniques culturales pour limiter la déforestation et promouvoir les systèmes agroforestiers. Fairtrade International et Rainforest Alliance, qui a fusionné avec UTZ en 2020, sont les principaux systèmes de certification pour le cacao ivoirien. Ces labels s'appliquent également à d'autres filières telles que le café et l'hévéa. Depuis 2023, l'ONG Forest Stewardship Council s'implique dans la filière de l'hévéa avec le soutien de la société LEAF. Pour le palmier à huile, l'une des principales initiatives est la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). Des fondations privées comme l'Earthworm Foundation, IDH, et Proforest promeuvent des initiatives de traçabilité en adoptant une approche juridictionnelle et paysagère pour accompagner ces filières dans les régions de Soubré, Cavally et San Pedro.

En termes d'impact, UTZ a initié un programme de certification en 2008. À l'horizon 2012, le programme comptait 189 coopératives regroupant plus de 44 624 producteurs de cacao et établissant des partenariats avec huit entreprises. En 2017, le programme avait considérablement grandi, rassemblant 425 détenteurs de certificats UTZ, qui comprenaient 330 000 agriculteurs et sept partenaires, ce dernier nombre réduit en raison de fusions (Ingram et al., 2017). Fairtrade certifiait 7% de la production en 2017, tandis que Rainforest Alliance couvrait 60% de la production ivoirienne. Les normes environnementales et les droits du travail sont intégrés, avec des audits réalisés par des entités spécialisées. Les primes Rainforest Alliance sont négociées directement entre les détenteurs et les acheteurs multinationaux, variant par transaction (Maile, 2020).

Une étude d'Ingram et al. (2017) a auprès de 900 producteurs a révélé qu'entre 2013 et 2017, les agriculteurs certifiés UTZ ont acquis des connaissances et adopté de meilleures pratiques agricoles, sociales et environnementales. Cependant, les taux de connaissance et de mise en œuvre restent faibles, notamment pour l'application d'engrais et le traitement des plantes malades. Les résultats de la certification UTZ sont mitigés. La certification et les services n'ont pas entraîné les changements espérés dans les pratiques agricoles. L'intensité des services a diminué avec le temps, limitant les améliorations des connaissances et de la mise en œuvre. Cependant, les agriculteurs non certifiés ont également bénéficié des formations et services. En 2017, les revenus nets de cacao par hectare étaient plus élevés pour les agriculteurs certifiés, mais le revenu total du cacao par membre du ménage par jour était similaire entre les deux groupes, à environ 1,25 USD par jour.

En outre, une grande partie des producteurs de cacao, n'étant pas membres de coopératives, reste non certifiée. Carimentrand (2021) note que les programmes de certification visent également à fidéliser les coopératives de planteurs et à prévenir les « ventes parallèles » pour sécuriser les approvisionnements. Ruf et al. (2018) pointent un engagement limité des planteurs envers les coopératives, notant une augmentation exponentielle du nombre de celles-ci au début des années 2010, principalement due à des intermédiaires transformant leur activité en « coopératives » pour bénéficier des primes de certification. Certains planteurs ne sont pas conscients de leur appartenance à une coopérative ou de leur statut de certifiés. Les problèmes de gouvernance révèlent une concentration du pouvoir et une distribution inéquitable des bénéfices (Ruf, Uribe Leitz, et al., 2019). Par ailleurs, une grande partie de la production agricole est gérée par des pisteurs individuels, responsables de l'achat, de la collecte, du transport et de la commercialisation. D'après Combaz (2020) ces coopératives ont surtout facilité l'accès aux intrants chimiques et n'ont pas réussi à prévenir l'agriculture dans des zones protégées.



4.2 Les obstacles organisationnels

| Les difficultés de coordination d'une action publique orientée par des projets

La coordination des politiques publiques liées aux initiatives de développement et aux financements internationaux présente des défis notables. La multiplication des acteurs et des projets impliqués dans la planification, l'exécution, et l'évaluation des programmes publics entraîne une « action publique éclatée ». Ce phénomène, qui s'étend au-delà de la Côte d'Ivoire, est largement documenté dans la littérature académique (Darbon & Provini, 2018). Il se caractérise par une répartition des responsabilités entre acteurs étatiques et non étatiques, influencée par la superposition de projets souvent peu réglementés par l'État. À cela s'ajoute la complexité des interactions à différentes échelles, où les directives internationales jouent un rôle significatif, même si les pays concernés conservent une marge de manœuvre pour définir leurs propres politiques publiques.

Dans ce contexte, l'action des administrations publiques est fortement sollicitée pour coordonner les projets de développement, en dépit de l'existence de cadres directeurs tels que la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) et le PNIA. Les entretiens révèlent que, bien que les directions de planification sectorielle constituent le cœur des choix stratégiques du gouvernement, leur travail quotidien se concentre sur la coordination des projets et programmes menés par divers acteurs publics et privés, y compris internationaux : « Nous avons un rôle de coordination et faisons le lien entre différents groupes d'acteurs, partenaires apportant des ressources, et les bénéficiaires. Pour la formulation des projets, nous sommes à l'écoute des choix et orientations des donateurs ». ⁴¹ Le travail de planification repose sur des études ponctuelles financées par les projets, en l'absence de financement pérenne dédié à des démarches réflexives et prospectives. ⁴²

Il est vrai qu'un potentiel d'innovation institutionnelle est observé, dû à un dialogue intense entre les administrations publiques et les autres secteurs. Cependant, chaque département ou « équipe projet » opérant dans son domaine spécifique est confronté à des défis largement reconnus, tels que les coûts de transaction élevés, le chevauchement des initiatives, une planification à court terme, des disparités régionales dans l'allocation et l'accès aux financements, ainsi que des retards dans la mise à disposition des fonds, parmi d'autres problématiques.

| Un cloisonnement administratif qui reflète des divergences sectorielles

Un phénomène associé à la dispersion des actions des projets et programmes est le cloisonnement de la gestion publique. Ces défis sont mentionnés dans la plupart des documents politiques et des rapports d'expertise analysés. Par exemple, la Stratégie nationale de REDD+ souligne que « parmi les raisons qui ont entravé la mise en œuvre des politiques forestières et qui devront donc être adressées, on retrouve l'instabilité institutionnelle, le dysfonctionnement administratif, la faible synergie entre les administrations publiques et la faible synergie des politiques sectorielles » (SNREDD+/ RCI, 2017, p. 20). De plus, les lacunes du cadre institutionnel du PNIA I ont été identifiées comme des causes de l'échec de sa mise en œuvre (PNIA II, 2017).

41. Entretien, Abidjan mars 2022

42. Entretien, représentant d'une cellule de planification sectorielle, Abidjan, mars 2022.

En effet, malgré une collaboration interministérielle ou entre directions souvent limitée, les comités de pilotage de projets sont perçus par certains comme des cadres facilitant une coordination intersectorielle précieuse. Cependant, il convient de souligner que les initiatives d'envergure, telles que le Programme d'Investissement Forestier, encouragent les interactions entre fonctionnaires sur une base ad hoc. Elles révèlent une approche opportuniste plutôt que systématique de la collaboration interministérielle. Ce phénomène n'est pas exclusif à la Côte d'Ivoire ; des enquêtes menées au Sénégal révèlent une dynamique similaire (Milhorance et al., 2022).

En plus d'une administration caractérisée par la superposition de projets à court terme et par des difficultés de coordination administratives classiques, les personnes interrogées ont aussi souligné l'impact de la hiérarchie et de la concurrence entre ministères sectoriels et agences parapubliques comme facteurs aggravant ce cloisonnement : « *Le cloisonnement de nos institutions représente un défi. Les ministères fonctionnent de manière très hiérarchisée, et l'influence politique du dirigeant impacte ce cloisonnement.* »⁴³ De plus, la « concurrence » pour définir les axes prioritaires du Plan National de Développement, pour l'attribution des fonds internationaux et nationaux, ainsi que pour le leadership sur des dossiers stratégiques, met en lumière des divergences plus marquées dans le choix des priorités politiques nationales.

Les aires protégées illustrent particulièrement ces tensions : certains décideurs les valorisent, par exemple, « *pour la protection de la biodiversité et des valeurs spirituelles* », tandis que d'autres prônent leur dérégulation afin de permettre l'exploitation agricole de ces terres (Amin et al., 2015). Des analystes critiquent fortement ces divergences politiques, soulignant que « *l'État ivoirien est en contradiction avec lui-même* » face à la tolérance de pratiques dégradant les forêts protégés (Kouamé Kra, 2019, p. 4). La commercialisation du cacao provenant de ces zones par des opérateurs agréés (acheteurs, coopératives, exportateurs) liés au CCC et au ministère de l'Agriculture coexiste avec l'interdiction de cultiver le cacao dans les aires protégées, une règle établie par le ministère des Eaux et Forêts et à laquelle la Sodefor et l'OIPR doivent veiller.

Une profusion de stratégies et de cadres de coordination non mis en œuvre

Les acteurs institutionnels observent l'élaboration de nombreux plans et stratégies qui n'aboutissent souvent pas à une mise en œuvre concrète sur le terrain. Les « *écarts entre la politique et sa mise en œuvre* » sont également soulignés dans les documents institutionnels (PIAIC/ RCI, 2019, p. 55). Plusieurs raisons sont avancées par les personnes interviewées pour expliquer cette situation.

D'après les représentants de la planification, le problème réside dans le fait que la plupart des stratégies ne sont pas concrétisées par un plan opérationnel détaillé ; l'attention se porte principalement sur les composantes, alors que l'exécution effective repose sur le plan opérationnel.⁴⁴ D'autres ajoutent que lors de la formulation des plans et des stratégies, « *le cadre institutionnel ne suit pas* » la phase de mise en œuvre.⁴⁵ Ces représentants ajoutent : « *donc, s'il y a une nouvelle stratégie, les gens ne se sentent pas concernés* ». ⁴⁶ Par ailleurs, la plupart des plans et stratégies n'atteignent pas l'étape de validation d'un budget par l'Etat : « *Une fois que la stratégie est élaborée et validée, elle sera portée au niveau du conseil de ministres et, si nécessaire, soumise à l'assemblée pour adoption. Pour que le gouvernement s'engage financièrement, il faut que le document soit validé par l'assemblée. Mais la plupart des documents n'arrivent pas à cette phase finale* ». ⁴⁷

43. Entretien, représentant ministériel responsable par des initiatives de promotion de l'intersectorialité, Abidjan mars 2022

44. Entretien, représentant de la planification des politiques agricoles, Abidjan mars 2022.

45. Entretien, représentant ministériel, Abidjan mars 2022.

46. Entretien, représentant ministériel, Abidjan mars 2022.

47. Entretien, représentant de la planification des politiques agricoles, Abidjan mars 2022.

Encadré 5 : Plateformes de coordination d'acteurs à l'interface du secteur agricole et environnemental

Parmi les plateformes de coordination, on trouve notamment l'Initiative Cacao et Forêts, la Commission Nationale REDD+, le Conseil National du Climat, la Plateforme de Partenariat Public-Privé pour l'Agriculture Durable, les Comités de Gestion des Aires Protégées, le Comité National de Gestion des Pesticides, le Comité Interministériel sur la Réduction des Risques et la Gestion des Catastrophes, ainsi que la Commission Nationale pour la Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, entre autres. Par ailleurs, chaque grand projet lance sa propre structure, venant s'ajouter aux plateformes existantes. Parmi ces projets, on compte le Projet d'Investissement Forestier (FIP), sous l'égide de la Banque mondiale et du Fond Climat pour les Forêts, le Projet d'Appui à la Gestion Environnementale et Sociale, également financé par la Banque mondiale, le Projet de Promotion de l'Économie Verte en Côte d'Ivoire, soutenu par le PNUD, et le Projet d'Appui au Secteur Agricole, financé par la BAD. D'après les dires d'un interviewé, la coordination s'opère au sein des différents projets, ainsi qu'entre l'État et les bailleurs de fonds, à travers la création de cadres ad hoc d'échange spécifiques à chaque projet.⁴⁸ Ces instances se multiplient et se superposent à des plateformes à vocation participative.

De plus, le turnover fréquent des responsables au sein des administrations de l'État complique la pérennité de certaines initiatives. Cette réalité est pleinement acceptée par l'appareil de l'État, nombreux sont les interviewés qui ont mentionné que « *L'administration c'est une continuité* », pour souligner que ce roulement fait partie d'un processus normal qui ne compromet pas la continuité des tâches administratives. Toutefois, dans la pratique, la majorité des acteurs interrogés perçoivent cela comme une réelle difficulté. Un entretien avec un représentant de ministère illustre ce point : « *Les responsables des structures publiques changent tout le temps, c'est un vrai frein. Il n'y a pas de continuité et cela est intrinsèque à notre administration... c'est très personnalisé* ».

Enfin, la problématique de la mise en œuvre et de la pérennité des plans et stratégies adoptés par l'État se pose également en ce qui concerne les instances de suivi et la coordination entre les acteurs. En effet, face à une action publique fragmentée, les réformes ont souvent tendance à privilégier une solution unique : la création de nouvelles plateformes de coordination. Ainsi, le paysage institutionnel ivoirien est caractérisé par une multitude de comités, conseils, groupes de dialogue et commissions (Encadré 5).

Le résultat est une profusion de stratégies et de plateformes de coordination qui absorbent des ressources humaines et financières, manquent de cohésion et éprouvent des difficultés à engager leurs membres, à pérenniser leurs actions et, ironiquement, à coordonner leurs efforts. Bien que cette démarche reconnaisse la nécessité d'une coordination par l'Etat des initiatives dispersées, elle entraîne également une inertie due à l'empilement de structures organisationnelle, associée à une perte d'efficacité et de légitimité des politiques publiques.

Ce processus est décrit par un représentant politique : « *Le principal problème des plateformes, c'est leur fonctionnement. Qui financera le fonctionnement une fois le projet terminé ? De plus, les participants viennent avec leurs différences et disposent de forces inégales.* » D'autres pointent du doigt le manque de durabilité de ces espaces : « *Il y avait la plateforme de la REDD+, mais cela s'est un peu arrêté* », observe un représentant du secteur environnemental. Ou encore : « *Il y a une multiplication de plateformes, mais ensuite, personne n'assure le suivi* », ajoute un représentant du secteur agricole. Cette logique a également été observée dans d'autres pays de la sous-région. Par exemple, des acteurs sociaux au Sénégal ont indiqué que cela résulte en partie de la logique de financement public par projet : « *L'organisation qui finance demande la création d'une plateforme, donc on en crée une. On ne va pas dire qu'il existe déjà des plateformes... ce qui entraîne une*

48. Entretien, représentant du secteur agricole, Abidjan mars 2022.

prolifération des plateformes, étant donné notre dépendance à ces financements. (...) Cette multiplication de plateformes est injustifiée. » (Milhorance et al, 2022).

Des tensions persistantes entre décentralisation et centralisation des politiques

La décentralisation de l'administration publique ivoirienne, bien qu'inscrite dans les textes législatifs, révèle une tension persistante entre les ambitions de réforme et la réalité d'une centralisation du pouvoir. Cette tension est particulièrement palpable dans les secteurs agricole et forestier, où le transfert de compétences vers les collectivités territoriales varie grandement. Le mouvement vers la décentralisation, initié peu après l'indépendance, visait à rapprocher le pouvoir des populations par la création de préfectures, sous-préfectures, et plus tard, de communes urbaines et rurales (Nahi, 2021). L'expansion des communes, de 27 dans les années 1970 à plus de 1 200 dans les années 2000 et à 197 aujourd'hui, illustre cette entreprise.

Cependant, Akindès (2017) note que la concentration du pouvoir politique et économique dans l'exécutif reste une constante, critiquée pour son incapacité à fournir des biens publics essentiels. La décentralisation a entraîné un morcellement territorial avec plus de 100 départements, tout en gardant une concentration des décisions au niveau national. Bien que des progrès administratifs et institutionnels aient été réalisés, la décentralisation reste limitée en termes de transferts de compétences et de réalisations concrètes. L'État ivoirien, en optant pour une décentralisation minimale, conserve un rôle central dans l'élaboration des politiques. Dans ce contexte, la gouvernance locale s'est adaptée en intégrant à la fois les modes de gouvernance traditionnels et les représentants de l'État. Le chef de village reste un pilier de l'administration territoriale locale (Soumahoro, 2015).

La gouvernance forestière reste principalement sous la prérogative de l'État central et du secteur privé, avec une faible implication des communautés locales dans la prise de décisions ou les initiatives de reboisement. **Cette centralisation, accentuée par un manque de ressources chez les autorités locales, souligne les difficultés à appliquer efficacement les réglementations** (SNREDD+/ RCI, 2017).

4.3 Les défis imposés par le cadre réglementaire sur le foncier rural

Une appropriation foncière historiquement fondée sur la déforestation

En Côte d'Ivoire, l'accès aux terres dans les régimes fonciers coutumiers a largement reposé sur un droit de défriche et sur le déboisement concédé par des autorités coutumières aux migrants pour les cultures de plantation. L'action sur les arbres, et en particulier leur coupe, constitue une marque visible du travail humain sur la forêt et représente une source importante de légitimation de droits fonciers. Cette appropriation par la défriche a été renforcée par le mot d'ordre lancé par Houphouët-Boigny : « *La terre appartient à celui qui la met en valeur* ». Ce principe fondamental de la gouvernance foncière, bien que contradictoire avec le droit officiel hérité de la période coloniale, s'est imposé (Chauveau, 2000). Ainsi, pendant la période coloniale et postindépendance, les migrants ivoiriens (allogènes) et non ivoiriens (allochtones) ont bénéficié d'une protection administrative informelle mais efficace pour accéder à la terre, dès lors qu'une mise en valeur de la forêt était constatée (*ibid.*).



En 1998, la nouvelle législation foncière⁴⁹ a marqué la fin de cette période qui favorisait les étrangers et leur accession informelle aux droits fonciers par la mise en valeur des espaces forestiers en plantations agricoles. En effet, cette loi promeut la propriété privée individuelle par le biais de l'immatriculation réservée aux seuls ivoiriens. Seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes pouvaient être légalement propriétaires d'une terre dans le domaine rural au travers de la détention d'un titre foncier. Aujourd'hui, la certification foncière permet aux étrangers d'accéder à une certaine protection juridique.⁵⁰ Cependant, les certificats fonciers restent, aux yeux du législateur, des documents temporaires et transitoires vers le titre foncier. Leur nature transitoire ne permet donc pas de sécuriser formellement, à terme, les droits fonciers des non-Ivoiriens, étant donné leur exclusion de la propriété foncière toujours actée par la loi de 1998.

| Vers une propriété des arbres associée à la propriété de la terre

Aujourd'hui, l'insécurité foncière est perçue par tous les acteurs institutionnels et les agriculteurs comme une entrave majeure à l'adoption de l'agroforesterie et à la reconstitution du couvert forestier. Sans titres ou certificats fonciers, la plupart des terres rurales restent « sans maîtres », les arbres appartenant à l'État et pouvant faire l'objet de contrats d'exploitation. Les agriculteurs craignent que la réintroduction d'arbres forestiers dans leurs champs n'entraîne leur abattage par des exploitants forestiers sans rétribution de l'arbre à sa juste valeur. Les nouveaux Codes forestiers adoptés en 2014 et 2019 présentent un premier pas vers la sécurisation des arbres forestiers pour les agriculteurs en reconnaissant la propriété des arbres au propriétaire de la terre.

L'article 27 du Code forestier stipule :

« La propriété d'une forêt naturelle ou d'un arbre naturel revient au propriétaire de la terre sur laquelle ils sont situés. La propriété d'une forêt créée ou d'un arbre planté, revient au propriétaire foncier ou à la personne qui l'a créée ou plantée en vertu d'une convention avec ledit propriétaire ».

Cette loi distingue entre arbres naturels et arbres plantés. Les premiers appartiennent au propriétaire de la terre, tandis que les seconds peuvent appartenir au propriétaire ou à celui qui les a plantés, en vertu d'une convention avec le propriétaire. En pratique, cette convention peut inclure des clauses agroforestières, comme celles proposées dans les modèles de contrats agraires de l'Agence Foncière Rurale (AFOR).⁵¹

Même pour les propriétaires fonciers, le droit de coupe des arbres reste encadré. Seules les personnes disposant d'un agrément d'exploitation forestière sont autorisées. Le Décret n° 2022-781 précise que l'agrément n'est pas requis pour le propriétaire de la ressource forestière exploitant, à titre « non professionnel », ses produits ligneux et non ligneux.⁵² Ce terme ambigu semble désigner l'exploitation non commerciale du bois à usage personnel, ou pour réaliser des éclaircies dans une plantation privée. L'article 8 ajoute que l'exploitation forestière sur des terres privées ne nécessite pas d'autorisation si elle est conforme à un plan d'aménagement simplifié, et que l'exploitation de forêts inférieures à 5 hectares nécessite une déclaration préalable.

49. Loi n°98750 du 23 décembre 1998.

50. La loi 2019-868 du 14 Octobre 2019 précise dans son article 4 que : « Dans le domaine foncier rural coutumier, les droits coutumiers sont constatés par le certificat foncier ».

51. Pour les modèles de contrats de l'AFOR, voir : <https://www.lexterra.ci/contrats-agraires-et-agro-forestiers/>

52. Décret 2022-781 du 12 octobre 2022 déterminant les conditions d'obtention de l'agrément en qualité d'exploitant forestier et de l'autorisation pour l'exploitation forestière.

En définitive, ces textes favorisent clairement l'extension des droits sur les arbres pour les propriétaires fonciers. Cependant, en raison du très faible taux d'immatriculation et de certification foncière, cette mesure ne concerne qu'une minorité d'agriculteurs. Si la terre se situe sur un périmètre d'exploitation forestière, les arbres peuvent être coupés par des exploitants agréés, et l'agriculteur pourra seulement demander une indemnisation. Certains observateurs notent qu'un investisseur qui plante des arbres sur la terre coutumière d'autrui s'expose à une insécurité juridique. Par conséquent, cette situation risquée limite fortement les opportunités d'investissement (ClientEarth, 2021)

Pour certains acteurs internationaux, la limitation de la propriété des arbres aux seuls propriétaires fonciers résulte des pressions du ministère des Eaux et Forêts et de la filière bois. Durant l'élaboration du Code Forestier de 2019, un fort lobbying a été exercé pour maintenir le système antérieur, où le propriétaire formel de la terre détient aussi les arbres. « *Donc ils ont imposé un recul dans le Code Forestier de 2019. Aujourd'hui c'est le «propriétaire» formel de la terre qui est propriétaire de l'arbre.* »⁵³ Le représentant d'une agence de coopération internationale note qu'il existe une forte pression des opérateurs de la filière bois pour « récupérer les arbres à tout prix, » alimentant ainsi une tension persistante.⁵⁴ Cependant, « *la peur des exploitants forestiers* » freine l'introduction d'arbres d'ombrage par les paysans, et la mise en œuvre de la réforme reste difficile à évaluer sur le terrain.

Peut-on promouvoir la plantation d'arbres sans la propriété foncière ?

Pour garantir les investissements dans l'agroforesterie et la restauration des paysages post-forestiers, la Côte d'Ivoire renforce les droits des propriétaires fonciers sur les arbres. Cependant, définir ces propriétaires reste un défi majeur (Kouamé, 2016) malgré les investissements de la Banque Mondiale et la création de l'Agence Foncière Rurale.

Les opérations de certification étant lentes et inégalement réparties, certains acteurs adoptent une approche pragmatique en rassurant les planteurs sur la propriété des arbres, indépendamment du statut légal des parcelles :

*« Dans nos activités on essaie de sensibiliser à planter des arbres. Mais si le paysan plante un arbre pour que quelqu'un [un exploitant forestier] vienne lui couper ensuite... c'est ça la contrainte majeure. [...] Les migrants qui n'ont pas de sécurité foncière pensent qu'en plantant les arbres, ils vont perdre leurs droits fonciers. Il y a ce risque de perdre la parcelle qui vient d'être créée, même s'il voit que l'arbre est important pour le cacao. Ça nous bloque donc la sensibilisation de masse est pour le moment notre solution. On fait venir les sous-préfets et les agents du ministère des Eaux et Forêts pour faire une cérémonie ou on dit «plantez, l'État de côte d'ivoire dit que les arbres sont pour vous ! ».*⁵⁵

De même, un directeur régional du ministère des Eaux et Forêts souligne la lenteur de l'immatriculation des terres et le manque de titres fonciers pour de nombreuses personnes. Le ministère utilise des attestations villageoises comme point de départ pour l'élaboration de titres fonciers, permettant ainsi de commencer à travailler. Dans nos enquêtes à l'est (Abengourou) comme à l'ouest (Man), les paysans attestent de cas d'abattages d'arbres dans leurs cacaoyères, sans le consentement et avec des dédommagements minimes.

53. Entretien, mars 2022, Abidjan.

54. Entretien, mars 2022, Abidjan

55. Entretien, représentant d'ONG, Abidjan mars 2024.

Dans les termes d'un agriculteur de Biankouman : « *La nouvelle Loi ... vous vous le dites. Mais ceux qui viennent couper [les exploitants forestiers] ne nous disent pas ça. Comment tu peux croire que la loi qui est dite là-bas [à la capitale] est réelle ici. [...] Voilà pourquoi les gens refusent totalement de planter les bois.* »

Certains acteurs plaident pour une documentation séparée pour les arbres et la terre, permettant aux agriculteurs de sécuriser leurs droits sur les arbres même en l'absence de droits fonciers. Cela pourrait sécuriser les arbres lorsque la certification foncière ou le titrage ne sont pas possibles (conflits fonciers, domaine privé de l'État, forêts classées) et pallier les lacunes des programmes de formalisation de la propriété, souvent longs et coûteux (DeJong, 2021; Ruf & Varlet, 2017). Des initiatives sont déjà en cours dans ce sens. Enfin, les arrangements locaux continuent de prévaloir, et peu d'exploitants forestiers ont modifié leurs pratiques. La reconnaissance de la propriété des arbres par les propriétaires terriens reste limitée en raison de la faiblesse de l'immatriculation, et les campagnes de sensibilisation ne suffisent pas à modifier les pratiques et les rapports de force entre exploitants et agriculteurs.





5

@ForestInnov/CIRAD

Synthèse des résultats et perspectives

Ce rapport a apporté plusieurs éclairages sur la manière dont les politiques publiques orientées vers la zone post-forestière de la Côte d'Ivoire intègrent les questions de préservation et de restauration des sols, notamment pour identifier les défis liés à l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce domaine. En s'appuyant sur une analyse des textes politiques récents et des entretiens menés auprès de différents acteurs (administrations publiques, société civile, secteur privé et agriculteurs), l'étude s'est intéressée aux perceptions des acteurs institutionnels concernant les enjeux de la dégradation des sols, ainsi qu'aux contraintes et aux leviers institutionnels pour leur conservation. Les résultats mettent en lumière les priorités et les stratégies existantes ou manquantes, ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre des politiques. Plusieurs résultats préliminaires se dégagent de ce rapport.

Une reconnaissance de la problématique de la dégradation des sols, intrinsèquement reliée à la déforestation

Si la restauration des sols reste une notion peu commune dans les textes de politiques, ce rapport suggère que le diagnostic d'une importante dégradation des sols émerge progressivement comme un problème public en Côte d'Ivoire. Cette dégradation s'entend tantôt comme synonyme de déforestation, tantôt au sens d'une perte de fertilité ou au regard de destruction explicite des espaces de culture au profit des mines à ciel ouvert qui se développent dans le paysage forestier ivoirien. L'analyse textuelle de documents politiques adoptés après 2010 révèle que le constat d'un impact négatif de l'expansion agricole sur le processus de déforestation massive, suivie par une dégradation des sols, constitue un argument important dans la justification des réformes. Sans avoir analysé leurs impacts tangibles, nous avons observé, dans les textes et les discours des acteurs institutionnels, une prise de conscience aigüe de l'interdépendance entre déforestation, érosion des sols, changement climatique et la nécessité de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, l'expansion rapide et peu contrôlée des mines informelles est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs du monde agricole. Malgré des risques majeurs sur la santé des sols, ces acteurs du monde agricole ont peu de prises pour endiguer ce phénomène.

Des stratégies ambitieuses de reboisement et de promotion de l'agroforesterie face à des incertitudes sur les modèles de production

La reconnaissance des effets négatifs de la déforestation sur l'agriculture et l'écologie s'est traduite par des actions politiques, stimulées par une pression internationale, notamment dans la filière cacao. Ainsi, la Côte d'Ivoire, confrontée à une déforestation massive liée à l'expansion agricole, a engagé une série d'initiatives ambitieuses. L'adoption du Nouveau Code Forestier, la Politique de préservation, réhabilitation et extension des forêts, ainsi que la Stratégie Nationale de REDD, l'Initiative Cacao-Forêts et l'Initiative d'Abidjan, témoignent de l'engagement du pays pour une gestion plus durable des ressources forestières et des sols. Ces initiatives ont mis en place d'importants programmes de reboisement et de promotion de l'agriculture durable et de l'agroforesterie, s'inscrivant par ailleurs dans les efforts internationaux de préservation des forêts. Une Stratégie nationale dédiée à l'agroforesterie est prévue pour 2024, soulignant son importance croissante.

Ces initiatives démontrent un engagement à intégrer des normes internationales tout en dépassant la simple application de modèles extérieurs. Face aux exigences réglementaires et aux demandes des marchés, les acteurs ivoiriens façonnent ce processus en développant des normes adaptées aux systèmes locaux. Par exemple, l'instrument "Agro-Forêt", introduit par le Code forestier de 2019, émerge comme un nouvel instrument d'aménagement du domaine de l'État en s'appuyant notamment sur le secteur privé. De

plus, malgré l'intensité des engagements récents, ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie à long terme des politiques publiques ivoiriennes, visant à pérenniser les filières économiques stratégiques. Ainsi, nombre de politiques publiques cherchent à réduire la déforestation tout en soutenant l'économie cacaoyère, démontrant un pragmatisme face aux défis environnementaux et assurant la viabilité économique du secteur du cacao. Enfin, l'agroforesterie est envisagée comme une solution pour la restauration des paysages face aux nouvelles normes de traçabilité du cacao. En revanche, l'agroécologie, fortement promue dans les débats régionaux ouest-africains pour la restauration des sols, reste peu reconnue et rarement mentionnée dans les documents politiques de la Côte d'Ivoire.

Un discours commun sur la durabilité des systèmes agricoles, mais des solutions principalement techniques et axées sur les intrants chimiques.

La majorité des documents politiques analysés mentionne l'objectif de promotion d'une agriculture durable, proposant trois solutions principales pour lutter contre la dégradation des sols : la reconstitution du couvert forestier par l'agroforesterie, l'amélioration de l'usage des intrants (chimiques ou biologiques) et la diversification des cultures de rente. En effet, bien qu'une diversité de solutions et d'approches soit mise en avant, l'intensification agricole par l'utilisation d'intrants chimiques reste une stratégie clé pour une grande partie des acteurs institutionnels. Ainsi, l'amélioration de l'accès aux intrants et le développement de cartes pédologiques sont des objectifs majeurs des politiques agricoles. Par ailleurs, les instruments de formation et de sensibilisation des paysans sont fortement promus, notamment en réponse à la perception répandue des paysans comme principaux responsables de la déforestation et de la dégradation des sols, ainsi que réticents au changement.

Dans ce contexte, un enjeu majeur réside dans les modèles de production des projets agroforestiers, qui, pour certains, ne remettent pas suffisamment en question les trajectoires de déforestation et les relations asymétriques avec les communautés rurales. L'agroforesterie est souvent vue comme une technique parmi d'autres pour répondre aux exigences des marchés du cacao, aux objectifs de reboisement et à la restauration de la fertilité des sols forestiers. Les approches technicistes de l'agroforesterie, comme la distribution de plants et le respect des normes de densité des arbres, sont prédominantes. En outre, la formation des paysans aux pratiques de gestion de la fertilité et l'intensification par les intrants chimiques tendent à éclipser les méthodes plus intégrées de gestion des sols et les approches agroécologiques, qui restent marginales. Pourtant, ces dernières ont un potentiel de développement important. Elles mettent en avant la biodiversité, la multifonctionnalité des paysages et la durabilité des systèmes alimentaires, allant bien au-delà de la simple conformité aux exigences commerciales.

Des résultats mitigés, reflétant les limites de la mise en œuvre des stratégies

De nombreux programmes et stratégies montrent que les enjeux de durabilité sont inscrits à l'agenda politique, mais les résultats en matière de restauration des sols et de reforestation restent limités. Ces résultats sont en partie influencés par une mise en œuvre partielle des stratégies adoptées. En effet, bon nombre de ces stratégies n'atteignent pas la phase de validation budgétaire par l'État, empêchant leur concrétisation sur le terrain. Cette situation crée une dépendance accrue aux financements internationaux et ponctuels, qui ne garantissent pas la pérennité des initiatives à long terme. Les retards dans la mise à disposition des fonds et les coûts de transaction élevés compliquent encore davantage la mise en œuvre des stratégies. De plus, les ministères se retrouvent souvent dans le rôle de simples coordinateurs des budgets internationaux, limitant leur capacité à planifier efficacement.

Le secteur privé joue également un rôle significatif dans le financement des politiques publiques, couvrant des domaines tels que les infrastructures, le reboisement et le conseil agricole. Cette approche, orientée par le secteur privé, bien qu'au cœur de la mise en œuvre de l'agroforesterie et critiquée par plusieurs acteurs, est néanmoins considérée par le gouvernement comme une stratégie clé de la gestion publique. Par ailleurs, plusieurs acteurs institutionnels voient les PSE et les marchés de compensation carbone comme des sources de financement potentielles, sans toujours considérer la régulation du marché volontaire susceptible de dérives comme l'achat illégal de terres, le partage équitable des bénéfices, et la capacité variable de ces instruments à réorienter l'usage des terres.

Outre les contraintes financières, plusieurs défis techniques limitent la mise en œuvre des stratégies publiques et privées, ainsi que l'efficacité des initiatives. Les initiatives de traçabilité des filières rencontrent des obstacles, notamment les systèmes de suivi des planteurs, face à des stratégies complexes de commercialisation et d'acheminement du cacao au niveau local. De même, les programmes de certification et de distribution de plants pour le développement de l'agroforesterie rencontrent des défis tels que la survie limitée des plants, l'efficacité des contrôles et leur faible capacité à intégrer les producteurs dans les décisions techniques. Enfin, malgré les efforts du nouveau Code Forestier pour reconnaître la propriété des arbres aux propriétaires fonciers et encourager des systèmes agroforestiers plus complexes et multifonctionnels, le cadre légal reste flou concernant la propriété des arbres sur le domaine rural coutumier, ce qui concerne l'essentiel des parcelles agricoles du pays.

| Un paysage politique et institutionnel fragmenté

L'étude révèle un paysage institutionnel fragmenté dans les secteurs agricole et environnemental de Côte d'Ivoire, aggravé par la rotation fréquente des cadres ministériels, une administration surchargée par le suivi de projets épars, et une multiplication des instances de coordination générant des redondances. Dans ce contexte, la mention d'un « manque de coordination » dans les rapports institutionnels masque souvent les tensions réelles entre différentes entités. Les plateformes de coordination, censées renforcer la cohérence de l'action publique, tendent à accroître la complexité institutionnelle sans améliorer nécessairement l'efficacité ou la légitimité des politiques. Cela favorise une dynamique où les réformes restent souvent inachevées. **Il est ainsi crucial de vérifier si les conditions nécessaires à la création d'une nouvelle stratégie ou plateforme sont remplies : problèmes concrets et partagés, légitimité du leadership, confiance et relations interpersonnelles entre les membres, ainsi que ressources nécessaires à son fonctionnement.**

Par ailleurs, la décentralisation administrative se heurte à un équilibre délicat entre aspirations à une gouvernance locale et centralisation persistante du pouvoir. L'effectivité de la décentralisation pourrait permettre aux autorités locales de mieux formuler et mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins des territoires, incluant une gestion des ressources naturelles liée aux enjeux socioéconomiques et fonciers, une amélioration des services publics et une responsabilisation accrue des administrations locales. Enfin, bien que l'implication du secteur privé dans les initiatives de durabilité soit encouragée par les instances publiques et organisations internationales, notre étude souligne les asymétries de pouvoir héritées de l'histoire et de l'économie politique basée sur la rente agricole. Cela crée une hiérarchisation et des tensions entre objectifs de productivité, conservation des écosystèmes et génération de revenus.

Pistes pour un dialogue plus contextualisé et dynamique entre la recherche et la décision politique

Les stratégies politiques existantes et les initiatives émergentes de promotion de l'agroforesterie constituent déjà des leviers importants pour atteindre les objectifs de préservation et de restauration des sols forestiers en Côte d'Ivoire. Si leurs instruments et solutions restent principalement techniques et productivistes, ils reflètent des paradigmes historiquement établis du développement agricole ainsi que les rapports de force influençant l'action publique. L'étude a par ailleurs révélé que les enjeux institutionnels sont cruciaux pour la mise en œuvre de ces stratégies, déterminant leur capacité à initier ou à entraver des processus de changement allant au-delà de la simple promotion de bonnes pratiques agricoles sur des parcelles dispersées.

Pour engager ces processus à une échelle plus large et sur le long terme, il est indispensable de questionner les paradigmes sous-jacents à la conceptualisation de la dégradation des sols et à leur matérialisation en instrument politique, tout en tenant compte des caractéristiques de l'environnement institutionnel dans la définition des actions. Ainsi, dans le cadre du projet Terri4Sol et d'autres initiatives de recherche et développement, il est crucial d'éviter d'accentuer la fragmentation existante en créant de nouvelles plateformes de coordination ou documents politiques sans garantir les bases institutionnelles et financières nécessaires à leur mise en œuvre effective.

Plusieurs pistes pour un dialogue plus contextualisé entre la recherche et la décision politique offrent des perspectives prometteuses, parmi lesquelles :

- **(Re)définir les problèmes publics** : Plutôt que de créer des structures temporaires dépendantes de projets à durée limitée, il serait plus bénéfique de renforcer les espaces existants et de promouvoir des dialogues réflexifs impliquant scientifiques, décideurs politiques, société civile, agriculteurs et agents du changement. Ce dialogue devrait permettre d'apprécier diverses perspectives de durabilité, de réévaluer continuellement les paradigmes dominants et de redéfinir les approches d'action. La recherche, au lieu de se limiter à un rôle d'alerte ou de formulation directe des réformes institutionnelles, pourrait faciliter des processus d'apprentissage collectif autour des questions de durabilité des sols en zone post-forestière. Cet effort doit aller au-delà de la planification et inclure la mise en œuvre des politiques, où les effets contradictoires, les pratiques ancrées et les asymétries de pouvoir sont plus évidents.
- **(Re)orienter les trajectoires institutionnelles** : La recherche pourrait ainsi jouer un rôle plus actif dans le suivi de la mise en œuvre des stratégies et programmes publics (et privés). Par exemple, un suivi rapproché de la mise en œuvre d'initiatives phares telles que le nouveau Code Forestier, l'Initiative d'Abidjan, ou des cadres tels que le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts permettrait de mieux identifier les obstacles techniques, les biais sectoriels et les effets négatifs, tout en contribuant à réviser les trajectoires proposées par ces stratégies. Par ailleurs, une compréhension plus fine des marges de manœuvre des populations rurales dans la gouvernance de leurs territoires contribuerait potentiellement à la formulation d'initiatives qui activent les leviers existants. Enfin, des dynamiques d'apprentissage collectif sur l'avenir de la zone post-forestière pourraient être consolidées à travers des exercices de modélisation participative.
- **Expliciter les interdépendances entre secteurs et échelles** : Les approches multisectorielles de planification publique sont reconnues pour leur capacité à aborder des problèmes complexes tels que la dégradation des sols et le changement climatique. Toutefois, les défis de coordination intersectorielle ne sont pas simplement organisationnels mais tiennent aussi à la possibilité de formuler des compromis entre des acteurs institutionnels soumis à des contraintes et des intérêts différentes, voire avec une lecture différente du problème de la santé des sols. Il est donc crucial de rendre explicites certains de ces arbitrages stratégiques afin de dépasser les mesures uniquement administratives

des approches multisectorielles. De même, il est essentiel d'explicitier les interactions entre les différentes échelles. Il s'agit, par exemple, de clarifier les liens entre revenus, conditions de travail, accès au foncier des producteurs dans les filières globales et dynamiques d'usage des sols, ainsi que le rôle crucial des coopératives agricoles, perçues comme une «porte d'entrée» locale pour des projets conçus à des échelles nationales ou internationales. Ou encore, de mettre en lumière les connexions entre la santé des sols dans les paysages forestiers et la lutte globale contre le changement climatique.

• **Identifier, coconcevoir et expérimenter des innovations techniques et institutionnelles :**

Décliner la notion de santé des sols dans les différents paysages et systèmes productifs, tout en mettant l'accent sur des approches plus inclusives impliquant les producteurs dans la conception et l'expérimentation des solutions, permettrait d'identifier des mesures concrètes et mieux adaptées. Il serait également crucial d'explorer le potentiel de mesures innovantes, telles que la restauration passive des écosystèmes forestiers, une option économiquement viable mais rapidement épuisable. Les projets de promotion de l'agroforesterie, déjà diversifiés, fournissent une base à revisiter collectivement. Il est essentiel d'examiner les modèles existants afin d'identifier des options concrètes pour leur adaptation, en tenant compte des évolutions des normes formelles et informelles qui régissent l'accès au foncier rural. Enfin, il est urgent de concevoir des mécanismes de financement plus justes et robustes pour l'action publique à l'échelle nationale.



6

Références

AAEN-CI. (2023). *Les projets de la Fondation*. <http://www.aaen-ci.org/projets.htm>

Aboah, J., Wilson, M. M. J., Rich, K. M., & Lyne, M. C. (2018). Operationalising resilience in tropical agricultural value chains. *Supply Chain Management: An International Journal*, 24(2), 271–300. <https://doi.org/10.1108/SCM-05-2018-0204>

Akindès, F. (2017). « On ne mange pas les ponts et le goudron »: Les sentiers sinueux d'une sortie de crise en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*, n° 148(4), 5–26.

Amani, B. H. K., N'Guessan, A. E., Derroire, G., N'dja, J. K., Elogne, A. G. M., Traoré, K., Zo-Bi, I. C., & Héroult, B. (2021). The potential of secondary forests to restore biodiversity of the lost forests in semi-deciduous West Africa. *Biological Conservation*, 259, 109154. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2021.109154>

Amani, B. H. K., N'Guessan, A. E., Meersch, V. V. der, Derroire, G., Pioniot, C., Elogne, A. G. M., Traoré, K., N'Dja, J. K., & Héroult, B. (2022). Lessons from a regional analysis of forest recovery trajectories in West Africa. *Environmental Research Letters*, 17(11), 115005. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac9b4f>

Amin, A., Zaehring, J. G., Schwilch, G., & Koné, I. (2015). People, protected areas and ecosystem services: A qualitative and quantitative analysis of local people's perception and preferences in Côte d'Ivoire. *Natural Resources Forum*, 39(2), 97–109. <https://doi.org/10.1111/1477-8947.12069>

BASIC. (2016). *The Dark Side of Chocolate: AN analysis of the conventional, sustainable and fair trade cocoa chains*. Plateforme Pour Le Commerce Équitable. https://lebasic.com/wp-content/uploads/2016/05/Cocoa-Study_Synthesis.pdf

Bessou, C., & Dubos, B. (2020). *Filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire. Analyse fonctionnelle et diagnostic agronomique*. (2912; p. 42). CIRAD. https://agritrop.cirad.fr/597525/1/FIRCA.Palmier%20%C3%A0%20huile_Analyse%20fonctionnelle_FINAL.Ao%C3%BBt%202020.pdf

Bonjean, C. A., & Brun, J.-F. (2016). Concentration and Price Transmission in the Cocoa–Chocolate Chain. Em M. P. Squicciarini & J. Swinnen (Orgs.), *The Economics of Chocolate* (p. 0). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198726449.003.0017>

Boysen, O., Ferrari, E., Nechifor, N., & Tillie, P. (2021). *Impacts of the cocoa living income differential policy in Ghana and Côte d'Ivoire*. European Commission. Joint Research Centre. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2760/984346>

Carbon Pulse. (2024, avril 21). *Cote d'Ivoire asks Rabobank to suspend carbon credit activities in country amid numerous allegations* « Carbon Pulse. <https://carbon-pulse.com/279909/>

Carimentrand, A. (2021). *Certification du cacao et lutte contre la déforestation: État des lieux sur la déforestation importée et les schémas de certification de l'objectif zéro-déforestation dans la filière cacao* [Rapport d'étude]. Comité Scientifique et Technique Forêt/ CIRAD. https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/certification_du_cacao_et_lutte_contre_la_deforestation.pdf

Carodenuto, S., & Buluran, M. (2021). The effect of supply chain position on zero-deforestation commitments: Evidence from the cocoa industry. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 1–16. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2021.1910020>

Chauveau, J.-P. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État. *Politique africaine*, 78(2), 94–125. <https://doi.org/10.3917/polaf.078.0094>

Chazdon, R. L., Brancalion, P. H. S., Laestadius, L., Bennett-Curry, A., Buckingham, K., Kumar, C., Moll-Rocek, J., Vieira, I. C. G., & Wilson, S. J. (2016). When is a forest a forest? Forest concepts and definitions in the era of forest and landscape restoration. *Ambio*, 45(5), 538–550. <https://doi.org/10.1007/s13280-016-0772-y>

ClientEarth. (2021). *Cadre juridique de l'agroforesterie et du reboisement dans le domaine rural ivoirien: Risques et opportunités*. Facilité REDD de l'Union européenne/ EFl.

Combaz, E. (2020). *Effects of political economy on development in Cote d'Ivoire*. <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/15573>

- Cuny, P., Plancheron, F., Bio, A., Kouakou, E., & Morneau, F. (2023). La forêt et la faune de Côte d'Ivoire dans une situation alarmante – Synthèse des résultats de l'Inventaire forestier et faunique national. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 355, 47–72. <https://doi.org/10.19182/bft2023.355.a36939>
- Darbon, D., & Provini, O. (2018). « Penser l'action publique » en contextes africains. Les enjeux d'une décentralisation. *Gouvernement et action publique*, VOL. 7(2), 9–29. <https://doi.org/10.3917/gap.182.0009>
- DeJong, T. (2021). *Tree and land tenure nexus in Côte d'Ivoire* [Integrated Land and Resource Governance Task Order under the Strengthening Tenure and Resource Rights I]. USAID. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2022-08/ILRG-Tree-and-Land-Tenure-Nexus-in-CDI_final.pdf
- Deux, A. (2024, maio 1). La Côte d'Ivoire se lance dans les crédits carbone pour financer sa reforestation. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/01/la-cote-d-ivoire-se-lance-dans-les-credits-carbone-pour-financer-sa-reforestation_6230985_3212.html
- Di Roberto, H., Milhorange, C., Sokhna Dieng, N., & Sanial, E. (2023). L'agroforesterie en contexte post-forestier: Perspectives et controverses d'une mise à l'agenda politique en Côte d'Ivoire. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 356, 81–91. <https://doi.org/10.19182/bft2023.356.a37121>
- Dieng, N. S., & Karsenty, A. (2023). Power through trees. State territorialization by means of privatization and 'agrobizforestry' in Côte d'Ivoire. *World Development Sustainability*, 3, 100074. <https://doi.org/10.1016/j.wds.2023.100074>
- Elgazzar, H., Robalino, D. A., & Tullis, C. B. (2020). *Cote d'Ivoire: Modernizing Social Protection and Labor Policies for Inclusive Growth* (Policy Note 145452). World Bank Group. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/967631579889254650/pdf/Cote-dIvoire-Modernizing-Social-Protection-and-Labor-Policies-for-Inclusive-Growth.pdf>
- Equitable. (2024, março 5). *Comprendre la hausse spectaculaire des cours du cacao: Impacte pour une future génération*. Ethiquable au Sud. <https://www.ethiquable.coop/page-dactualites-mag/comprendre-hausse-spectaculaire-cours-cacao>
- EU/JRC. (2017). *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe: État des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles*. European Commission. Joint Research Centre. <https://data.europa.eu/doi/10.2760/126254>
- Falconer, A., Donteville, A., Parker, C., Daubrey, M., & Gnaore, L. (2017). *Landscape of REDD+ Aligned Finance in Côte d'Ivoire*. Climate Policy Initiative, EU REDD Facility, Impactum. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2017/01/The-Landscape-of-REDD-Aligned-Finance-in-Cote-dIvoire.pdf>
- FAO. (2018). *Les 10 éléments de l'agroécologie: Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*. Food and Agriculture Organization. <https://www.fao.org/3/i9037fr/i9037fr.pdf>
- FAO, ICRISAT, & CIAT. (2018). *Climate-Smart Agriculture in Côte d'Ivoire. CSA Country Profiles for Africa Series*. International Center for Tropical Agriculture (CIAT); International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT); Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- FAO & SEP-REDD+. (2017). *Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'Ivoire: Inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission*. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Fouilleux, E., Bricas, N., & Alpha, A. (2017). 'Feeding 9 billion people': Global food security debates and the productionist trap. *Journal of European Public Policy*, 24(11), 1658–1677. <https://doi.org/10.1080/13501763.2017.1334084>
- Gabas, J.-J., Ribier, V., Varlet, F., & Brochard, V. (2015). *Etude sur le financement du développement agricole en Afrique de l'ouest: Synthèse comparative des études de cas Côte D'Ivoire, Ghana, Sénégal* (p. 24). CIRAD; Le Hub Rural.
- Gboko, C. (2021). *Étude sur l'état des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole en Côte d'Ivoire*. CIRAD. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.35916.13440>

- Gboko, C., Faure, G., & Ruf, F. (2021). Does privatizing advisory services guarantee better services? Evidence from advisory services pertaining to cocoa certification in Côte d'Ivoire. *The Journal of Agricultural Education and Extension*, 27(3), 307–323. <https://doi.org/10.1080/1389224X.2020.1851269>
- Gilbert, C. L. (2016). The Dynamics of the World Cocoa Price. Em M. P. Squicciarini & J. Swinnen (Orgs.), *The Economics of Chocolate* (p. 0). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198726449.003.0016>
- Gordon, E., Davila, F., & Riedy, C. (2023). Regenerative agriculture: A potentially transformative storyline shared by nine discourses. *Sustainability Science*, 18(4), 1833–1849. <https://doi.org/10.1007/s11625-022-01281-1>
- Gourlay, Y. (2022, fevereiro 24). En Côte d'Ivoire, la vitesse de reconstitution de la forêt tropicale surprend les chercheurs. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/24/en-cote-d-ivoire-la-vitesse-de-re-constitution-de-la-foret-tropicale-surprend-les-chercheurs_6115119_3212.html
- Grumiller, J., Raza, W. G., Staritz, C., Grohs, H., & Arndt, C. (2018). *Perspectives for export-oriented industrial policy strategies for selected African countries: Case studies Côte d'Ivoire, Ghana and Tunisia* (Research Report 10/2018). Research Report. <https://www.econstor.eu/handle/10419/268175>
- Hassenteufel, P., & de Maillard, J. (2013). Convergence, transferts et traduction: Les apports de la comparaison transnationale. *Gouvernement et action publique*, VOL. 2(3), 377–393. <https://doi.org/10.3917/gap.133.0377>
- Higonnet, E., Bellantonio, M., & Hurowitz, G. (2017). *Chocolate's Dark Secret*. Mighty Earth. https://www.might-yearth.org/wp-content/uploads/2017/09/chocolates_dark_secret_english_web.pdf
- Ibo, J. G. (2001). La gestion des forêts en Côte d'Ivoire de 1900 à 2000. Em P. Collas de Chatelperron (Org.), *Gestion durable des forêts au Cameroun: Vers une foresterie responsable, contributions du projet Forêts et Terroirs* (p. 13–32). <https://agritrop.cirad.fr/481242/>
- Ingram, V., Van Rijn, F., Waarts, Y., Dekkers, M., De Vos, B., Koster, T., Tanoh, R., & Galo, A. (2017). *Towards sustainable cocoa in Côte d'Ivoire: The impacts and contribution of UTZ certification combined with services provided by companies* (Report 2018-041). Wageningen Economic Research. <https://doi.org/10.18174/450223>
- Karsenty, A. (2023, outubro 28). « Nous avons besoin de politiques ambitieuses et d'Etats de droit pour arrêter la déforestation mondiale ». *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/10/28/nous-avons-besoin-de-politiques-ambitieuses-et-d-etats-de-droit-pour-arreter-la-deforestation-mondiale_6197033_3212.html
- Kouamé, G. (2016). *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire*. (p. 186). World Bank Group.
- Kouamé Kra, W. (2019). Côte d'Ivoire: Les aires protégées entre politique de conservation contrastée et réinterprétation sociale. *Études caribéennes*, 43–44, Artigo 43–44. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.17124>
- Kouassi, A. K., Zo-Bi, I. C., Aussenac, R., Kouamé, I. K., Dago, M. R., N'guessan, A. E., Jagoret, P., & Hérault, B. (2023). The great mistake of plantation programs in cocoa agroforests – Let's bet on natural regeneration to sustainably provide timber wood. *Trees, Forests and People*, 12, 100386. <https://doi.org/10.1016/j.tfp.2023.100386>
- Kouassi, K. M. (2023). Menaces pour la Durabilité du Cacao Ivoirien: La Boucle de Méagui à l'Épreuve d'une Pression Anthropique et d'un Système Agricole Alternatif. *European Scientific Journal, ESJ*, 19(19), Artigo 19. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n19p48>
- La Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. (2023). *Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement no 995/2010*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32023R1115>

- Lemeilleur, S., N'Dao, Y., & Ruf, F. (2015). The productivist rationality behind a sustainable certification process: Evidence from the Rainforest alliance in the Ivorian cocoa sector. *International Journal of Sustainable Development*. <https://doi.org/10.1504/IJSD.2015.072661>
- Léonard, É., & Oswald, M. (1996). Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire. *Natures Sciences Sociétés*, 4(3), 202–216.
- Lescuyer, G., Gourlet-Fleury, S., & Tankam, C. (2022). *Revue des enjeux liés à l'application du règlement européen de lutte contre la déforestation importée sur les politiques et les réformes de gouvernance relatives aux forêts dans les pays d'Afrique centrale*. <https://agritrop.cirad.fr/603181/1/Rapport%20CIRAD%20sur%20RDUE%20en%20Afrique%20centrale%20FINAL.pdf>
- Maguire-Rajpaul, V. A., Sandbrook, C., McDermott, C., & Hirons, M. A. (2022). Climate-smart cocoa governance risks entrenching old hegemonies in Côte d'Ivoire and Ghana: A multiple environmentality analysis. *Geoforum*, 130, 78–91. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.09.015>
- Maile, F. (2020). *Cooperation or confrontation? Public and private governance and smallholders' incomes in the cocoa sector in Ghana and in Côte d'Ivoire* (Research Report 74). ÖFSE-Forum. <https://www.econstor.eu/handle/10419/268156>
- Meadowcroft, J. (2000). Sustainable Development: A New(Ish) Idea for a New Century? *Political Studies*, 48(2), 370–387. <https://doi.org/10.1111/1467-9248.00265>
- Mighty Earth. (2023). *The Cashew Conundrum: How global demand for superfood is driving nature loss and risking food security in Côte d'Ivoire*. Mighty Earth. <https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/The-Cashew-Conundrum-Mighty-Earth-EN.pdf>
- Milhorance, C., Camara, A. D., Sourisseau, J.-M., Piraux, M., Mane, C., Sirdey, N., Belmin, R., Ka, D.-Y., Sall, M., & Anta Sall, M. C. (2022). *L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal* (p. 49). IS-RA-Bame; CIRAD.
- MINEF. (2019, setembre). C'est reparti pour une Côte d'Ivoire plus verte. *Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire*, 7. <https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/mag7.pdf>
- Monteiro, F., Catarino, L., Batista, D., Indjai, B., Duarte, M. C., & Romeiras, M. M. (2017). Cashew as a High Agricultural Commodity in West Africa: Insights towards Sustainable Production in Guinea-Bissau. *Sustainability*, 9(9), Artigo 9. <https://doi.org/10.3390/su9091666>
- Nahi, P. C. (2021). Décentralisation des politiques éducatives en Côte d'Ivoire: Les effets structurants des motivations politiques sur les résultats de l'action publique locale. *European Scientific Journal ESJ*, 17(1). <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n1p167>
- Nitidae & EU REDD Facility. (2021). *Sustainability initiatives in Ivorian and Ghanaian cocoa supply chains: Benchmarking and analysis*. EU REDD Facility. <https://efi.int/sites/default/files/files/flegtredd/Cocoa%20sustainability%20report.pdf>
- Ollinaho, O. I., & Kröger, M. (2021). Agroforestry transitions: The good, the bad and the ugly. *Journal of Rural Studies*, 82, 210–221. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.01.016>
- Ouattara, T., Kouamé, F., Zo-Bi, C., Vaudry, R., & Grinand, C. (2021). Changements d'occupation et d'usage des terres entre 2016 et 2019 dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire: Impact des cultures de rente sur la forêt. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 347, 91–106. <https://doi.org/10.19182/bft2021.347.a31868>
- PIAIC/ RCI. (2019). *Plan d'Investissement d'une Agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire*. Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Banque mondiale/ AAA/ CIAT/ CGIAR/ ICRAF.
- PIF II/ RCI/ Banque mondiale. (2022). *Projet d'Investissement Forestier (PIF) Phase 2: Stratégie de Restauration des Moyens de Subsistance des Personnes Affectées par le Projet*. République de Côte d'Ivoire/ Banque mondiale. https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/communiqu/fip2_srms_april_26_2022.pdf

Pirard, R., Cuny, P., Plancheron, F., Moynot, G., Regeade, M., & Leclercq, P. (2021). Inventaire forestier et faunistique de la Côte d'Ivoire. ONF International. https://www.onfinternational.org/wp-content/uploads/2022/01/ONFI_IFFN_Cote_Ivoire.pdf

PND/ RCI. (2021). *Plan National de Développement (2021-2025) – Tome I: Diagnostic Stratégique*. Ministère du Plan et du Développement/ République de Côte d'Ivoire.

PNIA II/ RCI. (2017). *Programme National d'Investissement Agricole de Deuxième Génération (2017-2025)*. Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/ République de Côte d'Ivoire.

PUR. (2023, julho 6). *Agroforesterie du cacao et activités d'intérêt communautaire*. PUR. <https://www.pur.co/fr/news-stories/cocoa-agroforestry-in-cote-divoire/>

Rainforest Alliance. (2020). *Norme pour l'agriculture durable. Exigences pour les exploitations agricoles*.

Rivera-Ferre, M. G. (2018). The resignification process of Agroecology: Competing narratives from governments, civil society and intergovernmental organizations. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42(6), 666–685. <https://doi.org/10.1080/21683565.2018.1437498>

Ruf, F. (2012). L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social. *Economie rurale*, n° 330-331(4), 103–124.

Ruf, F. (2018). *Crises politico-militaires et climatiques en Côte d'Ivoire. Du cacao à l'anacarde, de la rente forêt à la fumure animale*. 18.

Ruf, F. (2023, maio 22). Le mythe du « cacao durable » [1/2]. *Revue SESAME*. <https://revue-sesame-inrae.fr/le-mythe-du-cacao-durable-1-2/>

Ruf, F., Kone, S., & Bebo, B. (2019). Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire: Transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. *Cahiers Agricultures*, 28, 21. <https://doi.org/10.1051/cagri/2019019>

Ruf, F., & Schroth, G. (2013). *Cultures pérennes tropicales: Enjeux économiques et écologiques de la diversification*. Quae.

Ruf, F., Uribe Leitz, E., Gboko, C., & Carimentrand, A. (2019). Des certifications inutiles ? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire. *Revue internationale des études du développement*, N° 240(4), 31–61.

Ruf, F., Uribe-Leitz, E., Gboko, C., Kla, A., & Konan, A. (2018). *Mythes et dynamiques des coopératives cacao en Côte d'Ivoire*. 15.

Ruf, F., & Varlet, F. (2017). The myth of zero deforestation cocoa in Côte d'Ivoire. *ETFRN News*. <https://agritrop.cirad.fr/586983/>

Sanial, E. (2019). *À la recherche de l'ombre, géographie des systèmes agroforestiers émergents en cacaoculture ivoirienne post-forestière* [Thèse de doctorat]. Université Jean Moulin (Lyon 3).

Setzer, J., & Higham, C. (2023). *Global trends in climate change litigation: 2023 snapshot*. : Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment and Centre for Climate Change Economics and Policy, London School of Economics and Political Science. https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2023/06/Global_trends_in_climate_change_litigation_2023_snapshot.pdf

SNREDD+/ RCI. (2017). *Stratégie nationale de REDD+ de la Côte d'Ivoire*. Ministère de l'environnement et du développement durable/ République de Côte d'Ivoire. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/lvc186335.pdf>

Soumahoro, M. (2015). Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009): Espaces et sociétés, n° 160-161(1), 51–66. <https://doi.org/10.3917/esp.160.0051>

Staritz, C., Tröster, B., Grumiller, J., & Maile, F. (2023). Price-Setting Power in Global Value Chains: The Cases of Price Stabilisation in the Cocoa Sectors in Côte d'Ivoire and Ghana. *The European Journal of Development Research*, 35(4), 840–868. <https://doi.org/10.1057/s41287-022-00543-z>

- Tano, K. P. (2021). *La politique forestière de la Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'économie de plantation, 1965-2015: Protection ou exploitation des ressources ?* l'Harmattan Sénégal.
- Temple, J. (2023, novembre 2). The growing signs of trouble for global carbon markets. *MIT Technology Review*. <https://www.technologyreview.com/2023/11/02/1082765/the-growing-signs-of-trouble-for-global-carbon-markets/>
- Traoré, A., & Haggblade, S. (Orgs.). (2017). *MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES REGIONALES SUR LES PESTICIDES EN AFRIQUE DE L'OUEST: RAPPORT DE L'ETUDE DE CAS EN COTE D'IVOIRE*. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.264388>
- Tyrou, E. (2018). *Les politiques publiques en Afrique de l'Ouest: Le cas des agropoles*. 119.
- Vaudry, R., & Nourtier, M. (2016). *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire*. BNETD, Nitidae, ONU-REDD+. https://www.nitidae.org/files/b24e760c/161216081210_161214_analyse_facteurs_def_deg_ci_rapport_final.pdf
- Velten, S., Leventon, J., Jager, N., & Newig, J. (2015). *What Is Sustainable Agriculture? A Systematic Review*. 7833–7865. <https://doi.org/10.3390/su7067833>
- Zo-Bi, I. C., & Héroult, B. (2023). Promouvoir l'agroforesterie ? Les leçons de la Côte d'Ivoire: Version française. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 356, 93–98. <https://doi.org/10.19182/bft2023.356.a37132>



DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES RELATIVES À LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES SOLS ET PAYSAGES POST-FORESTIERS EN CÔTE D'IVOIRE

**Carolina Milhorange
Hadrien Di Roberto
Romuald Kouadio
Kassi Pascal Tano**

WWW.TERRI4SOL.ORG